L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1503 - VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 2,10 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Journée Innov'Action à Cruzy-le-Chatel (89)

Réintroduire des ovins sur les plateaux de Bourgogne



L'EARL des Herbues à Cruzy-le-Chatel dans l'Yonne était une exploitation de grandes cultures. À l'arrivée de Romain Bonenfant, l'exploitation a créé un atelier d'élevage ovin comptant aujourd'hui 450 brebis. Pâturage des couverts, apport de fumier, diversification des revenus, allongement de la rotation, l'équilibre est trouvé dans cette exploitation. C'est donc naturellement qu'elle a accueilli la journée Innov'Action du 13 novembre dernier, qui a rassemblé 90 personnes venues échanger sur l'installation de troupeau ovin en système céréalier. *Page 12*

Encart: Catalogue Agram (Nièvre)

Côte d'Or

› Dégâts de gibier

Des solutions pour s'en sortir



Nièvre

› Concours charolais de Luzy

Un rendez-vous valorisant pour la race charolaise



Yonne

› Rencontres *Bout de silo*

Nourrir son troupeau malgré les aléas climatiques





TALON CO-PRODUITS

A VOTRE SERVICE

NOUVEAU COMMERCIAL
Jean-Luc BELORGEY
Dept. 89/58/71
et région centre
07 87 81 42 17
jlbelorgey@taloncoproduits.com

Christian TALON (21)
03 80 27 18 92
06 50 70 12 12
contact@taloncoproduits.com

NÉGOCIANT EN MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE
> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux

MASH 18, MASH 40 et 45

TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte-d'Or
04-05 • Concours Charolais: Semur était tout blanc
06 • Dégâts de gibier: Des solutions pour s'en sortir
07 • Destruction d'essais variétaux: Condamnations attendues
Nièvre
08 • Concours charolais: Un rendez-vous valorisant pour la race
09 • Dégâts de gibier: L'explosion !
10 • Bassins d'alimentation de captages : Bien utiliser les produits phytosanitaires
11 • Restauration: Un projet avec de fermes intentions
Yonne
12 • Innov'Action: Réintroduire des ovins sur les plateaux de Bourgogne
13 • Rencontres Bout de silo: Nourrir son troupeau malgré les aléas climatiques
14 • Restauration collective: Plus de local, moins de gaspillage
15 • Transmissions et installations: Pour un territoire viable, vivable et vivant
Région et ailleurs
16 • Aide d'urgence sécheresse: La Région joue collectif
17 • Festival du Bœuf à Charolles les 1er et 2 décembre: Un nouveau cap cette année !
18 • Arvalis-Institut du végétal: Les temps changent
19 • Agriculture de conservation: Vers un inéluctable retour au labour ?
Dossier
20-22 • Véhicules utilitaires
Infos Services
23 • Firmes et machinisme
24-25 • Analyses & Tendances
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Société

23 % des agriculteurs, commerçants ou artisans travaillent encore après 65 ans

L'édition 2018 de « France, portrait social », publié par l'Insee le 20 novembre, dresse un état des lieux de la situation des séniors en France, à savoir les 13,1 % de personnes âgées de plus de 65 ans. En 2017, le taux d'emploi des séniors est passé à 3 %, contre 1,6 % en 2006. Les 65-74 ans sont plus souvent non-salariés que les 60-64 ans (41 % contre 24 %), une surreprésentation qui peut résulter « du manque d'attractivité du niveau de la pension comme de la difficulté à trouver un repreneur », indique l'Insee. L'organisme distingue quatre catégories de personnes en emploi après 65 ans : les employées peu diplômées à temps partiel, les très diplômés et très qualifiés urbains, les commerçants, et les agriculteurs âgés. On constate que parmi les actifs occupés entre 65 et 74 ans, les agriculteurs exploitants, les artisans et les commerçants sont surreprésentés, à 23 % contre 12 % chez les inactifs. Les agriculteurs seuls représentent 7 % des personnes en emploi entre 65 et 74 ans. Ils sont en moyenne un peu plus âgés et un peu plus souvent masculins que l'ensemble des 65-74 ans en emploi, un quart n'est pas diplômé. Ils sont également plus nombreux à poursuivre le plus leur activité de manière régulière, avec des horaires de travail plus lourds que les autres catégories de travailleurs de 65-74 ans. L'activité prépondérante est le travail des champs et la production animale, précise encore l'Insee.

PRI info

Côte-d'Or « Je transmets mon exploitation. Et vous ? »

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts… n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Christophe Bossaron à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 15 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Répertoire Départ Installation : pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé

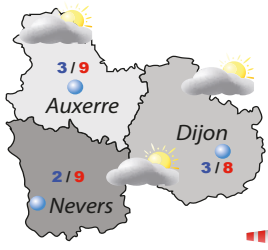
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95.

Votre rendez-vous vulgarisation agricole
Retrouvez-nous sur notre chaîne YouTube


Cette semaine
École en herbe
2 minutes

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 23 Novembre

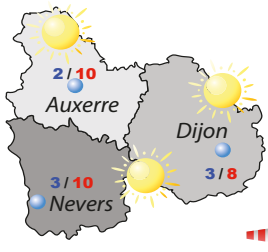


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Clément
Soleil : 08h11 - 17h04
Lune : 17h42 - 08h02

Samedi 24 Novembre



Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce pour ce samedi.

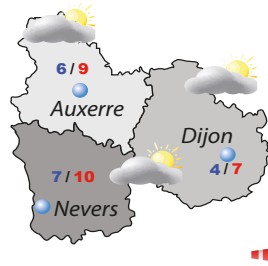
T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 8 à 11°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Flora
Soleil : 08h12 - 17h03
Lune : 18h25 - 09h16

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 25 Novembre



Nuageux
Le ciel sera nuageux et le soleil bien timide. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Est 10 km/h

Sainte Catherine
Soleil : 08h14 - 17h02
Lune : 19h18 - 10h25

Prévisions à 7 jours

Lundi 26 Novembre au Mercredi 28 Novembre
Le soleil sera présent lundi. Des précipitations sont attendues pour mardi et mercredi.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : -3 à -1°C T° maxi : 8 à 10°C

Du Jeudi 29 Novembre au Dimanche 2 Décembre
Un peu de bruine en perspective pour ces prochains jours.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : -6 à -4°C T° maxi : 10 à 12°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Transition énergétique

Rappeler la place centrale des agriculteurs

La profession agricole s'investit depuis de nombreuses années pour favoriser le développement des énergies renouvelables en agriculture : c'est un moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre du secteur, tout en apportant un complément de revenu aux agriculteurs.



Photo: Réussir SA

400 installations de méthaniseur existent en France et représentent plus de 1 000 agriculteurs.

« *On l'a un peu oublié avec l'utilisation des énergies fossiles, mais la France utilisait avant le XIXème siècle de l'énergie issue de la photosynthèse : 20 % des terres servaient à produire de l'énergie* », explique Olivier Dauger, élu FNSEA responsable des questions climatiques et énergétiques. Or, dans le cadre de la transition énergétique, nécessaire pour limiter le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles, l'agriculture a un rôle central à jouer. Elle produit déjà 20 % des énergies renouvelables françaises, et 96 % des biocarburants (40 % de l'éthanol est fabriqué à partir de blé, 27 % à partir de maïs, et 26 % de betteraves). Elle est également à l'origine de 26 % du biogaz français. « *L'agriculture est un secteur qui peut capter les gaz à effet de serre dans les sols en renforçant le taux de matière organique par la couverture des sols qui va se généraliser* », précise encore Olivier Dauger. Et c'est cette biomasse qui peut être utilisée pour produire de l'énergie. Outre les terres, l'agriculture et ses bâtiments constituent un atout important pour l'énergie photovoltaïque, grâce aux surfaces disponibles pour la mise en place de panneaux solaires. Une piste intéressante, à condition que le foncier reste toujours destiné à la production agricole, pour éviter tout risque d'artificialisation. Pour l'encourager, il faut néanmoins des tarifs de rachat d'électricité attractifs, car la production d'énergies renouvelables peut également assurer à l'agriculteur un complément de revenu plus stable.

L'essor du biogaz

Dans ce contexte, le développement de la méthanisation est un enjeu fort, sur lequel la FNSEA s'est beaucoup investie, défendant auprès des pouvoirs publics la nécessité de simplifier la mise en place de projets – quatre ans en moyenne pour installer un méthaniseur – ou, plus globalement, pour faciliter l'acceptation des projets, cassés une fois sur deux, par la société civile. Le volet agricole du Grand plan d'investissement devrait par ailleurs permettre de faciliter les investissements généralement compris entre 3 et 5 millions d'euros, sachant que les banques demandent 15 à 30 % de fonds propres. Pour faire avancer ces sujets, la FNSEA s'est engagée, avec sept autres partenaires, dans la création de l'association France Gaz renouvelables, lancée le 28 juin. Avec l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France, le club biogaz ATEE, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, France Biométhane, GRDF et GRT Gaz, la FNSEA veut faire valoir la place du biogaz dans le mix énergétique, fédérer les initiatives et « *permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique* ». L'association met en avant les avantages du développement du biogaz dans la valorisation des effluents d'élevage, des matières organiques, mais aussi pour le développement économique des territoires. C'est ce que démontre la centaine de témoignages recueillis de juin à septembre 2018 dans le cadre du Green gaz tour : autour de six thématiques – Agriculture, Territoires, Environnement, Industrie, Économie et Énergie, des acteurs du développement du biogaz ont été interrogés partout en France. 25 d'entre eux sont déjà disponibles sur le site https://gazrenouvelables.fr. L'ensemble de ces points de vue feront l'objet d'un recueil à destination du grand public et des décideurs. « *Nos projets ont du sens et sont complémentaires de ceux portés par d'autres opérateurs. Il faut soutenir et accompagner les initiatives locales !* », estime ainsi Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, interrogée dans ce cadre. Sans compter que les projets renforcent l'aspect collectif, car on ne monte pas un projet de méthanisation tout seul. Les 400 installations qui existent en France représentent ainsi plus de 1 000 agriculteurs.

ACTUAGRI

Prix du carburant JA et FNSEA solidaires du malaise de la ruralité

Si l'augmentation du prix du gazole n'impacte pas le secteur agricole, Jeunes agriculteurs et la FNSEA sont solidaires du malaise de la ruralité qui s'exprimait, entre autres, à travers la manifestation du 17 novembre. « *Derrière la colère qui s'exprime sur le carburant, c'est aussi le ras-le-bol des territoires ruraux qui explose à la vue de tous. Le ras-le-bol de tous les ruraux qui n'ont aucun autre choix que de prendre leur voiture pour aller travailler, de tous ceux qui se sentent aujourd'hui citoyens de seconde zone car laissés de côté par les politiques publiques. Où sont les promesses de couverture médicale, de transports publics, d'écoles, d'accès aux services publics, d'accès au réseau mobile ou Internet, de vitalité économique des territoires ?* », rappellent les deux organisations dans un communiqué. Elles appellent le Gouvernement à « *recréer des ponts avec le monde rural* » et à entendre la voix des territoires, notamment à travers les corps intermédiaires. Cette reconnaissance du monde rural passe aussi par une juste rémunération et valorisation des agriculteurs, qui font partie des acteurs économiques majeurs de la ruralité.

Sondage

Les Français sont attachés à leur agriculture et lui font confiance

Un sondage réalisé par l'Ipsos pour Opinion Valley révèle que les Français sont attachés à l'agriculture et qu'ils font majoritairement confiance dans les produits issus de l'agriculture. Si le prix reste le premier critère de choix lors de l'acte d'achat, les consommateurs focalisent aussi leur attention sur l'origine, la saisonnalité et l'aspect des produits.

Le 16 novembre, Opinion Valley a présenté les résultats d'une étude, réalisée par l'Ipsos, sur la perception qu'ont les Français de l'agriculture et de l'alimentation. 1 003 Français, de plus de 18 ans, constituant un échantillon national représentatif de la population, ont été sondés. Les résultats de l'étude traduisent un attachement à ce secteur « vital ». Avec l'énergie, l'agriculture est le secteur d'activité jugé le plus important pour les Français. 92 % des sondés ont en effet répondu qu'ils estimaient qu'il s'agissait d'un secteur stratégique important pour la France (93 % pour l'énergie). En dépit des controverses, l'agriculture bénéficie d'une bonne image auprès des Français. 68 % des sondés disent avoir totalement confiance dans la qualité de l'agriculture française. À titre de comparaison 76 % des Français ont confiance dans les hôpitaux et les petites et moyennes entreprises, 75 % dans l'armée, 73 % dans la police et 65 % dans l'école. Cette confiance dans l'agriculture varie de manière importante selon les produits. Elle est élevée pour les vins et le lait (79 % et 76 % des sondés disent que l'agriculture produit actuellement des vins et du lait sain et de qualité), bonne pour les légumes (70 %), la viande (68 %), les céréales (66 %) et les fruits (65 %), mais elle est moyenne pour les volailles (55 %).

Pour Opinion Valley, cet attachement à l'agriculture explique aussi le niveau d'attente élevé des Français vis-à-vis des produits alimentaires.

Les Français conscients de la difficulté du métier d'agriculteur

Si les Français estiment majoritairement que l'agriculture fait des efforts concernant la productivité et la compétitive (67 % disent que l'agriculture française fait des efforts pour répondre à cet enjeu) ainsi que pour la qualité des produits (56 %) ils trouvent qu'elle ne fait pas assez d'effort pour répondre aux enjeux de santé, d'environnement mais aussi en matière de bien-être au travail des agriculteurs (64 % des sondés estiment que l'agriculture française ne fait pas assez d'effort pour répondre à cet enjeu), d'ailleurs seulement 25 % des sondés auraient tendance à encourager un proche qui souhaite devenir agriculteur. Ils respectent donc le métier d'agriculteur même s'ils sont conscients de sa difficulté. Au moment de l'acte d'achat, le premier critère de choix pour les Français est le prix (71 % des Français y sont extrêmement ou très attentifs), le deuxième critère est l'origine France (60 % y sont attentifs), traduction de la confiance que les Français portent à leur agriculture et du besoin de proximité viennent ensuite la saisonnalité et l'aspect (56 % et 55 %). Opinion Valley estime que la multitude de critères émergents va bouleverser la donne et les relations, du producteur aux distributeurs.

Concours Charolais

Semur était tout blanc

Cent cinquante-cinq bovins étaient en compétition les 14 et 15 novembre à Semur-en-Auxois. Retour sur l'évènement et les plus beaux reproducteurs de cette édition.



Narbonne, de l'EARL Guenot, décroche le prix d'honneur femelle junior.



Le prix d'honneur jeunes femelles revient à Ombrelle, appartenant à François Lucand.



Le prix Ajec pour Ouragan, du Gaec Froidurot.



Coup double pour le Gaec de Saint Roch, avec le grand prix d'honneur mâle adulte (Leicester) et le prix d'honneur des jeunes mâles (Orateur, vendu au Gaec Ménétrier Parizot).



Le Gaec Cadoux repart avec le deuxième prix d'honneur des jeunes mâles (Oxford) et le super prix d'ensemble de cette même catégorie.



Le prix Bourgogne jeune mâle pour Okayama, de l'EARL Gabory.

Le 59ème concours de reproducteurs de Semur s'est déroulé dans un contexte particulier, marqué bien évidemment par les conséquences de la sécheresse. L'ambiance très conviviale de ces deux journées a réussi, malgré tout, à prendre le dessus sur les difficultés. Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture, a salué *«la force et le courage»* des 23 éleveurs ayant fait le déplacement.

D'un point de vue commercial, dix-neuf animaux ont trouvé preneur, au grand plaisir des organisateurs et des exposants. Jean-Luc Baudot a salué les *«serviteurs de l'ombre»* que sont Bovins Croissance, le HBC, la Chambre d'agriculture, la MFR Auxois sud-Morvan, les services techniques de la ville de Semur, les bénévoles, Christophe Mercuzot et l'ensemble des sponsors, avant de donner rendez-vous l'année prochaine pour fêter dignement le 60ème anniversaire du concours.

Coups de gueule

Comme prévu, lors de son élocution, le président du comité semurois a regretté l'attitude des médias, *«plus attentifs à la cause animale qu'à la détresse humaine dans nos campagnes»* : *«ils devraient être le relais de ce profond mal-être. Il est grand temps, aussi, que les Pouvoirs Publics réagissent et prennent de grandes décisions pour sauver les situations qui peuvent encore l'être»*.

Jean-Luc Baudot a trouvé un relais de taille en la personne de Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *«Tous ceux qui dénoncent d'éventuelles dérives dans le monde agricole ont beaucoup de soutiens et sont pratiquement encouragés à continuer ainsi. Ce constat est extrêmement inquiétant pour l'avenir des activités d'élevage. Jamais personne dans ce pays ne parle du mal-être des éleveurs. Pire, le travail de ces derniers est sans cesse remis en cause alors que chacun donne son maximum, avec un engagement inimaginable et avec des heures de travail que personne ne pourrait compter. De quel côté penche notre gouvernement ? À un moment donné, il va falloir qu'il prenne position»*.

Accompagnement sécheresse

Le président de la Chambre d'agriculture a rappelé les démarches suivies dans le dossier sécheresse : *«nous avons alerté les services de l'État dès le mois de juillet. Notre ancien ministre de l'Agriculture a vraiment eu du mal à comprendre la gravité de la situation. À ce jour, la Région propose un soutien de cinq millions sur l'ensemble de la Bourgogne France-Comté, sachant que nous comptons 1,4 million d'UGB. Je vous laisse faire le calcul, cela ne fait vraiment pas beaucoup. Deux millions d'euros sont accordés pour l'exonération de la TFNB en Côte-d'Or, vous le verrez par courrier, cela reste dérisoire à l'échelle d'une exploitation. Les calamités agricoles restent la seule solution pour ramener des sommes relativement conséquentes. Des pertes de productions de 40 à 45 % sont recensées dans les bilans fourragers que nous avons effectués. Le Département, qui n'a plus la compétence économique, travaille actuellement pour aider les nombreux éleveurs qui ont prélevé de l'eau sur le réseau. Le Conseil départemental mobilise également des moyens pour continuer d'investir dans les bâtiments de stockage : plus que jamais, il va falloir stocker beaucoup de fourrages quand les années le permettent. Enfin, sur le stockage de l'eau, nous avançons vraiment à petits pas, je ne comprends pas que cette année 2018 ne donne pas envie à nos parlementaires, à nos élus et à notre gouvernement d'investir beaucoup plus dans ce domaine, cela va pourtant devenir une nécessité absolue»*.

AG



Le prix d'honneur mâle junior est remporté par Moschito, du Gaec Baudot Jean-Luc et Michel.



Le Gaec de la Fontaine, avec Jess, repart avec le prix Bourgogne mâle adulte.



Le prix Bourgogne jeune femelle pour Opaline, de Laurent Mandron.

Palmarès

Grand prix d'honneur mâles adulte : Gaec de Saint Roch (Recey-sur-Ource), prix d'honneur mâle junior : Gaec Baudot Jean-Luc et Michel (Pont-et-Massène), prix d'honneur mâle adulte : Gaec de Saint Roch, prix d'honneur femelle junior : EARL Guenot Nicolas (Allerey), prix d'honneur jeunes mâles : 1) Gaec de Saint Roch, 2) Gaec Cadoux (Saint-André en terre plaine), prix d'honneur jeunes femelles : François Lucand (Molphey), superprix d'ensemble jeunes mâles : Gaec Cadoux, prix d'ensemble jeunes mâles catégorie 1 : 1) EARL Bolatre Jean-Louis (Blanot), 2) Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine), 3) Gaec de Saint Roch, prix d'ensemble jeunes mâles catégorie 2 : 1) Gaec Cadoux, 2) Gaec Baudot Jean-Luc et Michel, 3) EARL Gabory (Jeux-les-Bard), prix de famille par le père : Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux), prix Bourgogne jeune mâle (EARL Gabory), prix Bourgogne jeune femelle : Laurent Mandron (Montillot), prix Bourgogne femelle adulte : EARL Guenot Nicolas, prix Bourgogne mâle adulte : Gaec de la Fontaine, prix Ajec : Gaec Froidurot, trophée viande : Gaec Baudot Jean-Luc et Michel

Premiers prix de section

Première section veaux mâles d'automne : SCEA Riotte Schrapfer (Angely), deuxième section veaux mâles : SCEA Riotte Schrapfer (1,1), EARL Gabory (1,2), troisième section veaux mâles : EARL Bolatre Jean-Louis (1,1), EARL Gabory (1,2), quatrième section veaux mâles : Gaec de Saint Roch (1,1), Gaec Froidurot (1,2), cinquième section veaux mâles : Gaec Cadoux (1,1), EARL Bolatre Jean-Louis (1,2), sixième section veaux mâles : Gaec Cadoux (1,1), EARL Bolatre Jean-Louis (1,2), septième section veaux mâles : Gaec Cadoux (1,1 et 1,2), huitième section veaux mâles : EARL Gabory (1,1 et 1,2), neuvième section veaux mâles : Gaec Cadoux (1,1), Gaec de Saint Roch (1,2), dixième section veaux mâles : Gaec Baulot Yannick et Xavier (1,1), Gaec Menetrier Parizot (1,2), onzième section veaux mâles : Gaec Baudot Jean-Luc et Michel (1,1), Gaec Lechenault Frères (1,2). Première section veaux femelles d'automne : Laurent Mandron, deuxième section veaux femelles de l'année : François Lucand, troisième section veaux femelles de l'année : Gaec Baudot Jean-Luc et Michel. Première section femelles de 18 mois : EARL Guenot Nicolas. Première section mâles de 18 mois : Gaec Froidurot, deuxième section mâles de 18 mois : François Lucand. Mâles 30 mois : Gaec Baudot Jean-Luc et Michel. Mâles adultes : Gaec de Saint Roch.

Jugement de bétail
La victoire pour Clément Bacquaert



Les résultats du jeune de La Barotte ont été les plus proches du pointage de référence réalisé par Laurène Porcheret, technicienne à Bovins Croissance.

La finale départementale de jugement de bétail en race Charolaise se déroulait en marge de ce concours de reproducteurs. Treize jeunes du lycée La Barotte, trois de la maison familiale rurale de Quétigny, dix de la MFR Auxois sud-Morvan et huit autres du CFPPA de la Barotte étaient en lice. Le meilleur pointage a été réalisé par Clément Bacquaert, élève de seconde à Châtillon-sur-Seine. Le jeune homme de 15 ans domicilié à Gevrolles décroche son ticket pour la finale nationale qui se tiendra dans le cadre du prochain salon international de l'agriculture à Paris. «*C'était la première fois que je pointais un animal, c'est une grande surprise pour moi de gagner aujourd'hui. Je m'attendais davantage à une place en milieu de classement. Mais je prends volontiers ! J'irai tenter ma chance à Paris*», confiait le fils d'agriculteur, destiné à s'installer plus tard sur la ferme familiale orientée dans les productions céréalières. Jeudi 13 décembre, les jeunes des établissements agricoles côte-d'oriens auront rendez-vous à la Barotte pour les finales départementales dans les catégories ovines, bovines (race Brune) et équines.



Les jeunes de la MFR Auxois sud-Morvan étaient présents durant les deux jours du concours. Leur aide a une nouvelle fois été très appréciée par les exposants et les organisateurs.



Dégâts de gibier

Des solutions pour s'en sortir

Plusieurs mesures visant à diminuer les populations de sangliers ont été prises lundi par le préfet.



Au premier plan : Pascal Sécula (président de la fédération des chasseurs), Bernard Schmeltz (préfet) et Fabrice Faivre (président de la FDSEA), lors d'une visite terrain.

Dans la continuité de sa rencontre avec le préfet le mois dernier, la FDSEA de Côte-d'Or a obtenu un temps d'échanges avec Bernard Schmeltz sur la problématique des dégâts de sangliers. Lundi après-midi, la visite de deux parcelles situées à Messigny-et-Ventoux et Savigny-le-Sec a précédé une réunion en salle en présence de la Chambre d'agriculture, de la fédération des chasseurs, mais aussi de l'ONCFS, de l'ONF et de la DDT. Toutes les parties étaient d'accord sur un point : les populations de sangliers « explosent » dans le département. Les conséquences sont importantes dans le monde agricole, avec 943 déclarations enregistrées au jour de la rencontre, contre 583 l'an passé à la même date. Le montant total des indemnités demandées bondit de 84% sur la même période. *«C'est énorme, ces chiffres reflètent bien la situation catastrophique dans laquelle nous sommes»*, commente Thierry Besançon. Pour le président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA, les prélèvements de sangliers doivent se poursuivre et même se multiplier : *«à la date de cette réunion, les prélèvements de sangliers étaient en hausse de 27%. Les chasseurs considèrent cette augmentation importante, nous leur répondons que ce n'est pas encore assez compte tenu de la gravité de la situation. Il faut continuer de prélever en quantité»*.

Contrôles renforcés

Réunies dans les locaux de la fédération des chasseurs à Norges-la-Ville, les différentes parties se sont mises d'accord pour la mise en place d'un dispositif visant à contrôler davantage les *«points noirs»* du département, où se concentrent les plus grandes populations de sangliers. *«Nous les avons identifiés sur une carte en croisant différentes données comme le nombre de prélèvements, l'ampleur des dégâts déclarés et les informations recueillies par les louvetiers»*, indique Thierry Besançon, *«ces zones vont faire l'objet de contrôles renforcés par l'ONCFS, avec une présence insistante sur certaines sociétés, le matin et le soir même des jours de chasse. Nous savons que des réserves de non chasse sont volontairement constituées, ce n'est pas normal»*.

Le préfet demande un bilan

Cette réunion a accouché d'autres mesures. La prochaine renégociation des baux de l'ONF pourra mentionner de nouvelles clauses cynégétiques avec, notamment, des minimas de prélèvements. La mise en place d'un groupe de travail a également été décidée pour suivre l'évolution de la situation: une personne de chaque partie présente ce 19 novembre composera ce groupe qui se réunira utous les quinze jours. La pertinence de ces nouvelles mesures sera alors évaluée, avec la possibilité d'apporter des améliorations et autres corrections dans le dispositif. Le préfet donne rendez-vous à chacune des parties au lendemain de la fermeture de la chasse, pour dresser un bilan complet de l'opération.

AG



Les dégâts sont en constante augmentation. Les surfaces concernées grimpent de 82% par rapport à l'an passé.

«Ce n'est plus possible»

Thierry Besançon, ici à gauche, a rappelé au préfet les nombreuses conséquences agronomiques et économiques liées aux dégâts de sangliers. Le président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA demande que les populations reviennent à une norme *«acceptable»*: *«Il n'y a pas eu assez de tirs d'été, pas eu assez de chasses à l'ouverture. Nous regrettons le manque de responsabilité des chasseurs à ce moment là. Aujourd'hui, nous arrivons à ce résultat déplorable. La profession agricole avait pourtant prévenu des risques encourus dès la fin de la dernière campagne de chasse»*. Le président de la commission dégâts de gibier de la FDSEA salue le déplacement et la prise en considération de Bernard Schmeltz : *«le préfet s'implique dans le dossier et a bien compris son ampleur. Nous nous en félicitons. Maintenant, pour les agriculteurs, seul le résultat comptera. Il faut agir vite, nous avons déjà perdu trop de temps, nous avons des sorties de sangliers dans tout le département. Nous l'avons remarqué : les principaux points noirs se trouvent souvent aux frontières avec la Nièvre, l'Yonne, l'Aube et la Haute-Saône, il y a sans doute un travail interdépartemental à réaliser. L'évolution des dégâts se fait globalement du nord au sud avec l'évolution des cultures, car les exploitants situés au nord du département ont semé plus tôt que les autres. Avec le travail réalisé dans les champs et le retour de la pluie, les sangliers ressortent des bois. Ce n'est plus possible»*.



Consultation publique parc national

Exprimez-vous !

La consultation publique au sujet du parc national, (de la dernière version de la charte), se déroule du 12 novembre au 11 décembre : en papier dans les mairies concernées par le parc ou en ligne sur le site www.registredemat.fr/parc-nationalforets. Les FDSEA et JA 21 et 52 ont déjà émis un avis défavorable lors de la consultation institutionnelle. C'est maintenant à chacun de s'exprimer, ce que nous vous encourageons à faire le plus possible.

Le processus de consultation publique donne des résultats assez incertains : il n'est que très rarement suffisant pour remettre entièrement un projet en cause. Toutefois, surtout pour le parc national qui s'affiche encore comme un projet de territoire, une participation défavorable massive pourrait ébranler le projet.

En pratique, il n'est pas nécessaire d'habiter ou de travailler dans le parc pour participer. Tous les avis doivent être individuels et non-identiques. Toutefois, les éléments principaux peuvent être repris par tous ceux qui le souhaitent.

Le contenu de la dernière version de la charte qui est soumise à consultation ne diffère pas significativement des versions débattues depuis début 2017. Toute participation originale est la bienvenue, toutefois si vous le souhaitez, vous pouvez vous inspirer des principales revendications qui ont été portées par la FDSEA et les JA 21 lors de la consultation institutionnelle :

- Le retrait des terres agricoles du cœur de parc
- L'information de tous les propriétaires fonciers de terres en cœur
- L'écriture claire dans la charte de l'absence de contraintes hors cœur, aujourd'hui et jusqu'à l'échéance de la charte, même en cas de non atteinte des objectifs
- L'engagement écrit que les dommages liés au gibier dont la régulation ne dépend plus des chasseurs seront indemnisés
- La possibilité de déroger sans procédures interminables aux restrictions de chasse en cas de problème sanitaire
- Un projet de développement durable clair, précis, solide, avec des financements avant la création du parc
- Une augmentation de la représentativité du secteur économique dans les instances du parc et l'attribution des pouvoirs préférentiellement au conseil d'administration, et non au directeur.

Des éléments de réponse plus détaillés sont disponibles sur le site internet de la FDSEA21. En parallèle des consultations, la mobilisation des réseaux FDSEA + JA continue à d'autres niveaux : expertise des possibilités juridiques, retour de la FNSEA au ministère de l'environnement, communication grand public sur la réalité du projet et ses limites actuelles.

FDSEA

Destruction d'essais variétaux

Condamnations attendues

Des peines d'amende de 1 000 à 2 000 euros ont été requises contre les faucheurs volontaires, la semaine dernière à Dijon. Le jugement définitif sera connu en janvier.



Les représentants de Dijon Céréales et de l'agriculture côte-d'orienne, à leur arrivée devant le tribunal.

Le 28 novembre 2016, soixante sept faucheurs volontaires détruisaient en partie des parcelles de colzas à Marsannay-le-Bois et à Darois avec, sur ces dernières, des essais implantés par Dijon Céréales chez un adhérent. La coopérative portait plainte dans la foulée, après avoir vu son siège de Longvic occupé par les faucheurs volontaires. Le procès de ces évènements s'est tenu les 14 et 15 novembre à Dijon. Trente-huit faucheurs se trouvaient finalement convoqués à la barre.

Des « hors-la-loi »

Les Faucheurs volontaires sont *«hors-la-loi»* insiste Dijon Céréales : *«ces derniers ont détruit le travail d'un agriculteur, ses cultures, chez lui, sur ses terres. Nous ne pouvions pas laisser faire. Nous attendons de ce procès que justice soit faite pour l'agriculteur qui a vu son travail détruit. Plus de 200 fauchages ou intrusions du même ordre ont été menés en France depuis 1997. À chaque fauchage, ce sont les agriculteurs qui sont victimes. Les faucheurs saccagent le travail d'expérimentation mené par des techniciens, et dont l'objectif est de faire cohabiter production, environnement et qualité des produits agricoles en contribuant au revenu des exploitations»*.

Décision le 17 janvier

Des dédommagements à hauteur de 2 000 euros pour l'agriculteur et d'un euro symbolique par faucheur pour Dijon Céréales ont été demandés, tout comme le paiement des frais d'avocat pour la somme de 15 000 euros. La défense, elle, plaide pour une relaxe générale. À l'issue des deux jours d'audience, des amendes allant de 1 000 à 2 000 euros ont été requises contre les faucheurs volontaires par le procureur. D'autres amendes, à hauteur de 500 euros, ont été requises contre certains faucheurs qui avaient refusé de se soumettre à des relevés d'empreintes génétiques le jour de la destruction des parcelles et de l'occupation des locaux de Dijon Céréales à Longvic. Le jugement est mis en délibéré au 17 janvier. **AG**

Réaction de Marc Patriat



Le président de Dijon Céréales revient sur ces deux journées d'audience : « *Ce rendez-vous judiciaire s'est plutôt bien passé, dans le calme malgré le bruit de rue et médiatique produit par les Faucheurs Volontaires. Le procureur a retenu des peines contre chacun d'entre eux, leur tort est donc bien reconnu. Nous espérons le 17 janvier 2019 un jugement basé sur des faits et non sur la pression de groupes idéologiques. Ces gens se font justice eux-mêmes, empiètent sur la propriété privée et détruisent le travail des agriculteurs et de la coopérative, ils doivent être punis. Ce procès n'était pas celui des OGM, nous n'en cultivons pas. Nous sommes dans la légalité. La variété de colza en question figure au catalogue européen des semences* ».

FDSEA et JA en soutien

Les deux syndicats côte-d'oriens étaient aux côtés de Dijon Céréales et de l'agriculteur ayant subi la destruction de ses parcelles les deux jours du procès : «*L'avenir de l'agriculture ne passe pas par un retour en arrière, qui engendrerait une production amoindrie et une qualité sanitaire peu satisfaisante comme il y a encore quelques décennies. À l'inverse, nous soutenons le progrès, la recherche de nouvelles solutions combinées pour une agriculture rémunératrice pour les producteurs, de qualité pour le consommateur, avec un impact moindre sur l'environnement. Les essais, qu'ils soient variétaux ou non, doivent continuer et même s'amplifier. Les nouvelles méthodes doivent être à la portée de tous, et permettre aux agriculteurs de faire des choix parmi un éventail de solutions le plus large possible. Nous remercions tous ceux qui se sont mobilisés lors du procès, pour rappeler notre soutien à tous à la recherche, contre la destruction de parcelles et ce, dans le calme malgré les approximations, les opinions hors-sol voire les idioties que nous avons pu entendre pendant ces deux jours*».

▸ Agenda

Cantonales du GDS

Les assemblées cantonales du GDS de Côte-d'Or se poursuivent, voici les prochains rendez-vous : Pouilly-en-Auxois : vendredi 23 novembre à 9 h à la salle polyvalente. Is-sur-Tille : lundi 26 novembre à 14 h à la salle Charbonnel. Saulieu : mardi 27 novembre à 9h30 à l'Espace Jean-Bertin. Châtillon-sur-Seine : mercredi 28 novembre à 9h30 à la Chambre d'agriculture. Précy S/ Thil : jeudi 29 novembre à 14 h à la salle de la mairie. Baigneux-les-Juifs : vendredi 30 novembre à 9h30 à la salle des fêtes de Poiseul. Recey-sur-Ource : lundi 3 décembre à 14 h à la salle du foyer rural. Nolay : mardi 4 décembre à 14 h à la mairie de Molinot. Mirebeau/Pontailler : mercredi 5 décembre à 9h15 à la mairie de Pontailler. Beaune : jeudi 6 décembre à 9 h à la salle de la coopérative. Saint-Seine-l'Abbaye : vendredi 7 décembre à 9h30 à la salle de la mairie. Magny-lès-Aubigny : mardi 11 décembre à 10 h à la salle des fêtes.

▸ Formations

5/12 et 7/02 - Châtillon S/Seine - Parler de mon métier
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

6 et 13/12 – Duesme - Initiation à la géobiologie
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

11/12 et 11/01- Bretenière - Manager et motiver son apprenti
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

19/12/2018 à Saint Seine L'Ab - Se perfectionner dans le traitement à bas volume
Contact : Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1503
VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

Concours charolais

Un rendez-vous valorisant pour la race charolaise

Le comité des foires de Luzy a organisé le vendredi 15 et le samedi 16 novembre son traditionnel concours charolais. Un événement qui cette année encore reste de bonne facture malgré les aléas climatiques.



Le prix d'honneur veaux non inscrit revient à Patrick Lagneau.



Le prix d'honneur inscrit est attribué à Stéphane Berger



Le trophée Jean-Paul Beauzon a été remporté par Pierre Bernardet.

340. C'est le nombre de bêtes inscrites cette année au concours charolais de Luzy. Malgré les difficultés rencontrées dans l'élevage cette année, Christian Commeau, le président du comité des foires reste optimiste. *«En 2017, nous avions eu 360 bêtes d'inscrites. Certes, cette année nous avons eu un peu moins de bêtes, je ne peux pas affirmer que cela soit lié à la sécheresse. Le concours de Luzy reste le deuxième concours derrière Charolles en nombre d'animaux présents»* estime-t-il.

Comme chaque année en marge du concours, c'est une cinquantaine de bêtes qui ont été vendues durant ces deux jours. *«Luzy est un rendez-vous important pour le commerce des bêtes. Les éleveurs savent qu'ils peuvent y trouver de la qualité»* explique le président du comité des fêtes.
Nouveauté de cette année : le trophée Jean-Paul Beauzon. Il clôt l'ensemble des douze concours non reconnus par le HBC en Bourgogne Franche-Comté.
Ce super prix d'honneur des foires-concours est une reconnaissance pour un éleveur qui a travaillé à la valorisation de la race charolaise durant l'année.
Pour la suite Christian Commeau estime que le concours de Luzy a très peu de marge de manœuvre pour évoluer. *«Nous allons nous concentrer pour les prochaines années sur la qualité génétique plutôt que sur la quantité des bêtes à inscrire. Quoi qu'il en soit, nous avons la volonté de garder l'esprit de convivialité qui a fait la force du concours depuis sa création en mai 1860»* conclut le président du comité des foires.

Théophile Mercier

Le gagnant du panier de produits du terroir mis en jeu par Terres de Bourgogne est Olivier Bouhot de Souhey (21140)



Le prix d'ensemble grands élevages revient au Gaec Deboux.

Palmarès

Les élevages suivants ont obtenu un premier prix de section dans la catégorie mâles inscrits
EARL Stéphane Berger, EARL Tursin, EARL Gstalter, Gaec Gauthé, Gaec Barge Federici, EARL Fabien Gaudet, Gaec Deboux, EARL Anthony Brunel, François Baudin, SAS Ferme du Rompoué, EARL Renaud, Gaec Maréchal, Gaec Vannier.
Prix d'honneur EARL Stéphane Berger.
Prix d'ensemble grands élevages Gaec Deboux.
Prix d'ensemble petits élevages EARL Stéphane Berger.
Prix d'honneur taureaux juniors Fabien Gaudet.
Prix d'honneur taureaux adultes et prix de famille par le père Gaec du Tremblay.
Prix d'honneur vaches François Baudin.
Prix d'honneur laitonnes Gaec Poupon Jean-Michel et Mathieu.
Les élevages suivants ont obtenu un premier prix de section dans la catégorie mâles non-inscrits HBC
Patrick Lagneau, Gaec Pautet, Gaec de Chanaux, Gaec Gilles Martin et fils.
Prix d'honneur mâles non-inscrits Patrick Lagneau.
Prix d'ensemble non-inscrits Gaec de Chanaux.
Trophée viande Gaec Gilles Martin et fils.
Trophée Jean-Paul Beauzon- Pierre Bernardet
Prix du canton Gaec de Chanaux.

Dégâts de gibier

L'explosion !

Le monde agricole le savait, le monde de la chasse a feint de ne pas comprendre. Depuis plusieurs semaines, les dégâts de gibier explosent littéralement aux quatre coins du département. FDSEA et JA alertaient déjà sur le sujet en février dernier. Retour en quelques points sur un automne catastrophique pour les agriculteurs qui après la sécheresse, voient leurs champs et prés massacrés par de véritables hordes de sangliers.



Les dégâts de gibier explosent de toute part dans le département depuis une vingtaine de jours et peu de territoires réchappent aux saccages du parcellaire agricole, celui-là même qui permet aux chasseurs d'assouvir leur passion. Une vision partiale du sujet tenterait de rejeter la responsabilité de ces problèmes sur la seule et unique sécheresse : *«il a fait sec, les sangliers ont besoin de rééquilibrer leur alimentation en mangeant des vers»*. Un peu court tout de même… Non la problématique va bien au-delà et résulte avant tout d'une gestion inappropriée des populations de sangliers depuis de trop nombreuses années. Car même si la sécheresse peut expliquer une recherche de diversité alimentaire pour les sangliers, il est statistiquement clair que le nombre d'animaux physiquement présents dans le département exacerbe la densité des dégâts. C'est ainsi, et parce que le travail des agriculteurs mérite plus de respect que l'équilibre des budgets d'indemnisation de dégâts de gibier, que nous vous fournissons quelques éléments pour faire reconnaître vos droits et abonder aux témoignages de ras-le-bol qui fleurissent chez la très grande majorité des paysans Nivernais.

Première démarche essentielle : Déclarez tous vos dégâts de gibier !

C'est l'étape primordiale pour que votre situation personnelle et que la problématique collective puissent être reconnues à hauteur des dommages réels que subissent les agriculteurs. Devant les craintes de non atteinte des seuils d'indemnisation ou de refacturation des frais d'expertise, réalisez des déclarations provisoires, mais surtout, réalisez-les ! L'argumentation principale du monde de la chasse repose à ce jour sur le fait que les hectares de dégâts déclarés sont en baisse. Des chiffres confirmant cette tendance ont été transmis à la préfecture en septembre. Or, chacun sait que les cas de non-déclarations sont importants et que les chiffres transmis biaisent la réalité. FDSEA et JA ont à ce titre ouvert une enquête visant à répertorier précisément les cas de non-déclarations de dégâts. Les résultats provisoires qui sortent de cette dernière sont édifiants : plus de 80 % des personnes ayant répondu à l'enquête disent ne pas avoir déclaré leurs dégâts.

Si vous n'avez pas encore répondu à cette dernière, deux minutes suffiront via le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScaujVg2Bbg9efZslzDk8UuIFWkQKHY5B0GgVTSRYSoyz83kg/viewform?vc=0&c=0&w=1

Transmettez un maximum de photos de vos dégâts !

FDSEA et JA collectent l'intégralité des photos de dégâts qui surviennent sur les exploitations à l'adresse mail suivante : formation.fdsea58@orange.fr. Ces dernières sont précieuses pour justifier d'une expansion incontrôlée des dégâts aux quatre coins du département.

Fixation des tarifs d'indemnisation des dégâts sur cultures d'hiver

Vendredi 9 novembre s'est tenue une Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCSF) à la DDT. La fixation des tarifs d'indemnisation des cultures d'hiver était à l'ordre du jour. Le monde de la chasse y a proposé pour toutes les cultures le tarif le plus bas toléré par la fourchette nationale. Après négociation, les tarifs retenus pour l'indemnisation des dégâts sur la récolte 2018 se sont établis aux montants suivants :

- Blé dur : 200 €/t
- Blé tendre : 180 €/t
- Orge de mouture : 178 €/t
- Orge brassicole de printemps : 214 €/t
- Orge brassicole d'hiver : 182 €/t
- Colza : 337 €/t
- Triticale : 154 €/t
- Avoine Noire : 131 €/t
- Seigle : 182 €/t
- Pois : 173 €/t
- Féverole : 209 €/t

Pour les productions biologiques, l'ensemble de ces montants seront majorés de 50 %, trop en retrait des prix de marchés (voir encadré).

Une prochaine commission se déroulera le 10 décembre pour fixer les tarifs d'indemnisation des maïs et des tournesols.

Les chasseurs se sont émus des tarifs retenus, craignant pour l'équilibre des comptes ! Dans ce cas, une seule solution : prélevez encore et toujours plus d'animaux : Il y a trop de sangliers dans la Nièvre.

Deux dates à retenir pour les agriculteurs : le 28 novembre et le 3 décembre 2018.

Face à l'explosion des dégâts, la FDSEA et les JA ont sollicité le déplacement de Madame la Préfète sur le terrain pour constater, visuellement et au travers d'échanges avec les agriculteurs concernés, l'impact de la non-régulation des populations de sangliers pour les exploitants victimes des dégâts. Rendez-vous est fixé sur le terrain le mercredi 28 novembre à partir de 14 h 15, sur l'exploitation de Patrice Guyard, Lieu-dit *«Cloiseau»*, à Crux la Ville. Nous vous encourageons à être présent en nombre pour témoigner aux représentants de l'État des difficultés que génèrent l'accumulation des dégâts sur vos parcelles et votre travail. Enfin, une nouvelle conférence *«dégâts de gibier»* se tiendra le 3 décembre prochain à Nevers. Cette dernière visera à travailler des mesures opérationnelles pour endiguer l'explosion dramatique des dégâts. FDSEA et JA y participeront avec la volonté d'avancer dans la concertation. Nous y tiendrons néanmoins des positions fermes.

Le contexte économique et climatique est déjà suffisamment pénible. Nos prés, nos champs et plus largement nos fermes ne peuvent supporter plus longtemps les agressions du gibier qui ruinent notre travail.

Service syndical FDSEA 58

Syndical

Redonner du prix

Après un combat syndical âpre de plusieurs années, le pouvoir politique ainsi que les citoyens admettent que cet enjeu est prioritaire.

La FNB dès l'année 2015 a commencé par dénoncer les pratiques commerciales de la grande distribution. Entre la création de la marque Éleveurs et Engagés, la lutte contre des accords internationaux qui mettent en péril la santé du consommateur et la possibilité donnée par l'Europe de se regrouper afin de proposer un produit à un prix défini. Nous avons mené des combats ayant une finalité commune, redonner un pouvoir de négocier le prix de nos produits.

Nous ne sommes pas dans une situation de victoire, par contre la loi Égalim est votée, nous attendons les ordonnances afin de savoir si le rapport de force peut évoluer. La commission européenne vient de publier son rapport d'enquête effectué au Brésil au printemps établissant clairement le constat qu'il est impossible de vérifier la traçabilité des produits.

Est-il encore possible de voir un accord entre le Mercosur et l'Union Européenne ?

Enfin la semaine dernière, les premiers lots de viande bovine sont arrivés en Chine, faisant la Une de la presse nationale chinoise.

Aujourd'hui et demain la reconquête du prix va passer par la prise en compte des coûts de production rémunérant le travail de l'éleveur. Le second chantier sera de regagner des parts de marché dans la restauration hors foyer qui est le secteur en développement. C'est ce secteur qui permet de démontrer que la consommation de viande bovine ne baisse pas en France mais qu'elle évolue.

Enfin l'export de bovins vivants et de viande bovine sont les leviers qui doivent permettre de créer de la valeur ajoutée dans nos élevages. 1,5 milliard d'euros en France, plusieurs dizaines de millions d'euros dans la Nièvre chaque année, ce sont des chiffres qui doivent parler à nos dirigeants. La sécurité du consommateur a un prix, la notoriété de nos races et la qualité du travail des éleveurs doivent nous permettre un avenir ici ou ailleurs dans le monde mais avec un prix rémunérateur.

Nous pouvons le répéter encore et encore, le renouvellement des éleveurs est à ce prix. Le travail continue et construisons cet avenir en commençant par un travail collectif au sein de la Chambre d'agriculture. La liste JA + FDSEA continuera à porter ce projet adressé à tous pour un avenir meilleur. Je reste les pieds sur terre.

Emmanuel Bernard - président de la section bovine FDSEA, vice président FNB, candidat suppléant à l'élection chambre d'agriculture 2019

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▶ Agenda

29/11 - Journée technique grandes cultures

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous invite à participer à une journée technique grandes cultures, le jeudi 29 novembre 2018 à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ferrière (58700).
Cette journée se déroulera en trois temps : 9h00-12h00 : Sur la thématique des assurances en agriculture avec les interventions de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Groupama, Crédit Agricole et Axereal. 12h00-14h00 : Repas, possibilité de prendre un repas froid à la salle (à la charge du participant).
14h00-17h00 : Réunion technique avec le partenariat et les interventions de Arvalis et Terres Inovia.
Attention : le nombre de places est limité, inscription obligatoire, avant le 26/11/18, pour chaque partie de la journée : matin, repas, après-midi.
Contact : Jocelyne Belmonte : 03 86 93 40 60

03/12 - Prélèvement à la source

La section emploi de la FDSEA organise le lundi 3 décembre, une réunion publique d'information sur le prélèvement à la source en présence de Direction Générale des Finances Publiques. Rendez-vous vous à la salles des fêtes de Rouy de 14h30 à 16h30.
Renseignement : 03 86 93 40 92

07/12 - Grand meeting syndical

Dans le cadre de la campagne pour les élections à la Chambre d'Agriculture, Christiane Lambert présidente de la FNSEA vient à la rencontre des agriculteurs. Elle échangera avec eux sur les sujets syndicaux du moment. Le rdv est fixé à 15h chez les Blandins à St Péreuse. Renseignement à la FDSEA : 03 86 93 40 92

08/12 - Visite d'exploitation

Dans le cadre de la campagne pour les élections à la Chambre d'Agriculture, Christiane Lambert présidente de la FNSEA est en visite dans la Nièvre. Elle sera de passage à 10h au Gaec de la Cour, chez les Morel. 58210 Champlemy.

12/12 - Soirée Grandes Cultures

La FDSEA organise le mercredi 12 décembre une soirée Grandes Cultures en présence d'Eric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA. Le thème de la soirée est « maintenir son revenu face aux évolutions des modes de productions. La réunion se tiendra à la Salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire. L'heure pour le moment n'a pas été confirmée.

01/12 Jugement de bétails

Les JA du canton de Châtillon-en-Bazois organisent leur jugement de bétails le samedi 1er décembre à 14h dans la commune de Biche chez Corentin Panier au lieu dit Romenay, 58110. Rens. : 06 13 89 64 89



Bassins d'alimentation de captages (Bac)

Bien utiliser les produits phytosanitaires

Jeudi 8 novembre, 10 agriculteurs qui cultivent des parcelles sur les bassins d'alimentation de captages (Bac) autour de Clamecy se sont réunis à Marcy pour suivre une formation sur l'utilisation des produits phytos. L'objectif de cette journée, vérifier ses connaissances pour optimiser ses applications de produits phytosanitaires et appréhender le panel des leviers agronomiques alternatifs à la protection chimique des cultures.


Observation du disque de pulvérisation à l'arrêt.

Le matin, après un rappel des conditions optimales de pulvérisation par Amaury Fichot, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le groupe s'est rendu sur une parcelle de Dominique Cointe, agriculteur à Marcy.
Ce dernier avait préparé son pulvérisateur rempli d'eau, afin de faire des tests au champ : grâce à des papiers hydrosensibles, les participants ont pu voir les effets de différents réglages (vitesse, type de buses, litres/ha…).
L'après-midi était consacré à la présentation du réseau Dephy Nièvre et de l'exploitation de Dominique Cointe par Caroline Naels, ingénieure réseau Dephy à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. Cet agriculteur a rejoint le réseau des fermes Dephy en 2016. *«J'ai toujours eu le souci de réduire les phytos au maximum»*, a-t-il expliqué aux participants. L'animatrice a détaillé avec Dominique Cointe son système de culture, ses stratégies, ses choix ainsi que ses résultats économiques.
Le dispositif Dephy Ferme est une des actions majeures du plan Écophyto, il se compose d'un réseau de 3 000 exploitations réparties en groupes sur le territoire français. Ces groupes ont pour but la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en gardant une performance économique, environnementale et sociale. Ils permettent d'acquérir des références, de les mutualiser et de les diffuser au niveau national. Le groupe Dephy Nièvre a été fondé en 2012, il compte 10 exploitations céréalières et polyculture-élevage. Les résultats obtenus par le groupe ont été présentés et montrent qu'il est possible de mettre en place des techniques alternatives pour limiter les intrants de synthèse.
Cette formation était organisée par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre à la demande de Lison Delsalle, animatrice de la cellule d'animation agro-environnement des Bac Grenelle du nord de la Nièvre, dans le cadre des obligations des arrêtés préfectoraux qui fixent les programmes d'actions à mettre en œuvre sur les Bac.

Céline Beauvois, Lison Delsalle, Amaury Fichot, Caroline Naels

Installation

Comment aborder la question de l'installation et de la transmission ?

L'association *«Installer en Massif Central»* mène avec des acteurs du département des réflexions sur l'installation et la transmission à travers le projet Témoins. Le 12 novembre, l'association et leur partenaire Sol et Civilisation étaient de passage au Manoir de Bezolle à Saint Péreuse.

Porté par l'association Installer en Massif central, qui regroupe les syndicats Jeunes Agriculteurs du Massif, le projet Témoin (accueillir et Transmettre En Milieu rural : Ouvrir vers des Initiatives Novatrices) est né d'un constat : aujourd'hui pour un jeune qui s'installe en agriculture, ce sont 2 à 3 exploitants qui partent à la retraite.
Un ratio insuffisant pour assurer le renouvellement des générations en agriculture et maintenir la vie sur nos territoires.
S'il y a déjà pléthore d'actions menées sur cette thématique, l'ambition de Témoin est de l'aborder en reconnaissant son caractère complexe, et en tenant compte du vécu de l'ensemble des personnes concernées: Comment comprendre ce qui fait problème pour installer et transmettre, sans venir recueillir l'expertise des personnes qui vivent ces situations et sont concernés directement par la diminution du nombre d'agriculteurs ?
Une première phase de diagnostic s'est déployée sur une dizaine de territoires dans tout le Massif, avec un travail approfondi sur 3 d'entre eux : le Haut Cézallier, l'Agglo de Brive, et le territoire morvandiau de Château-Chinon et ses alentours.
C'est donc une cinquantaine d'acteurs du territoire de Château Chinon qui participent depuis une année à ces réflexions, à travers des entretiens individuels début 2018 puis des séminaires de travail en mai.

«Un sujet fondamental»

Ce lundi 12 novembre, une vingtaine d'entre eux se sont réunis au Manoir de Bezolle à Saint Péreuse pour partager la synthèse du diagnostic et décider des suites à donner localement à ce projet Témoin. Était également présent un élu d'IMC installé dans la Loire, Matthieu Aucourt, qui a pu apporter son regard extérieur au territoire.
Si les constats ne sont pas nouveaux, l'initiative prise par les JA a eu l'avantage de prendre le temps d'en discuter ensemble : entre agriculteurs, élus locaux, mais également d'autres acteurs du territoire qui se sentent également concernés. Et en soit, c'est déjà un pas en avant, car ces questions sont des sujets tellement complexes qu'on préfère souvent les éviter, même s'ils préoccupent chacun !
Dès lors qu'il est reconnu collégialement *«qu'il faut faire quelque chose»*, le débat a tourné autour des pistes de travail à envisager. Des échanges nourris ont déjà permis de mieux comprendre ce qui se joue vraiment à travers des problèmes aussi connus que : les difficultés d'accès au foncier, les craintes d'un cédant, l'enjeu de vivre de son métier, de donner envie aux jeunes de devenir agriculteur, ou encore les enjeux à tenir compte de l'évolution des modes de consommation. C'est en partant d'un exemple d'une situation qui paraissait bloquée, en échangeant sur les leviers de chacun, que les personnes ont déjà pu élargir le champ des solutions et pointer du doigt de premières pistes de travail. Et c'est là tout l'enjeu de ce projet Témoin : être un espace où les échanges peuvent avoir lieu, pour imaginer ensemble de nouvelles pistes de solutions pour améliorer l'accueil, l'installation, et la transmission ; en reconnaissant que ces améliorations bénéficient, directement ou non, à chacun.
Les personnes présentes ont décidé de poursuivre ce travail, en discutant des conditions sous lesquelles ils avaient envie d'y participer. Ainsi le Morvan fera partie d'un réseau de territoires du Massif engagés dans la phase opérationnelle de Témoin : Gageons que cette nouvelle façon de travailler ensemble débouchera sur des expérimentations fructueuses, bénéfiques pour les candidats à l'installation, le monde agricole, et les habitants du Morvan.

Anne Lacroix, Chargée de mission Sol et Civilisation, et Anaïs Mager, animatrice de l'association *«Installer en Massif central»*

Restauration

Un projet avec de fermes intentions

L'espace « La Ferme Intention » située sur le domaine de Fertot à Gimouille vient d'ouvrir un tout nouveau restaurant dont la cuisine met en avant le savoir-faire des producteurs locaux. Ce projet n'est que la première étape de la réhabilitation des deux corps de ferme du domaine. Retour sur l'origine du projet avec Jean Pinet des Écot, le directeur d'exploitation.


Jean Pinet des Écot (en veste noire) entouré de son équipe.

C'est un projet lancé il y a un an. Réhabiliter les deux corps de fermes déjà existants pour en faire un lieu de spectacle et un endroit privatisable. «*Il nous a fallu un an pour rénover le bâtiment principal et les extérieurs car tout était à l'abandon*» explique Jean Pinet des Écot, le directeur d'exploitation. Un an après, la première étape de leur projet est enfin arrivée à son terme avec à la fois l'ouverture de la salle de restaurant le 15 novembre dernier, mais aussi la partie hébergement. Cinq personnes ont été embauchées en collaboration avec le «*Domaine du Grand Bois*» (propriétaire de «*La Ferme Intention*») pour mener à bien ce projet. Actuellement, douze chambres de quarante cinq couchages sont disponibles à la location.

«*L'idée d'ouvrir ce lieu à la restauration a mûri cet été au fur et à mesure que les travaux ont avancé*» détaille Jean Pinet des Écot. Pour ce faire, il est allé à la rencontre des producteurs locaux pour leur parler du projet. Bilan à ce jour, «*La Ferme Intention*» se fournit chez une dizaine de producteurs à la fois nivernais mais aussi des départements limitrophes. L'approvisionnement se fait soit en direct sur l'exploitation ou via des magasins de producteurs comme «*Secrets de Paysans*» de Coulanges-les-Nevers. «*Nous voulions être cohérents avec notre projet qui est de valoriser le retour à la terre. Notre approvisionnement local s'inscrit donc dans cette logique. C'est pour cette raison que l'on tient à mettre les noms de chaque producteur en face de chaque plat. C'est une question de transparence*» explique le directeur d'exploitation. Pour le moment, le restaurant ne sera ouvert que du jeudi au samedi soir et le dimanche matin pour le brunch. Côté menu, le restaurant propose des formules entre 22 à 26 euros et des plats variant de 14 à 22 euros.

Une salle de réception en projet

En face du restaurant se trouve un espace de 400 m² qui est actuellement en travaux. «*Nous voulons en faire un lieu de réception pour des groupes, mais aussi à terme une salle de spectacle avec du cabaret notamment. Dans ce même espace, il y a également deux salles de réunion de 40 m² et une salle de projection cinéma de cinquante places*» détaille le directeur d'exploitation. La fin des travaux est prévue pour janvier 2019. Attenant au bâtiment se trouve une parcelle destinée à devenir un potager bio pour le restaurant. «*Nous voulons être autosuffisants en fruits et légumes et vendre le surplus via des réseaux de distribution spécialisés. Nous avons la volonté pour nos clients qui n'ont plus le contact à la terre de les réapproprier à la ferme.*» Cette gestion du potager a été confiée à Christophe Boiron, un ancien exploitant agricole.

«*Une fois que l'ensemble sera opérationnel, un accès entre «La Ferme Intention» et le «Domaine du Grand Bois» sera créé pour ne faire plus qu'un entre les deux structures*» conclut Jean Pinet des Écot.

THÉOPHILE MERCIER


Le restaurant a enregistré des débuts encouragements.

▸ Agenda

23/11 - AG propriétaires exploitants d'étangs.
L'association des propriétaires et exploitants d'étangs de la Nièvre et de Bourgogne organise son assemblée générale le vendredi 23 novembre à partir de 14h à la salle des fêtes de Sauvigny les Bois (8 km sud-est de Nevers). Cette assemblée sera marquée par l'intervention d'Antoine Ney, chef de mission filière acquacole à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté. Interviendront également : Nicolas Finance, directeur des pisciculteures du Morvan, Chris Lafaille, pisciculteur dans l'Yonne et Patrice Perrot, député de la Nièvre sur la régulation des cormorans (sous réserve de disponibilité).
Contact : Cerd 03 86 85 02 10



Groupama Agri Retraite Active
Bénéficiez d'un complément de revenus garanti à vie au moment de votre retraite.
Groupama
la vraie vie s'assure ici
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
Crédit Photo : Aurélien Chauvaud

Innov'Action

Réintroduire des ovins sur les plateaux de Bourgogne

L'après-midi Innov'action du 13 novembre dernier a réuni 90 personnes venues échanger sur l'installation de troupeau ovin en système céréalier.


Une après-midi d'échanges sur la complémentarité ovins-grandes cultures à Cruzy-le-Chatel.

L'EARL des Herbues à Cruzy-le-Chatel était une exploitation de grandes cultures jusqu'à l'arrivée de Romain Bonenfant, qui a ajouté un atelier d'élevage ovin comptant aujourd'hui 450 brebis. Pâturage des couverts, apport de fumier, diversification des revenus, allongement de la rotation, l'équilibre est trouvé dans cette exploitation. C'est donc naturellement qu'elle a accueilli la journée Innov'Action sur le sujet. Le retour à la polyculture-élevage fait parler de lui et intrigue les céréaliers, qui sont venus en nombre pour assister aux échanges des quatre ateliers de la journée.

L'élevage extensif à l'herbe

Dans un premier atelier, l'initiative de 9 éleveurs et Terre d'Ovin a été présentée : un groupement d'intérêt écologique et économique (GIEE) nommé *«optimiser collectivement la complémentarité ovins-cultures»*. L'action principale du groupement est la création d'une troupe ovine extensive en remplacement de céréales à faibles potentiels. Pour cela, ils recherchent des solutions au retour à la polyculture-élevage. Valoriser les terres peu fertiles, sécuriser leurs revenus, les avantages sont multiples, mais le métier d'éleveur ne sied pas toujours aux céréaliers. *«Les marchés sont ouverts, et il y a plein d'interactions possibles entre les deux systèmes. Mais il est certain que l'élevage apporte des contraintes pour lesquelles il faut être vigilant»* expriment Hubert Mony et Fabrice Trottier, éleveurs du GIEE.

Les interactions possibles

Le second atelier présentait l'association des ateliers et les interactions bénéfiques qui en ressortent. Romain Harmand de l'EARL des Fays, a présenté son système comprenant 260 ha et 430 brebis pour 1,5 UTH. *«J'ai calé mes agnelages en fonction des travaux des champs. En été je suis dans les champs et en hiver je m'occupe plus des brebis»*. L'atelier grandes cultures est adapté aux besoins alimentaires de l'élevage : la paille et une partie des céréales sont valorisées, du méteil fournit l'enrubanné nécessaire pour l'hiver, les prairies font partie du système et bien sûr les brebis pâturent, du 15 juillet au 1er janvier, les repousses, les couverts végétaux et le colza. Rien de tel que le pâturage des brebis pour tirer profit des couverts, à condition qu'il soit adapté et bien implanté. 110 Bourgogne a présenté les bénéfices des couverts végétaux, les clés de réussite de leur implantation et les règles du pâturage.


Sébastien Dubois, éleveur en Puisaye, a présenté son système de vente

Débouchés et chiffres clés

Débouchés, filière, infrastructures, labels, vente directe : les possibilités sont multiples. Le troisième atelier était consacré à la filière ovine du département, présentée par la Cialyn et Terre d'Ovin. Si l'Yonne comprend 23 000 brebis pour 614 éleveurs, seulement 117 ont plus de 50 brebis. *«La filière est organisée dans le département, il y a les infrastructures et les débouchés pour la production ovine. Nous développons les filières de qualité telle que le Label Rouge pour valoriser au mieux la production. 44 % de la production ovine consommée en France est produite dans le pays, il a le marché pour écouler la production»*. Pour apporter une autre vision que celle des filières *«classiques»*, Sébastien Dubois, éleveur de Puisaye, a présenté sa stratégie de vente directe via le Drive fermier, des colis ou encore les marchés. Entre inconvénients comme le temps de travail et plus-value, la vente directe est un choix qui se réfléchit.

Travail et bâtiments

Enfin, les participants ont pu découvrir le bâtiment de Romain Bonenfant, les spécificités de son exploitation et l'importance de l'organisation d'un bâtiment. Sans tabou, Alexis Dondaine, jeune éleveur installé en individuel avec 500 brebis depuis un an, a livré ses impressions. Pour lui, il ne faut pas hésiter à se former techniquement, et à aller voir comment ça se passe, avant de s'installer. *«Je n'avais jamais fait une période complète d'agnelages, j'étais dépassé»*.
À la suite des ateliers, les participants ont pu rencontrer différents acteurs économiques, au cas où un projet serait né.

ORIANNE MOUTON

Emploi

Attirer les demandeurs d'emploi vers la viticulture

Pôle Emploi a organisé un forum de l'emploi sur la viticulture, en partenariat avec le groupement d'employeurs Agri-Viti Emploi (AVE 89), la FDSEA de l'Yonne et le CFPPA d'Auxerre La Brosse.


Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne, a présenté le métier d'ouvrier viticole.

Dans les domaines viticoles, les salariés sont devenus une denrée rare. Et pour cause, *«si on avait une centaine de candidats à tous types de postes, CDI ou CDD, sur différentes missions comme tractoriste ou travaux en vert, il y aurait du boulot pour chacun… Les viticulteurs misent sur le bouche-à-oreille aujourd'hui, ils ne transmettent même plus leurs offres d'emploi tant c'est compliqué de trouver quelqu'un»* expose France Lahutte, de la section emploi de la FDSEA 89. 350 personnes ont été convoquées sur différents créneaux horaires, *«nous souhaitons provoquer la rencontre entre les demandeurs d'emploi que la viticulture pourrait intéresser, peu qualifiés ou en reconversion professionnelle, et les professionnels, sous une forme vivante. Nous voulons leur redonner envie de travailler dans la viticulture»* explique Isabelle Shilt, responsable équipe entreprise à pôle emploi Auxerre. La matinée est réservée uniquement à la viticulture, avec des démonstrations de taille et la présentation d'un enjambeur sur le parking. Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne, a mené les démonstrations et expliqué le métier aux demandeurs d'emploi présents. *«Même s'ils ne sont pas qualifiés, on a les structures pour les former avec le CFPPA»* rajoute France Lahutte.
La matinée a été satisfaisante puisque des personnes au profil intéressant se sont montrées intéressées par des offres d'emploi et AVE 89.

ORIANNE MOUTON

Rencontres *Bout de silo*

Nourrir son troupeau malgré les aléas climatiques

Les 19 rencontres «*bout de silo*» organisées par Alysé se tiennent pendant le mois de novembre dans plusieurs élevages. Quatre rendez-vous sont dans l'Yonne



Thierry Crespo (Alysé) explique son analyse de l'ensilage de maïs de l'EARL Vallée des champs Poulains.

Les bouts de silos, ouverts à tous, ont lieu au mois de novembre depuis quelques années. Le 16 novembre dernier, c'est à l'EARL Vallée des champs Poulains, exploitation laitière de Cudot en Puisaye, qu'éleveurs et techniciens se sont réunis. L'objectif de ces rencontres faire le point sur la qualité et la quantité des fourrages de l'année. Pour 2018, le sujet est incontournable : suite à la sécheresse, comment gérer son stock pour tenir tout l'hiver, tout en maintenant une bonne ration de base assurant la production ? Thierry Crespo, nutritionniste d'Alysé met en garde sur la gestion des stocks. « *Vu les aléas climatiques qui reviennent souvent, il faut anticiper au maximum, chaque année ! Il y en a qui ont attendu que ça pousse cet été, ils n'ont pas anticipé, et au 15 janvier, certains n'auront plus rien à donner à manger !* »

Un bilan fourrager nécessaire

Raphaël Carreau, le technicien Alysé de la zone, réalise le bilan fourrager de l'exploitation d'accueil, comptant 60 vaches laitières. La ration est à base de maïs, cultivé sur 25 ha des 105 ha de SAU totale, et ensilé cette année le 10 août. Les stocks de fourrage disponibles pour l'année 2018 sont constitués des restes de 2017, où la quantité était présente, et de la récolte de l'année, maïs, ray-grass, et d'achat de pulpe de betterave. Entre les catégories, le nombre d'animaux et les besoins, le stock de 316 tonnes de fourrage devrait combler les besoins équivalents à… 316 tonnes. « *On a vu large sur les besoins, mais vous voyez, ça passe tout juste, il faut toujours prendre large, on ne sait pas ce qui peut arriver* » explique le technicien. Thierry Crespo recommande la prudence sur la gestion des rations. « *Quand on est juste, on réserve les fourrages les plus riches aux vaches en production pour assurer le lait, mais il ne faut pas négliger les vaches taries. Avant une compétition, on ne nourrit pas un sportif avec n'importe quoi sinon sa performance est nulle. Pour les vaches taries, c'est la même chose. Il vaut mieux faire des économies sur les génisses que sur les taries* ».

Une qualité de fourrages faible

Les fourrages de 2018 sont de qualité moyenne. Concernant l'herbe, la poussée de l'hiver suivie du froid tardif de février et mars a induit un taux de lignine élevé, diminuant la qualité nutritionnelle de l'ensilage. Idem pour le foin, récolté au 15 juin au stade fleuri, en avance de deux semaines par rapport à d'habitude. « *Chez certains, les génisses préfèrent le foin à la paille !* » L'ensilage de maïs, faible en grains, sec et léger, a une faible qualité nutritionnelle. La sécheresse a provoqué des difficultés de fécondation, avec pour conséquences l'absence de poupées dans certains cas. « *C'est la tige qui amène la matière sèche cette année, et ça, ce n'est pas bon…* » explique Thierry Crespo. Qui dit maïs sec, dit difficultés de tassage. « *Il faut tasser une épaisseur de 20 cm pour bien chasser l'air. Il faut calculer pour étaler sur la distance nécessaire. Il vaut mieux ralentir le chantier, prendre son temps pour bien faire plutôt qu'avoir un ensilage moisi qui va nous suivre toute l'année. S'il y a de l'oxygène, il y a consommation de sucres, baisse de qualité nutritionnelle. On peut perdre 10 % du silo en 6 mois…* » Autre point d'attention selon Thierry Crespo, la température de l'ensilage, qui ne doit pas avoir plus de 5 °C d'écart avec l'air extérieur. « *S'il est chaud, il y a une mauvaise fermentation, il est moins appétant pour les vaches* ».

Gérer le manque de stock

La sécheresse a provoqué un affouragement précoce, déstabilisant bon nombre d'éleveurs. Pour gérer le manque de stock nécessaire pour passer l'hiver, il ne faut pas compter sur les coproduits, plus disponibles, ni sur l'achat de foin difficile. La seule souplesse restant aux polyculteurs - éleveurs est d'ensiler les céréales au printemps, au stade gonflement, idéal pour les vaches en lactation ou laiteux - pâteux, adapté aux génisses. Mais surtout, « Il faut anticiper, par exemple en sacrifiant une parcelle parking, pour laisser les autres prairies se régénérer, en envisageant un sur semis, en semant un méteil de printemps, ou autre. Les aléas climatiques récurrents ne laissent plus d'autre choix que d'anticiper ! » répète Thierry Crespo.

ORIANNE MOUTON



Les réunions «bout de silo» ont lieu chaque année au mois de novembre pour faire un point sur les fourrages de l'année.

▸ Formations

Formation proposée par Bio Bourgogne :

Optimiser ses résultats économiques en grandes cultures bio
Le 7 décembre de 9h à 17h30 à la salle de réunion de Bio Bourgogne - 19, avenue Pierre Larousse à Auxerre (89). Contact : Adrien Lurier - adrien.lurier@biobourgogne.org - 06 77 30 78 82

Valoriser sa production AB par un triage de qualité. Le 19 décembre de 9h à 17h30 à la mairie de Michery (89). Contact : Adrien Lurier - adrien.lurier@biobourgogne.org - 06 77 30 78 82

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Mes p@rcelles : solution internet pour piloter mes cultures.
Les 4 et 11 décembre 2018 ou les 15 et 22 janvier 2019 à Venoy. Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Calculer mes coûts de production en grandes cultures.
Formation d'un jour découpé en deux demi-journées, les 7 et 20 décembre 2018. Contact : Élodie Joudelat, 03 86 64 64 78



Restauration collective

Plus de local, moins de gaspillage

La Chambre d'agriculture a organisé une rencontre entre les producteurs et les acteurs de la restauration collective au Lycée Louis Davier de Joigny, bien impliqué dans la réduction du gaspillage et l'approvisionnement local.



Une après-midi de rencontre entre producteurs icaunais et la restauration collective au lycée Louis Davier à Joigny..

Un rendez-vous entre producteurs et acteurs de la restauration collective pour se rencontrer, échanger, goûter, et étudier les possibilités de travailler ensemble. *«Quelles quantités pouvez-vous fournir ? Peut-on être livré ? Quel est le prix ?»* Les 22 producteurs présents à cette première rencontre on fait le plein de contacts de représentants d'écoles, collèges, Ehpad, collectivités, cuisines centrales et traiteurs, venus nombreux.

Ce «showroom» était organisé par la Chambre d'agriculture, en partenariat avec le Conseil départemental, le Syndicat des déchets Centre Yonne et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, pour qui l'approvisionnement local est une priorité : son objectif est d'arriver à 50 % de produits locaux dans les cantines scolaires des lycées d'ici 2021.

Économiser sur le gaspillage pour investir dans le local

Le Lycée Louis Davier de Joigny était l'endroit idéal pour accueillir cette rencontre. L'établissement qui a une capacité de 1 100 repas par midi est dans une démarche anti-gaspillage alimentaire depuis 2014.

L'étude des quantités gaspillées, de la cuisine aux assiettes en passant par la préparation a été estimée à 18 tonnes de nourriture par an. La nourriture ayant un coût, cette perte représente près de 36 000 €. Depuis ce constat, c'est la chasse au gaspillage : sensibilisation des élèves, meilleure planification des repas, et autres mesures. Sabina Pechinot est la gestionnaire du lycée : *«On vise à moins gaspiller, on adapte les quantités aux convives, on préfère réduire les quantités, resservir. D'une année sur l'autre, on réadapte et on resensibilise les nouveaux arrivants au gaspillage alimentaire. En économisant sur le gaspillage, on peut réinjecter l'argent dans des produits locaux ! En lycée, le prix des repas est de 3,60 € pour les demi-pensionnaires, avec 2,30 € consacrés à la nourriture présente dans l'assiette, et le budget n'augmentera sûrement pas. Si on prend une huile bio locale comme il y a ici, c'est 5 ou 6 fois plus cher que ce qu'on achète habituellement. Mais si on économise d'un côté, c'est possible d'avoir cette qualité».*

«Une démarche qui gagne à être développée»

«Depuis mon arrivée dans l'établissement, il y a sept ans, nous prenons des produits locaux» explique Patrick Millot, chef de cuisine au lycée de Joigny. *«Ça a commencé par le pain, puis les légumes de saison, puis la viande… La difficulté, c'est la quantité. Par exemple, je viens d'aller voir un producteur de produits laitiers, qui fait de la crème fraîche. Il ne peut pas me fournir les quantités dont j'ai besoin, j'en utilise beaucoup trop… Je vais prendre ce qu'il peut me fournir, ce sera déjà ça. Pour moi, l'approvisionnement local est une démarche qui gagne à être développée. Bien sûr, ça peut demander du travail en plus en cuisine, pour éplucher les légumes par exemple, mais tout est question d'organisation. Et la qualité est dans l'assiette».*

Une opportunité pour les producteurs à la recherche de débouchés

«Le code des marchés publics fait qu'il est difficile de privilégier les marchés locaux». Les freins auxquels font face les producteurs pour répondre aux appels d'offres ne les arrêtent pas, et heureusement. Loïc Guyard, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, est satisfait du rendez-vous qui *«permet de créer du lien avant tout, de faire se rencontrer les deux parties. Les contacts se font, ils discutent des possibilités… Pour les producteurs, ça peut être une vraie opportunité pour ceux qui n'ont pas encore trouvé leur débouché. Ça demande une vraie organisation, et ça nécessite d'adapter son système de production à la demande des collectivités, comme certains le font déjà. Il ne faut pas voir ça comme la poule aux œufs d'or, mais ça sécurise les débouchés. Certes, il n'y a pas vraiment un revenu aussi fort qu'en vente directe. Mais entre faire vingt marchés et livrer directement 20 kg de viande en une fois… Le travail n'est pas le même !»*

ORIANNE MOUTON

Ruralité

Session des maires de Puisaye-Forterre

Les élus de Puisaye-Forterre se sont réunis dans le cadre de la 24ème édition des entretiens de Champignelles, organisée par le maire de la commune, Jacques Gilet.

L'objectif de la session de formation, cette année, comportait plusieurs thématiques pour permettre aux élus locaux de mieux : s'intégrer dans le couplage communes - intercommunalité au service du territoire ; s'organiser face à l'insécurité grandissante ; et faire face à une métropolisation croissante. Après une première journée le 23 octobre sur les thèmes *«le couplage communes - intercommunalité au service du territoire»* et *«quels moyens pour la sécurité de nos communes»*, un séjour d'études en Roumanie était proposé. L'occasion pour les élus poyaudins de se rendre compte du fonctionnement territorial et administratif roumain, plus aisé qu'en France, selon les premiers retours. La dernière journée du 16 novembre était consacrée au *«maire rural face à la métropolisation»* et aux conclusions de la session. Jean-Pierre Door, ancien maire de Montargis et député du Loiret, est intervenu avec son expérience. *«Il y a 22 métropoles en France, qui n'existerait que par elles ? Faut-il alors oublier les territoires en dehors de ces métropoles ? Une métropole doit rayonner et non siphonner la France périphérique».*

La vie des territoires ruraux face aux métropoles, cœur des activités et même de la vie pour certains. Ceux-là mêmes qui se rendent dans les petits villages de campagne aux multiples atouts pour se ressourcer, le temps d'un week-end. Selon l'ancien maire de Montargis, ces zones hors métropoles, ces petits territoires «ne sont pas exclus du nouveau monde. Il faut résister et les renforcer». Pour conserver le lien indispensable à l'équilibre métropole - territoires et la vie des zones en dehors des grandes villes, l'assemblée a évoqué les thématiques à travailler : les transports indispensables vers les bassins d'emploi, la désertification médicale, la suppression d'établissements supérieurs ou de leurs antennes en campagne, ou encore le rassemblement en communautés de communes, pour donner plus de poids et de moyens aux communes pour leurs projets.

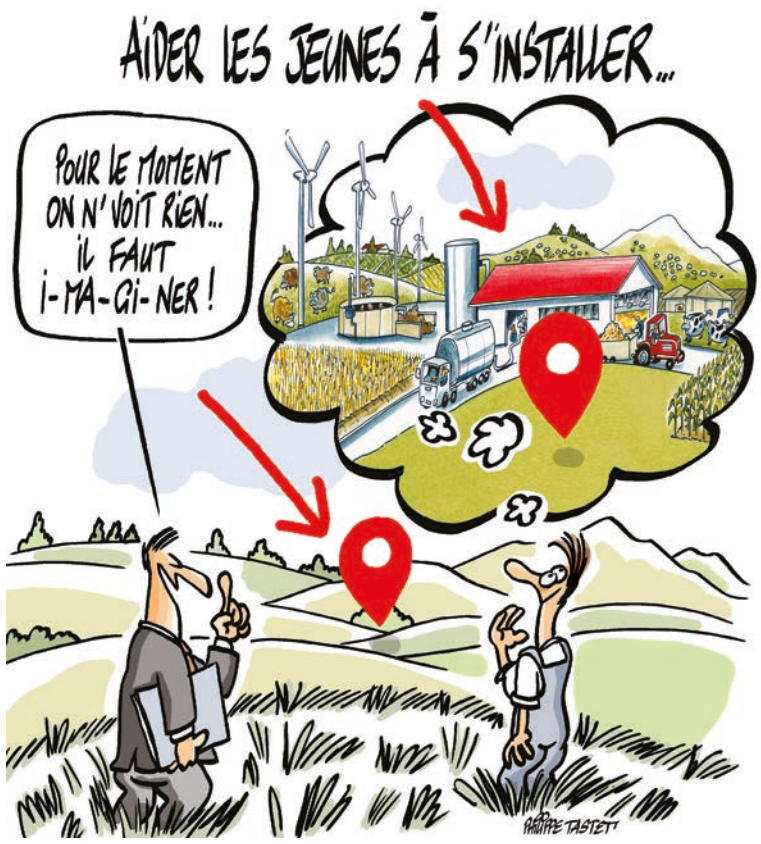
ORIANNE MOUTON


Paulo Da Silva Moreira, maire de Treigny, a témoigné de son union avec quatre autres communes. La commune accueille deux médecins, pourtant en voie de disparition dans les campagnes.

Transmissions et installations agricoles réussies

Pour un territoire icaunais viable, vivable et vivant

La vie d'une exploitation agricole est faite de projets successifs, l'installation est un moment fort pour l'exploitant. Peu d'installations se font sans transmission, là encore l'accompagnement par le réseau JA et FDSEA de l'Yonne est majeur.



À l'occasion de deux séminaires de réflexions, les syndicats majoritaires ont dressé un bilan de leurs actions et redessinent leurs propositions d'accompagnement, essentiellement pilotées par les Jeunes Agriculteurs.

JA et FDSEA de l'Yonne accompagnent les exploitations agricoles du département depuis l'aune du projet d'installation jusqu'à la transmission de l'exploitation en fin de carrière. Les deux organisations se battent pour qu'aboutissent des projets d'installation viables et vivables, portés par des candidats formés ou expérimentés. Ils accompagnent aussi la transmission dont on connaît la valeur essentielle pour les cédants comme la qualité de sortie de vie active, ou la valorisation patrimoniale d'une vie d'engagement.

Depuis dix années, la dynamique de l'installation reste constante, entre 180 et 220 candidats à l'installation se font connaître des organisations agricoles. En 2018, le nombre de dossiers traités au point installation est en augmentation de 23 %. Une grande majorité des candidats a entre 20 et 40 ans, et la moitié est déjà en activité agricole. Un tiers est hors cadre familial. Les projets concernent l'ensemble des productions du département et tous les modes de productions, l'élevage toutefois voit une régression relative de l'installation. Plus d'un tiers des projets sont portés par des femmes. La dotation aux installés est en moyenne de 32 500 euros et est octroyée à 80 % l'année de l'installation.

Accompagnement de la transmission

Coté transmission, la pyramide des âges des exploitants agricoles de l'Yonne engendre une accélération du rythme des transmissions. Ceci constitue une contrainte forte et pèse sur la facilité de transmission, qui décroît. Le nombre d'installation ne compense pas les départs. Plusieurs défis restent à relever. L'accès au foncier demeure un obstacle pour les candidats agriculteurs. La financiarisation de l'agriculture amplifie le coût de l'installation, particulièrement en viticulture. Des solutions sont en cours d'élaboration afin de permettre un maintien d'une agriculture familiale. La pyramide des âges représente une menace pour la dynamique des territoires ruraux. La population d'exploitants est vieillissante et le nombre d'exploitation à transmettre progresse. JA et FDSEA souhaitent accroître l'accompagnement de la transmission. Stimuler le nombre des installations est aussi un acte majeur d'aménagement du territoire. Le manque de services en milieu rural complexifie la vie des jeunes agriculteurs et de leur famille.

Engagements et revendications

JA et FDSEA de l'Yonne agissent au quotidien pour les jeunes agriculteurs, à tous les niveaux (économique, social, fiscal). Ils défendent la pérennité d'un accompagnement équitable et efficace des porteurs de projet. Les JA ont notamment défendu l'accompagnement sur les 5 premières années d'installation qui porte actuellement ses fruits par une amélioration de la qualité des projets des installés. Cela permet d'obtenir des conditions de vie et des revenus satisfaisants, de mener à bien des projets, individuel ou collectif dans un métier connecté avec son temps grâce à un accompagnement humain et financier personnalisé. La qualité de vie en milieu rural est essentielle, JA et FDSEA rappellent en permanence aux administrations l'importance cruciale de disposer de services au public de proximité (santé, petite enfance, école, loisirs…). L'accès au foncier est le socle des exploitations agricoles. JA et FDSEA portent une politique de maîtrise de la consommation foncière et de gestion du foncier agricole, notamment par le contrôle des structures selon le schéma départemental. Pour autant, ils militent pour une simplification administrative, notamment du dispositif d'accompagnement des porteurs de projet.

Vers une transmission réussie

JA et FDSEA de l'Yonne prennent l'engagement d'améliorer les conditions de transmission. Il s'agit de renforcer les actions en faveur des futurs cédants (accompagnement plus en amont, véritable conseil à la transmission). Ils entendent favoriser au maximum la mise en relation entre des futurs cédants ou associés et des porteurs de projets. C'est en ce sens que les JA de l'Yonne animent le point accueil transmission. Les organisations agricoles visent à améliorer la coordination entre les différents acteurs pour assurer la réussite de la transmission des exploitations. Défendre la plus-value de l'agriculture est l'enjeu majeur pour les territoires et pour le monde agricole, la transmission des exploitations vers un jeune est aussi essentielle à un territoire que le maintien d'une boulangerie dans un village. L'agriculture est un pan important de l'économie de l'Yonne, les JA et la FDSEA de l'Yonne sensibilisent les acteurs économiques hors filières agricoles et en filières agricoles (amont et aval), tout comme les collectivités locales de l'importance du renouvellement de générations en agriculture. Il s'agit de créer des synergies, et de créer un terreau favorable à la reprise ou la création d'entreprise agricole au cœur même de notre département. L'agriculture est le poumon de l'Yonne, les exploitants agricoles lui fournissent son oxygène.

JA ET FDSEA DE L'YONNE

JA et FDSEA de l'Yonne ont milité et obtenu syndicalement…

2013 : un vrai statut pour le porteur de projet inscrit dans le dispositif à l'installation qui lui permet d'avoir une protection sociale
2013 : révision du seuil d'assujettissement permettant une reconnaissance de l'activité agricole afin de prendre en compte la diversité des installations
2014 : renforcement des financements pour accompagner le porteur de projet tout au long de son installation
2014 : majoration des paiements directs pour tous les jeunes installés
2015 : ouverture à tous du dispositif à l'installation pour que chaque porteur de projet souhaitant un accompagnement puisse en bénéficier
2016 : assouplissement des sanctions liées aux engagements sur la DJA
2017 : fin des prêts bonifiés et revalorisation des enveloppes de DJA pour permettre un meilleur accompagnement financier des projets

▸ À noter

Changement d'adresse point d'accueil MSA d'AVALLON
À compter du 27 novembre, l'accueil MSA sera transféré : Espace Victor Hugo
10 avenue Victor Hugo
89200 Avallon. Accueil sur rendez-vous uniquement
Vous êtes particulier : Contacter le 0 969 36 20 50
Vous êtes employeur de main d'œuvre : Contacter le 0 969 36 20 60

▸ Agenda

26/11 Bouts de silo

Pour accompagner les éleveurs dans le contexte alimentaire compliqué, Alysé Elevage organise des bouts de silos, rencontres fourrage herbe conservée et maïs : nourrir son troupeau face aux aléas climatiques. Pour équilibrer son bilan fourrager, complémenter les fourrages 2018 et trouver les solutions pour le printemps. De 14h à 16h. Le 22 novembre au GAEC Gobier des Merles à Chastenay (lait) ; le 26 novembre au GAEC Darlot à Venouse (lait).

10/12 Sensibilisation à l'élevage biologique

Bio Bourgogne et le PNR du Morvan organisent une sensibilisation à l'élevage biologique lundi 10 décembre à partir de 13 h30 à la mairie de Quarré les Tombes. L'après-midi débutera à 13 h 30 par la signature, dans les locaux de la mairie de Quarré-les-Tombes, d'une convention de partenariat entre les deux structures.
Elle se poursuivra, de 14 h30 à 17 h30, par la présentation et la visite du Gaec Lardot (Chemin du moulin Lardot, 89630 Quarre-Les-Tombes), possédant deux troupeaux allaitants bovin et ovin et engraissant à l'herbe une partie de leurs animaux. Renseignements complémentaires auprès de : Damien Nicolas - damien.nicolas@biobourgogne.org - 06 30 02 24 01

18/12 Permanence Apécita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apécita se tiendra le mardi 18 décembre à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52-dijon@apecita.com+

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Aide d'urgence sécheresse

La Région joue collectif

10 millions d'euros pour limiter l'impact de la sécheresse 2018 en Bourgogne Franche-Comté c'est le résultat d'un travail collectif entre la Région et les départements sur la définition d'un d'une stratégie collective d'appui aux éleveurs.

La réflexion sur les aides d'urgence complémentaires au dispositif national a permis de concevoir un dispositif d'intervention qui concerne directement les éleveurs (y compris en polyculture élevage) tout en prenant en compte les différentes situations sur le territoire régionale, les contraintes du cadre réglementaire européen (règle des minimis) et les dispositions de la loi NOTRe.

Le dispositif acté lors de la commission permanente du 15 novembre se décline ainsi en deux parties.

D'une part une aide d'urgence pour répondre solidairement à *«une crise climatique exceptionnelle»* avec une dotation de 5 millions d'euros, à l'adresse du cheptel de souche femelle bovins, ovins, caprins et équins (sous certaines conditions).

D'autre part l'abondement de mesures visant à augmenter les capacités de stockage de fourrage et/ou paille, afin d'anticiper les crises à venir.

Cette intervention supplémentaire de 5 millions d'euros sur 2019 et 2020, résulte d'une contribution supplémentaire des Départements, du Feader et de la Région (les département contribuant à hauteur de 2,5 millions d'euros).

Un montant d'aide à l'UGB modulé

La répartition de la dotation de 5 M€ d'aides d'urgence est établie entre les 842 760 unités de gros bétail éligible en BFC, avec une pondération en fonction du taux de déficit de pousse de l'herbe propre à chacune des *«27 petites régions fourragères»* identifiées par l'Etat.

Les différents montants unitaires d'aide à l'UGB ont ensuite été retraités pour dégager des moyennes départementales et arriver aux montants unitaires appliqués par la Région, département par département.

Concrètement, une fois le dispositif en place, les éleveurs éligibles seront destinataires d'un courrier les informant de cette disposition d'aide et les invitant à solliciter l'aide d'urgence en déposant un dossier détachable. La demande doit en effet être faite par l'agriculteur.

Les modalités d'intervention de ce plan jugé *«innovant»* par la présidente de Région Marie-Guite Dufay, ont été présentées en séance pleinière. Il s'agissait pour la Région *«d'apporter une vraie réponse en terme de solidarité, indispensable vu l'ampleur de la catastrophe»*.

Toutes les collectivités se sont engagées dans cette démarche unitaire avec la volonté *«de parler d'une seule voix»*, a souligné la présidente de Région, en insistant sur le fait que cette aide, complémentaire aux autres dispositifs, montre *«la volonté des collectivités territoriales d'adapter leurs politiques à la réalité des besoins»*.



Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, a détaillé les modalités du dispositif d'aide et d'accompagnement des éleveurs, établi en concertation avec les Conseils départementaux. Un travail collectif nécessaire pour répondre à une crise climatique exceptionnelle.

Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

Optimiser les investissements productifs avec les programmes européens

Après une solide concertation avec les financeurs (Région, État, Agence de l'eau, Conseils départementaux…), la profession (CRA, FRSEA, JA) a réussi à faire bouger les lignes de la Région, autorité de gestion, sur le prochain remaquettage des programmes européens PDRR Bourgogne et Franche-Comté.



Ce remaquettage intègre et répond aux différentes remarques et attentes que nous avions formulées depuis plus d'un an :
- Optimisation des financements pour l'agriculture biologique en utilisant les règles de transition ;
- Nécessité de donner la priorité aux investissements productifs ;
- Optimisation des crédits sous consommés pour les redéployer sur le (s) différent (s) volet (s) agricole (s) en tension.

Ce travail d'analyse et de suivi a fini par payer !

Finalement, c'est 10,825 millions d'euros qui seront affectés aux priorités défendues par la profession pour le PDRR Bourgogne et quasiment le même montant de 10 millions d'euros pour le PDRR Franche-Comté (soit un total de 20,8 millions d'euros Feader redéployés), avec le scénario suivant : bâtiment d'élevage : + 11,3 millions d'euros ; industries agroalimentaires : + 3,90 M€ ; équipements productifs : + 0,38 M€ ; MAEC : + 3,76 M€ ; transformation à la ferme : + 0,81 M€ ; autres : + 0,67 M€.

Si tout se passe bien et que les représentants de la Commission européenne valident ces propositions, lors du prochain comité de suivi du Feader, ces nouveaux arbitrages devraient permettre de répondre aux besoins jusqu'en 2020.

Ces moyens obtenus viennent s'ajouter aux crédits d'urgence déployés par la Région, dans le cadre l'enveloppe sécheresse, et viendront notamment financer les actions d'anticipation sur le moyen terme (stockage).
Enfin, il a été acté, avec la Région un ultime remaquettage en 2019, nécessaire pour optimiser tous les crédits disponibles et s'assurer d'avoir des enveloppes suffisantes pour toutes les actions du volet agricole, notamment celles liées aux investissements productifs d'ici la fin de programmation.

COMMUNIQUÉ FRSEA



Festival du Bœuf à Charolles les 1er et 2 décembre

Un nouveau cap cette année !

Depuis plus de vingt ans, le Festival du Bœuf n'en finit pas de déployer son ambition : créer un évènement d'envergure qui promeuve la bonne viande charolaise de la fourche à la fourchette. Avec l'inauguration d'un nouveau village viande cette année, la société d'agriculture de Charolles est sur le point de réaliser son rêve.

Le Festival du Bœuf ouvre ses portes dans une semaine (1er et 2 décembre). Depuis ses tout débuts, cet évènement, qui n'a jamais cessé de prendre de l'ampleur, a toujours été pensé «*de la fourche à la fourchette*». C'est ainsi qu'avec opiniâtreté, la société d'agriculture a constamment eu à cœur d'enrichir le traditionnel concours d'animaux de boucherie d'autres animations, avec la promotion de la viande charolaise comme finalité. Cette année, le Festival va franchir un cap supplémentaire en la matière. En dépit de ses 600 bovins de haute qualité commercialisés chaque année, de son succès régional et de son incroyable aura auprès de toute la filière, le Festival a toujours peiné à attirer les médias nationaux et un public citadin. Ce n'est pourtant pas faute d'idée ni d'audace, comme en témoignent les éditions précédentes et le copieux programme qui suit…

Témoins de l'ampleur prise par la manifestation depuis une dizaine d'années, plusieurs partenaires ont eu envie d'accompagner le Festival vers une plus grande exposition médiatique. Cette année, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire a décidé d'apporter un gros coup de pouce à la société d'agriculture. Avec comme condition d'innover dans la promotion de la filière viande charolaise.



Nouveau défi

La société d'agriculture s'est tournée vers Frédéric Paperin, directeur de la Maison du Charolais et Michel Dupré de la Chambre d'agriculture pour imaginer un nouvel espace baptisé «*le village viande*». Sur 400 mètres carrés, ce village accomplira la gageure de rassembler tous les acteurs d'une filière charolaise certes passionnante mais toujours turbulente ! D'ores et déjà, le Festival aura réussi à impliquer tous ces opérateurs et maillons dans une communication commune. Et sans sombrer dans un discours trop technique ou se perdre dans les subtilités d'une filière charolaise complexe, tous auront comme seul leitmotiv de montrer que la viande charolaise est bonne et «*près de chez vous*». Message clair matérialisé par un bon repas en famille, révèle le président de la société d'agriculture Gilles Degueurce.

Ce village viande sera le premier espace traversé par les visiteurs. Il prendra place sous un immense chapiteau de cent mètres de long, jouxtant la grande halle de Charolles. C'est là que seront installées aussi les vingt cinq vitrines du concours d'apprentis bouchers, la grande scène ainsi que l'espace restauration.

Le village viande s'ajoute à la longue liste des innovations qui ont vu le jour au Festival du Bœuf. Innovations qui pour la plupart ont pris leur essor avec le temps et qui seront encore de la partie cette année.

Personnalités attendues…

Comme chaque année, le Festival accueillera quelques vedettes. C'est encore à confirmer, mais les organisateurs ne désespèrent pas de recevoir le célèbre critique gastronomique Périco Légasse. Moins people, mais acteur de poids dans la grande distribution, le patron de Système U est attendu pour la signature d'une charte avec les signes de qualité, révèle Gilles Degueurce. Enfin, la société d'agriculture profitera de l'évènement pour présenter son taureau d'acier qu'elle destine à la ville de Charolles. C'est en effet en partant du constat que le grand public ne fait pas toujours le lien entre Charolles et la première des races à viande qu'il a été décidé d'investir dans une œuvre d'art évoquant un taureau charolais. Réussi, cet imposant taureau dont les motifs géométriques n'altèrent pas les rondeurs viandées de la race, sera dévoilé, en avant-première, au Festival du Bœuf.

Marc Labille

Rendez-vous sur le village Viande Charolais-Brionnais

Au cœur du nouveau village viande, une fresque de 15 m de long présentera, sous la forme de scénettes sur fond de paysage bocager, les cinq grands maillons de la filière charolaise : élevage, accompagnement technique, abattage, boucherie, consommation. «*Cette mise en scène a été conçue pour que le visiteur se fasse très vite une idée générale de la chaîne de valeur que représente notre filière* », explique Frédéric Paperin, directeur de la Maison du Charolais. Parmi les messages véhiculés : un élevage à l'herbe et à taille humaine ; le poids économique de la filière et les emplois induits ; une traçabilité et un suivi qualité irréprochables ; le respect des animaux et l'entretien des paysages ; une filière qui s'engage dans la qualité à travers les signes officiels de qualité ; des bouchers à l'écoute des consommateurs… L'accent est également mis sur ce moment de plaisir partagé que représente un bon repas en famille autour d'une viande charolaise. Instant de bonheur permis par cette formidable chaîne vertueuse décrite ici, fait valoir Frédéric Paperin. Pour que l'expérience soit complète, des dégustations de viande grillées seront assurées par l'Ambassade du Charollais. Le chef Philippe Dumoux animera des démonstrations culinaires et des dégustations de viandes à cuissons plus longues. Le village viande accueillera par ailleurs la fédération nationale des bouchers. Un stand Interbev – avec son animateur – complétera le tout.

Bovins de boucherie : 700 animaux attendus



Près de 700 gros bovins de boucherie sont attendus pour le plus gros concours du genre en France.

Cette année, la société d'agriculture de Charolles n'a pas revécu le record de 2017 et ses 1 200 animaux engagés ! L'effectif revient en effet au niveau des années antérieures avec 800 inscriptions. Cette baisse aurait au moins trois explications, analyse le président Gilles Degueurce. D'abord, il y a le nouveau règlement sanitaire IBR qui exclut un certain nombre d'animaux. Il y a bien évidemment la sécheresse qui, faute d'herbe, a compromis la préparation de certains bovins. Enfin, le président reconnaît que la moins bonne vente du Festival de 2017 a marqué les esprits. Au final, la société d'agriculture recense 80 élevages de moins qu'en 2017 ce qui fait tout de même encore 250 exposants inscrits !

Quoi qu'il en soit, les organisateurs seront tout de même obligés d'éliminer une centaine d'animaux car le site de Charolles ne peut en accueillir plus de 700. Comme chaque année, le tri fera en sorte d'exclure le moins d'élevages possible en limitant le nombre à 6 ou 7 bêtes par exposant, détaille Gilles Degueurce. Et le Festival étant le fleuron des concours de bovins de boucherie de haute qualité, les organisateurs veilleront à ne conserver que des animaux irréprochables et bien finis.

Apprentis bouchers : 25 vitrines en compétition



Le Festival du Bœuf accueillera cette année la dixième édition du concours des apprentis bouchers organisé avec l'Institut Charolais, le syndicat des bouchers de Saône-et-Loire et avec le soutien d'Interbev. Devant le succès grandissant de ce concours ouvert aux futurs bouchers, les organisateurs ont fait le choix de conserver le même nombre de participants que l'an dernier. 25 binômes de jeunes apprentis en provenance de 25 centres de formation seront donc accueillis à Charolles. Le samedi, ils participeront à une première épreuve de classement d'animaux vifs. Initié l'an dernier, ce petit concours vise à sensibiliser ces futurs professionnels de la viande au choix de leurs animaux sur pied ; à l'élevage, Moment très attendus des concurrents et du public, le concours de vitrines de boucherie aura lieu le dimanche matin et la remise des prix le dimanche après-midi. Le concours des apprentis bouchers est devenu l'une des animations phares du Festival en mettant à l'honneur le métier de boucher. Pour les organisateurs, « *l'objectif est de valoriser l'apprentissage, susciter des vocations et faire découvrir la viande charolaise à de futurs bouchers* », confie Gilles Degueurce.

Arvalis-Institut du végétal

Les temps changent

La réunion technique régionale d'Arvalis a mis l'accent sur des dernières innovations technologiques en grandes cultures.



Les Chambres d'agriculture et organismes stockeurs de la région étaient représentés au palais des congrès de Beaune.

Cent dix techniciens de Bourgogne Franche-Comté ont participé le 19 novembre à la réunion annuelle d'Arvalis. La réunion a débuté avec la présentation des caractéristiques météorologiques des derniers mois, faisant de l'arrière-saison 2018 la plus chaude et la plus sèche depuis 1955.

De nombreuses perturbations sont à déplorer dans les cultures de céréales avec des retards dans les semis et dans le développement des plantes.

Le désherbage est problématique, avec un certain nombre de champs qui seront à re-semer, faute d'une présence trop importante de vulpins. *«Ce début de campagne nous montre une nouvelle fois qu'il ne faut pas se reposer sur nos acquis, nous devons construire des systèmes exploitation capables de s'adapter à un contexte changeant»*, observe Diane Chavassieux, ingénieure Arvalis.

Moins de moyens chimiques

Nettement moins de moyens traditionnels sont à disposition de l'agriculture. Il y a encore quelques années, la présentation des innovations fongicides d'Arvalis occupait une demi-journée. Ce 19 novembre, l'exposé n'aura duré qu'une petite demi-heure. *«La réglementation restreint les possibilités, nous sommes dans l'obligation de trouver autre chose»*, enchaîne Diane Chavassieux.

Le pilotage de l'azote en dynamique a fait partie des innovations présentées aux techniciens, avec l'objectif de valoriser au mieux l'azote, en l'apportant quand la plante en a besoin. *«Un modèle de culture simule la croissance de la plante. Des règles de décision sont à établir en fonction du potentiel de l'année, du type de sol, des variétés, de la météo, du précédent, il faudra aussi réaliser une analyse des reliquats azotés»*, explique l'ingénieure. Un tel pilotage de l'azote n'implique aucun calcul de dose prévisionnelle, ni même de plan de fumure : *«la quantité d'azote totale apportée n'est connue qu'à la fin de l'exercice. Il faudra donc une évolution réglementaire d'ici la sortie de cet outil, prévue en 2022, car aujourd'hui le pilotage en dynamique n'est permis qu'au dernier apport»*.

Tests de robots

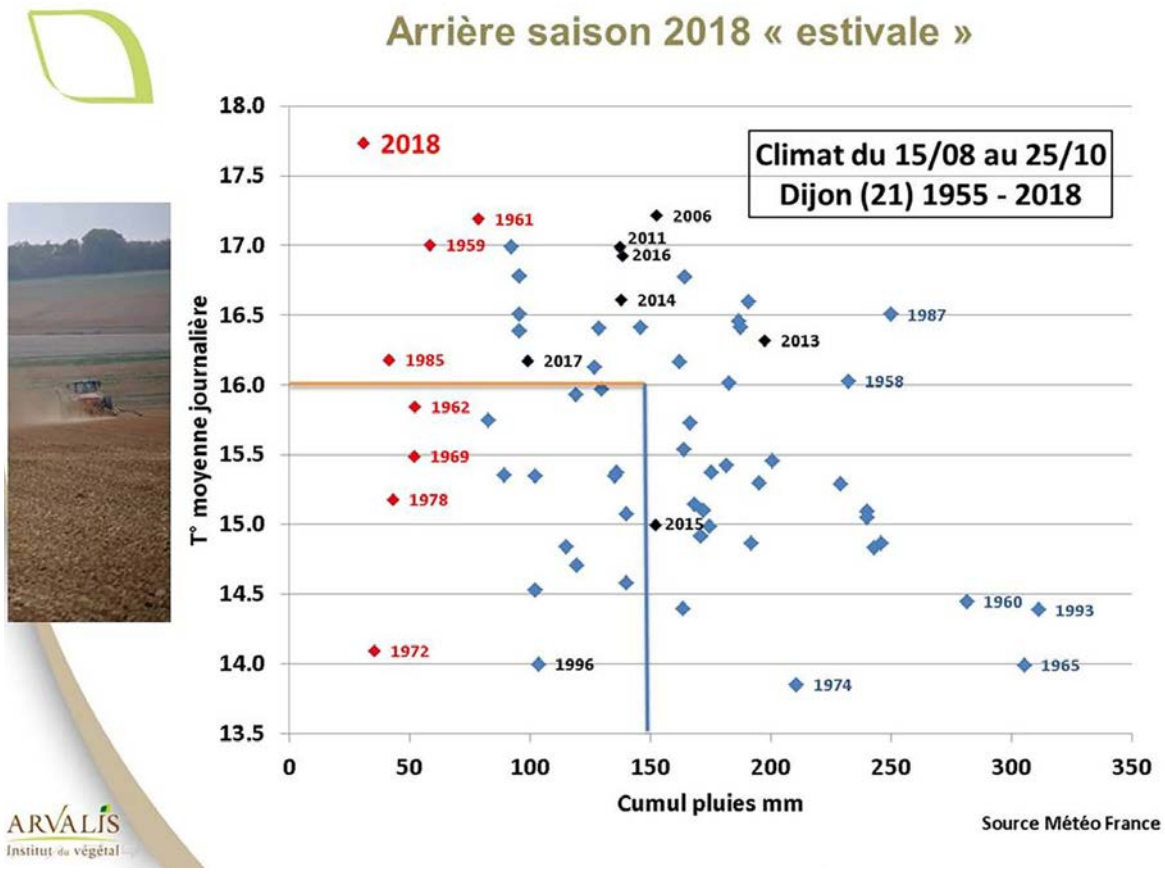
D'autres innovations ont été présentées à Beaune, comme le test de robots spécialisés dans le désherbage mécanique. L'un d'eux, conçu par une société suisse, propose une destruction électrique non sélective des adventices, offrant ainsi une solution non chimique de destruction de couverts végétaux et de désherbage dans les cultures. *«Le tracteur est équipé de bandes en caoutchouc et passe dans les parcelles. Le test a particulièrement bien fonctionné cette année avec des champs très secs qui ont limité la diffusion de l'électricité. Ce procédé s'apparente à une alternative au glyphosate mais il faudra le tester en conditions humides»*, ajoute Diane Chavassieux.

AG

Sur l'agenda

Arvalis prépare un colloque dédié à la création de performance en grandes cultures. La présentation de leviers techniques et économiques pour trouver de la compétitivité sera proposée mardi 29 janvier de 9 heures à 17 heures au palais des congrès de Beaune (réservations au 03 80 28 81 85 ou sur www.evenements-arvalis.fr). Ce rendez-vous est ouvert aux agriculteurs et techniciens d'OPA. Au programme de la matinée : des interventions sur la combinaison de leviers techniques et l'adaptation aux aléas climatiques (orges de printemps à l'automne, pilotage de l'azote, double culture ou relay-cropping). L'après-midi, de nouvelles formules d'organisation du travail seront à l'étude (un seul semoir pour semer toutes les espèces, stratégie d'investissement et dimensionnement du matériel). Une partie se consacrera à la thématique *«produire pour les marchés»* (du régional à l'export, agriculture biologique, valorisation des prairies temporaires pour la méthanisation). Un tarif préférentiel est appliqué pour toute inscription avant le 15 décembre.





Agriculture de conservation

Vers un inéluctable retour au labour ?

Suite à la décision du gouvernement d'interdire l'utilisation du glyphosate, l'agriculture de conservation, pourtant vertueuse sur le plan environnemental, risque un retour en arrière si aucune alternative efficace n'est trouvée dans les trois ans.

L'interdiction du glyphosate pour la majorité des usages dans les trois ans et pour tous les usages dans les cinq ans a été actée par le Gouvernement qui tient à envoyer un symbole fort à la société civile, après les polémiques sur sa dangerosité.

Dans cette dynamique, le monde agricole s'est mobilisé pour définir et diffuser des bonnes pratiques destinées à réduire l'utilisation des pesticides, à travers un Contrat de solutions, lancé en 2018 par la FNSEA et une quarantaine de partenaires. Néanmoins, pour certaines pratiques agricoles, les solutions ne seront pas disponibles dans le temps imparti.

L'interdiction du glyphosate pénalise notamment l'agriculture de conservation, une agriculture qui s'applique à protéger la biodiversité du sol pour limiter le travail mécanique qui appauvrit la terre. Le glyphosate y est utilisé pour protéger les couverts végétaux. Sans cette substance active, *«soit on arrête d'exploiter, soit on revient au traditionnel, à savoir le labour, soit on passe en bio en sachant que ce ne sera pas possible partout»*, témoigne Gilles Robillard, producteur de grandes cultures en agriculture de conservation des sols, dans l'Yonne. *«Le glyphosate, j'en utilise un litre par hectare, c'est l'équivalent d'une bouteille sur le Stade de France. Sans glyphosate, je devrais utiliser 50 l supplémentaires de fioul par hectare pour le labour»*, déplore-t-il.

Un véritable retour en arrière, quand on sait tout ce que l'agriculture de conservation présente comme atout au niveau environnemental. Les bénéfices du couvert végétal.

En effet, l'agriculture de conservation repose sur trois principes agronomiques : la rotation des cultures et des couverts végétaux, la réduction du travail du sol et du trafic sur les parcelles, et la restitution intégrale des résidus de récolte à la surface du sol. Ces pratiques permettent d'optimiser la fertilité du sol, face à l'appauvrissement engendré par le labour, et les couvertures du sol protègent la terre des intempéries tout en enrichissant la biodiversité.

De plus, la restitution des résidus augmente la capacité de stockage carbone des parcelles. Néanmoins, la transition entre labour et agriculture de conservation prend plusieurs années avant d'arriver à des rendements identiques, et demande à l'agriculteur de changer son approche pour aller vers une vision plus systémique.

À l'heure actuelle, il n'existe pas encore d'alternative au glyphosate qui, toujours utilisé avec parcimonie, permet de maîtriser l'enherbement sur les couverts. Ce qui signifie, pour les agriculteurs engagés dans l'amélioration de leurs pratiques via l'agriculture de conservation, un nécessaire retour au travail mécanique d'ici 2020, avec un impact important en matière d'émission de gaz à effet de serre. *«Pour l'instant, il n'existe pas de solution de remplacement au glyphosate, il est donc indispensable de mettre en place des moyens alloués à la recherche et au développement, pour l'agriculture de conservation des sols, mais aussi pour l'agriculture en général et développer les solutions nécessaires pour diminuer l'usage des phytosanitaires, comme le propose le Contrat de solutions»*, rappelle donc Christian Durlin, responsable de la Commission Environnement à la FNSEA.

ACTUAGRI



Réussir

L'interdiction du glyphosate pénalise l'agriculture de conservation et contraindra les agriculteurs concernés à revenir au labour.

Le gouvernement lance la consultation publique pour le plan Écophyto II+

Le 20 novembre, François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ont annoncé le lancement de la consultation publique sur le projet de plan Écophyto II+*. Elle sera ouverte jusqu'au 10 décembre 2018. Dans un communiqué commun, les ministres ont rappelé que ce plan doit renforcer le plan Écophyto II, *«en intégrant les actions prévues par le plan d'action du 25 avril 2018 sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides d'une part, et celles du plan de sortie du glyphosate annoncé le 22 juin 2018 d'autre part»*. L'objectif principal est de réduire les usages de produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025. Il vise aussi, dans la lignée des actions déjà engagées dans les plans précédents, à accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes, promouvoir la reconnaissance et la diffusion des produits de biocontrôle et des préparations naturelles peu préoccupantes, renforcer la prévention de l'exposition de la population aux pesticides ainsi que de leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité, soutenir la recherche et l'innovation et à accompagner les agriculteurs dans la transition. Les ministres précisent que, tous les ans, 71 millions d'euros seront consacrés au plan Écophyto. La consultation sur le projet du plan Écophyto II+ est ouverte du 20 novembre au 10 décembre 2018.

*Lien vers la consultation : www.consultation-ecophyto2plus.gouv.fr

Séparation de la vente et du conseil

Le projet d'ordonnance suscite l'incompréhension des professionnels

Le 14 novembre, le Gouvernement a présenté une nouvelle version de l'ordonnance sur la séparation de la vente et du conseil pour les produits phytopharmaceutiques. Ce texte qui prévoit la séparation du conseil non seulement annuel, mais aussi en saison, a poussé la FNSEA à quitter la réunion et à adresser un courrier au Premier ministre.

Dans le cadre de la loi Egalim, une ordonnance a été prévue afin de séparer capitalistiquement la vente et le conseil et produits phytopharmaceutiques.
Les parlementaires, sensibilisés par le réseau FNSEA, se sont fortement mobilisés afin de faire évoluer le texte de loi, cependant, le texte voté et promulgué n'a été que très peu modifié, et un premier projet d'ordonnance avait été présenté le 28 septembre.

Le 14 novembre, le gouvernement a présenté une nouvelle version de cette ordonnance, validée en interministériel. Pour la FNSEA ce texte va plus loin que la première version, présentée en septembre. Il prévoit notamment, la séparation capitalistique à la fois pour le conseil annuel et le conseil en saison (ajout important à la version de septembre 2018). Cette présentation a poussé la FNSEA à quitter la salle, Christian Durlin, vice-président de la commission environnement de la FNSEA, qui assistait à la réunion a regretté que l'on présente aux participants un nouveau projet d'ordonnance, sans même avoir pris en compte les remarques et les contributions des parties prenantes. *«Cette réunion ressemblait à une réunion d'information et non de concertation»*, s'agace-t-il.

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, et Jérémy Decerle, président de Jeunes Agriculteurs, ont par la suite adressé un courrier au Premier ministre. Ils sollicitent son appuie *«pour une réouverture immédiate de discussion ouverte sur ce projet d'ordonnance»*. Ils y expriment leur mécontentement, et leur incompréhension alors que leurs deux organisations avaient alerté sur les effets délétères que pourraient avoir cette réforme.

En effet, après la présentation de la première version de l'ordonnance, la FNSEA s'était inquiétée de ses conséquences et avait alors demandé que le diagnostic sur lequel s'appuierait le conseil annuel soit valide 5 ans, que le conseil puisse être réalisé en individuel ou en collectif et que puisse être exemptées toutes les exploitations en totalité ou partiellement engagées dans une démarche de progrès.

L'organisation avait aussi proposé que les informations transmises par les Coop et le négoce, portant notamment sur la cible, la dose recommandée et les conditions de mise en œuvre, puissent être fournies par écrit. Dans la version présentée le 14 novembre, en plus de la séparation de la vente et du conseil en saison et annuel, le texte prévoit également, une obligation d'un conseil indépendant pour acheter des produits phytosanitaires (sans aller jusqu'à la prescription préalable obligatoire), au maintien du dispositif des CEPP, et enfin l'absence de tout membre commun dans les organes de surveillance, d'administration et de direction entre les structures de vente et de conseil (ajout également à la version de septembre 2018).

Pour Christian Durlin, le dispositif de séparation est trop flou et pourrait entraîner un surcoût d'environ d'1 million d'euros pour les agriculteurs. FNSEA et JA demandent également à avoir accès *«au rapport de la mission CGAER CGEDD sur la séparation de conseil et de vente de produits phytopharmaceutiques»*, afin de connaître l'impact économique de la réforme. *«On ne peut pas faire de réforme sans en connaître le coût»* insistent-t-ils. JA et FNSEA rappellent que pour réduire l'utilisation de produits phyto il est nécessaire de diffuser et de déployer des solutions alternatives, comme ils le proposent dans le Contrat de solutions, mais aussi d'accompagner financièrement les exploitations.

ACTUAGRI

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

Comment bien choisir votre utilitaire ?

Une décision importante, car autant qu'un autre véhicule, votre utilitaire est un outil de travail qui vous fera gagner un temps précieux.



Crédit : DR

La plupart des modèles ont des caisses modulables et fonctionnelles pour un usage polyvalent, avec un système de retenue des charges, comme le Citroën Berlingo.

Praticité, confort, sécurité et fiabilité. Telles sont les qualités d'un bon utilitaire, adapté à un usage professionnel. *«Il faut un modèle simple, rustique qui ne tombe pas facilement en panne»*, conseille Jean-Claude Platon, conseiller machinisme à la FDCuma de l'Aveyron. Pas facile de s'y retrouver parmi tous les véhicules existants. *«Les gammes utilitaires sont très vastes, avec de nombreuses possibilités d'aménagement, car il faut pouvoir répondre à tous les besoins, à tous les critères métiers»*, reconnaît Olivier Gallic, de Ford. Pour un bon choix, la première étape est de bien identifier vos besoins. Les constructeurs déclinent leurs modèles en plusieurs motorisations. Est-ce que vous roulez juste autour de l'exploitation ou faites-vous des trajets plus longs (pour aller livrer vos produits chez vos clients, car vous avez un mandat professionnel régional) ? Pour de longues distances, la motorisation doit être suffisante, ce qui sera aussi utile pour transporter des charges lourdes. Si le moteur est trop faible par rapport aux charges transportées, la consommation et les frais d'entretien augmenteront. De même, il faut avoir suffisamment de reprise pour rouler chargé et tracter une remorque. Certains modèles proposent des transmissions renforcées pour plus de solidité. Il faut aussi se pencher sur ce que l'on transporte, en poids et en conditionnement, pour déterminer la capacité de chargement nécessaire : du petit matériel, des seaux de granulés ou bien des charges lourdes ou volumineuses comme des palettes. Des rangements adaptés augmentent la sécurité et la capacité de chargement. Si vous transportez des charges, veillez à avoir des points d'ancrage et un système d'arrimage. Les tendeurs élastiques ne sont pas autorisés par le Code de la route (article R312-19) ! La charge transportable doit être cohérente avec le Poids total autorisé en charge et le Poids total roulant autorisé, propres à chaque modèle. Certains disposent d'un indicateur de surcharge. Si l'on doit transporter plus que la charge utile, il existe des options «*charge majorée*». Même chose pour le volume, avec des versions rallongées. Si vous avez besoin de tracter une remorque ou une petite bétaillère (rappel : un permis B permet de tracter une remorque jusqu'à 750 kg), il vous faudra bien sûr un crochet d'attelage mais aussi un moteur avec une capacité de traction suffisante. La plupart des modèles ont des caisses modulables et fonctionnelles pour un usage polyvalent, avec un système de retenue des charges (cloison de séparation, système d'arrimage pour le transport de charges) et des rangements pour les outils.

Exergue : 64,5 % des véhicules utilitaires sont de marque française (2016)

Un outil de travail

Pour choisir le bon utilitaire, il faut aussi tenir compte des voies empruntées et des conditions météo. La hauteur de *«garde au sol»* est importante pour circuler sur des chemins, de même que la motricité renforcée pour passer sur les terrains meubles. Si vous êtes amené à emprunter des chemins particulièrement difficiles, une protection sous caisse peut éviter la casse. *«Nous pouvons installer une tôle de protection sous le moteur pour le protéger des impacts, des cailloux»*, conseille Laurent Bizet, responsable des véhicules utilitaires Peugeot. *«La motricité est renforcée avec le grip control. Dans des conditions difficiles, on enclenche cette option qui, avec des pneus adaptés, apporte résistance et adhérence»*. Même esprit pour la motricité renforcée Traction + chez Fiat. *«Le couple passe sur la roue qui adhère le mieux»*, explique Yves Le Comte, directeur marketing Fiat Professional. *«Cela permet de rouler sur des sols boueux ou enneigés»*. Sur Citroën Berlingo et Jumpy, la motricité renforcée et une garde au sol de 20 cm transforment un modèle standard en tout-terrain. De son côté, Renault propose la motricité renforcée X-track en adaptation complémentaire et bientôt de série sur les Kangoo, Trafic et Master traction.

Si vous êtes amené à rouler régulièrement en conditions difficiles, autant choisir un véhicule quatre roues motrices, comme le Transporter de Volkswagen, *«un modèle quatre roues motrices qui reste léger, adapté à la montagne»*, souligne Philippe Jourdain, chef de service produit Volkswagen. En fin d'année, une version 4 x 4 du Renault Master propulsion sera disponible. Pour ceux qui doivent combiner conditions difficiles, besoin de traction et charges importantes à transporter, il faut regarder directement du côté des pick-up, avec des modèles particulièrement rustiques comme l'Amorok de Volkswagen (dossier complet à lire dans un prochain numéro).

Bien cibler ses besoins

Les constructeurs proposent de nombreux aménagements pour répondre aux attentes des différents métiers. Cela va de la pose de rangements adaptés à la transformation par un carrossier, qui part du châssis pour créer un véhicule frigorifique. Lors du choix d'un utilitaire, on peut avoir tendance à ne raisonner que sur le coût d'achat, en voulant faire des économies sur les équipements et les aménagements intérieurs. Mais un bon aménagement est aussi important qu'un autre équipement de sécurité. Des rangements adaptés vous font gagner du temps et de la sécurité : en cas de choc à 50 km/h, un outil de 200 g, une simple clé à molettes, se transforme en projectile de 8 kg ! Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques (caisse frigorifique, rangements pour des outils), faites-les réaliser par un aménageur professionnel agréé. La plupart des constructeurs ont des partenariats avec des aménageurs pour faciliter les installations tout en respectant le châssis. Beaucoup de véhicules utilitaires sont ainsi transformés. Mercedes-Benz estime ainsi que «*la moitié des Sprinter reçoivent un aménagement réalisé par un carrossier*».

Vous allez passer du temps dans ce nouveau véhicule utilitaire. Pensez à son ergonomie : confort du siège, position de conduite, accessibilité, facilité d'entretien, habitabilité. N'oubliez pas les équipements de sécurité et de confort : direction assistée, GPS, téléphone mains libres (le temps de réaction augmente de 50 % quand on téléphone), airbags. Le poids du chargement allonge la distance de freinage et modifie la tenue de route. Si vous transportez des charges lourdes, des dispositifs de freinage d'urgence, d'antiblocage des roues (ABS) et de contrôle de trajectoire (ESP) et des points d'arrimage dans la zone arrière sécuriseront vos déplacements.

Au regard du temps que vous y passerez et de la durée de vie de votre utilitaire, ne faites pas de fausse économie sur les options, souvent les mêmes que sur les véhicules particuliers (prise 12 V pour recharger votre portable, caméra de recul, porte latérale motorisée, ouverture *«bras chargés»*). Si elles grèvent le budget, certaines options rendent service au quotidien, comme l'aide au stationnement en marche arrière avec remorque proposée sur le Crafter de Volkswagen.

Vos choix techniques faits, il vous faudra décider, à modèles similaires, entre plusieurs marques. Le prix et les propositions de financement pèseront dans la balance, comme le coût d'entretien, le service après-vente (prêt d'un véhicule de remplacement en cas de panne) et les garanties. Ne négligez pas l'importance d'avoir à proximité un concessionnaire pour faciliter l'entretien et la réparation, ainsi que l'accès aux pièces de rechange. Il ne vous reste plus qu'à faire des essais et à faire jouer la concurrence.

Un marché automobile dynamique

Un véhicule utilitaire léger est destiné à transporter des marchandises, avec 2 ou 3 places assises. Son poids total en charge ne dépasse pas les 3,5 tonnes. C'est un marché plutôt porteur. 6 millions d'utilitaires sillonnent l'Hexagone et leur nombre augmente de près de 4 % par an. La France reste le premier marché européen avec environ 400 000 ventes annuelles (chiffres ACEA, European Automobiles Manufacturers Association). Avec le passage des moteurs à la norme Euro 6 (qui limite les émissions de rejets polluants), les ventes ont été soutenues en 2016. Les marques françaises représentent 64,5 % du marché 2016 : Renault Dacia et PSA s'échangent régulièrement les 1e et 2e places du podium avec chacun plus de 30 % de parts de marché. Le Renault Kangoo reste l'utilitaire le plus vendu en France. Si les utilitaires ont un plus long cycle de vie que les véhicules particuliers, les constructeurs les relookent et leur ajoutent régulièrement de nouvelles fonctionnalités.



Choisir de rouler à l'électricité ou au gaz

Mauvaise image du diesel, besoin de remplacer les énergies fossiles, pastille écologique qui réglemente l'accès aux centres-villes pour les livraisons… Et si c'était le moment de changer d'énergie ?



Crédit : DR

Le surcoût à l'achat d'un véhicule utilitaire électrique ou roulant au gaz est amorti par un moindre coût au kilomètre.



Crédit : DR

La plupart des constructeurs annoncent des véhicules utilitaires électriques, dont Volkswagen, pour 2019.

Pour changer des carburants fossiles, on peut faire rouler son véhicule à l'électricité. Pour l'instant, la faible autonomie des moteurs électriques, autour de 100/130 km, les réserve aux livraisons de proximité. «*Cela peut être une bonne solution pour une AMAP qui livre en centre-ville*», évoque Pierre Laromiguière, responsable véhicules utilitaires chez Citroën. Pourquoi pas en exploitation ? Un utilitaire circule sur des faibles distances, l'autonomie n'est pas forcément un critère essentiel. Ce choix peut s'inscrire dans une démarche environnementale d'économie, voire d'autonomie énergétique.

Question finances, le coût d'achat du véhicule est nettement supérieur à un diesel classique, bien que le bonus écologique allège la facture. En revanche, un «*plein*» revient à environ deux euros pour une centaine de kilomètres.

Le parc de véhicules électriques reste encore anecdotique. Sur les 379 000 utilitaires vendus en 2016, 5 000 étaient électriques, soit 1,5 % (chiffres CCFA). Néanmoins, la France est le premier marché européen pour les véhicules électriques, qui sont pour la plupart intégrés dans des flottes d'entreprises. Les modèles les plus vendus sont Peugeot Partner, Zoé et Kangoo ZE de Renault, ainsi que Nissan E-NV 2000.

La plupart des constructeurs finalisent de nouveaux modèles plus autonomes. Ainsi, fin 2017, Renault lancera un nouveau Master électrique, d'un plus grand volume (8 à 22 m^3) et d'une autonomie de 200 km fin 2017, puis le Kangoo ZE power + avec une autonomie de 270 km. Volkswagen annonce un Transporter électrique pour 2019, comme Mercedes-Benz, qui devrait décliner en électrique ses modèles, d'ici deux à trois ans. Ford teste une vingtaine de Transit électriques à Londres, avant une commercialisation grand public en 2019.

Nouveau souffle pour les véhicules au gaz

Autre énergie alternative, le gaz naturel véhicule (GNV), issu du gaz naturel ou du biogaz, est plus adapté aux longues distances. Ce carburant est connu depuis longtemps. Déjà après-guerre, il existait des véhicules roulant au gaz qui ont laissé leur place au tout-pétrole. Avec le développement de la méthanisation, ils pourraient retrouver un nouveau souffle.

Dans le monde, en 2015, 22,4 millions de véhicules roulaient au gaz naturel. En Europe, c'est l'Italie la championne avec un million de véhicules. GRDF ambitionne, à l'horizon 2050, que 42 % des véhicules roulent au GNV en France. Déjà, des villes se sont équipées de flotte de bus roulant au GNV. La méthanisation des déchets de 7 000 habitants produit de quoi faire rouler un bus pendant un an. Pour Jean-Baptiste Field, de la société GN Drive, qui installe des stations de GNV, «*les véhicules roulant au gaz ont un énorme potentiel*». Avec l'écopastille, ils accèdent aux centres-villes même les jours de pics de pollution. La grande distribution impose à ses transporteurs de rouler propre. «*Par rapport à certains pays européens, comme l'Italie ou l'Allemagne où il y en a plus de 1 000, la France, avec seulement une quarantaine de stations publiques, est en retard*», constate Jean-Baptiste Field, de GN Drive.



Crédit : DR

La plupart des constructeurs annoncent des véhicules utilitaires électriques, dont Nissan avec l'E-NV 2000

Les véhicules gaz ont une bonne autonomie. «*Cela peut dépasser les 700 km pour un camion*», rassure Jean-Baptiste Field. Leur puissance est quasi identique à celle d'un diesel. Le surcoût de l'installation gaz sera amorti par le moindre coût au kilomètre.

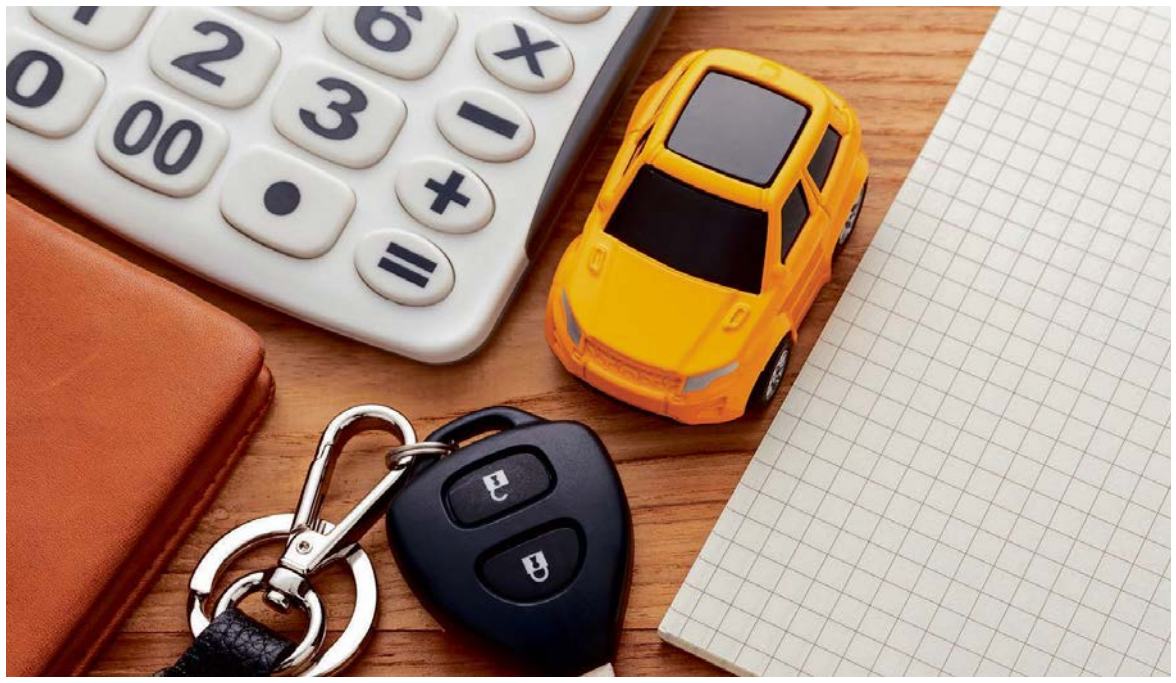
La technologie des moteurs est au point pour les véhicules et les poids lourds, demain pour les tracteurs. «*Depuis 15 ans, en s'appuyant sur son expérience italienne, Fiat propose des véhicules GNV en France*» explique Yves Le Comte, directeur marketing Fiat Professional. «*De série, nous proposons des Fiorino, Doblò et Ducato GNV, issus des mêmes chaînes de production que les véhicules Diesel. Cela ne représente environ que 500 unités en 2016, mais nos ventes doublent chaque année au rythme de l'installation des stations gaz*». En bicarburation, GNV/essence un Doblò atteint les 790 km d'autonomie. Pour les exploitants méthaniseurs, l'intérêt est grand de valoriser leur excédent de production sous forme de carburant. Certains agri-méthaniseurs ont déjà franchi le pas. Comme Philippe Collin, qui exploite, en Haute-Marne, une unité de méthanisation de 250 kW en cogénération. Une partie du biogaz produit sert de carburant aux deux véhicules de l'exploitation. Après avoir été épuré et compressé, le biogaz est acheminé vers un poste de distribution. «*Pour l'instant, c'est un chargement lent, explique Philippe Collin. Il faut de 8 à 10 heures pour faire le plein, soit une autonomie de 350 km*».

Pour développer, reste à lever certains freins législatifs et fiscaux autour de la vente de carburants.



Quelle place pour un VU dans la comptabilité ?

En termes de comptabilité aussi, l'utilitaire est considéré comme un outil de travail. Point sur les exonérations et amortissements possibles avec un fiscaliste.



Un véhicule utilitaire est considéré comme un outil de travail et entre donc dans la comptabilité de l'exploitation

Un véhicule utilitaire est conçu pour transporter des marchandises. Il est considéré comme un outil de travail et entre donc dans la comptabilité de l'exploitation. À son achat, la TVA peut être récupérée. «*Pour cela, il faut que le véhicule soit dédié à l'activité professionnelle et que le nombre de places figurant sur la carte grise soit de trois au plus, précise Kévin Chevillon, fiscaliste au CER France-Brocéliande. À défaut, la TVA ne pourra pas être récupérée*».

S'il répond à ces conditions, le véhicule sera amortissable dans le bilan, en totalité, sans aucune limite de montant. La durée d'usage pour cet amortissement est de 5 à 7 ans. «*Si on est amené à effectuer une grosse réparation sur le véhicule, comme un changement de moteur, la charge ne sera pas déductible immédiatement mais inscrite à l'actif et amortie*», poursuit Kévin Chevillon. De même, si à l'achat du véhicule, vous faites réaliser des travaux d'aménagement (installation d'une caisse frigo, de rangements spécifiques), ils seront pris en compte dans la valeur à amortir. La location des batteries d'un véhicule électrique entrera aussi dans les charges.

Toutes les dépenses (entretien, coûts des réparations, remplacement de pneus mais aussi assurances et frais financiers) sont considérées comme des charges dans la comptabilité, au titre des frais généraux, et la TVA sera récupérée dessus. Ce sera aussi le cas des achats de carburant. Pour l'instant, seul le diesel routier permet de récupérer 100 % de la TVA. La législation a changé pour l'essence qui, progressivement, va pouvoir bénéficier de cette mesure et devrait atteindre les 100 % de TVA récupérable en 2022. Pour le GPL ou le GNV, la TVA est aussi récupérable à 100 %. «*Pour récupérer la TVA, il faut présenter des factures avec le détail de la TVA. Un simple ticket de carte bleue pour un plein en station ne suffit pas*», prévient Kévin Chevillon.

Même en société (SCEA ou EARL), la taxe sur les véhicules de société n'est pas due sur les véhicules utilitaires.

À la vente du véhicule, l'éventuelle plus-value (prix de cession – valeur nette comptable) est taxable. Elle est exonérable en termes de fiscalité et de cotisations sociales, comme les autres plus-values professionnelles, au titre de l'article 151 septies, si la durée d'activité est supérieure à cinq ans et si son chiffre d'affaires entre dans les limites imposées par la loi.

Choisir un crédit-bail

Plutôt que d'acheter son véhicule, il est possible de le louer avec une potion d'achat, via un crédit-bail. Le loyer comprend l'entretien et les réparations. Il est intégré dans les charges. «*Ce système est intéressant si on veut changer souvent de véhicule et qu'on roule beaucoup*», analyse Kévin Chevillon. Le premier loyer est souvent majoré et peut fiscalement être déduit, s'il correspond à des prestations particulières, comme des aménagements spécifiques. Si ce n'est pas le cas, il sera comptablement et fiscalement étalé sur la durée du contrat.

À la fin du contrat, soit le véhicule est repris par le crédit-bailleur, soit vous pouvez lever l'option et acheter le véhicule, au prix fixé dans le contrat.

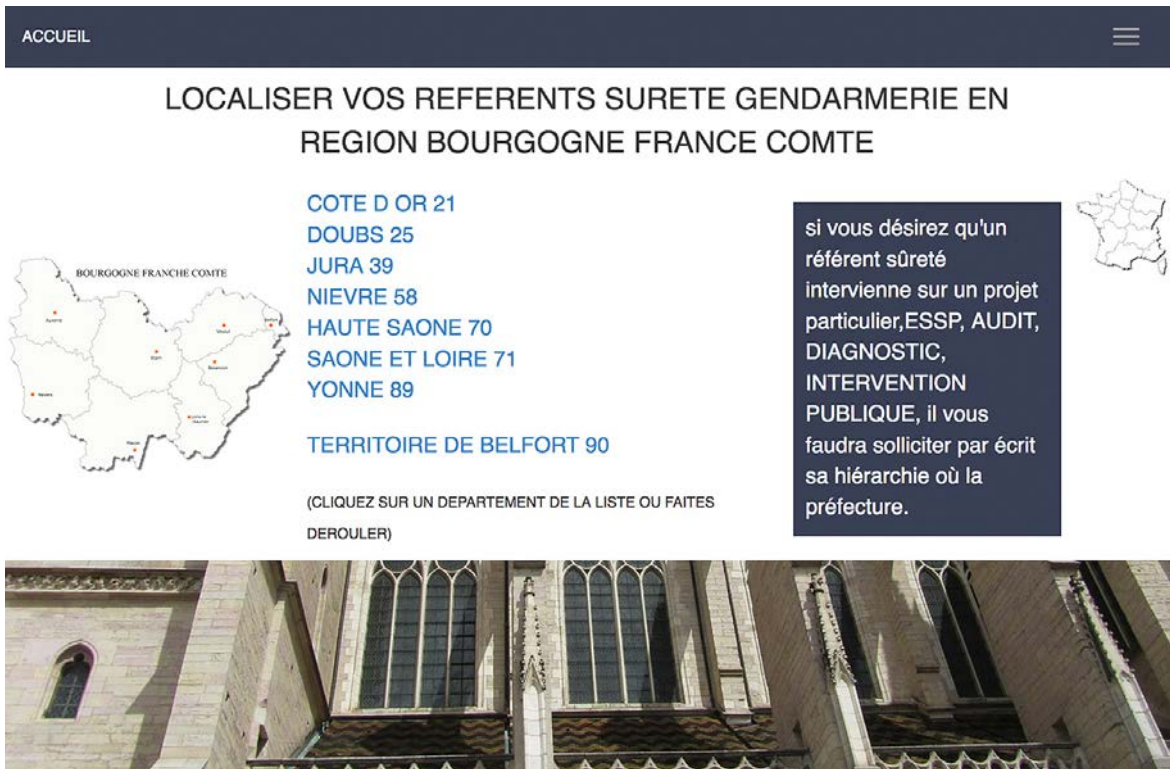
Investir dans un utilitaire frigorifique

En fonction des volumes à transporter, de la capacité de refroidissement nécessaire et des distances à parcourir, on peut choisir entre deux types d'aménagement : une isolation par l'intérieur dans un véhicule de série ou l'installation d'une caisse frigorifique sur un châssis. Pensez à l'accessibilité des rayonnages en fonction des marchandises à déplacer. Certains font le choix d'investir en commun. Comme à la Cuma des Dolmens, en Aveyron : «*On était quatre agriculteurs à avoir besoin d'un utilitaire frigorifique pour livrer nos colis de viande*», explique Thierry Azam, l'un des membres du groupe. «*Les ateliers de découpe avec lesquels on travaille en louent, mais c'est cher. Il y a 7 ans, on a investi ensemble dans un Partner frigo. Moi ça me permet d'aller jusqu'à Perpignan avec un produit transporté en toute sécurité dans un véhicule aux normes.*» Le calendrier à demeure dans le véhicule permet à chacun de le réserver. «*Comme on connaît nos dates d'abattage à l'avance, c'est assez simple à gérer*», apprécie le producteur de veaux de l'Aveyron. L'investissement en commun lui permet des économies. «*Cela me revient entre 40 à 45 centimes du km. Par rapport à une location, ça me permet de gagner 60 euros par bête. C'est intéressant.*»



Vols et malveillance

La prévention s'impose !



Pour plus d'informations sur les référents de suretés consultez le site www.referentsurete.fr

Des vols en augmentation

Engins, matériels et attelages agricoles, GPS, animaux, produits phytosanitaires, carburants, stocks de vin ou autres…, le monde agricole est de plus en plus concerné par ces vols depuis quelques années. Le secteur recense près de 10 000 vols par an, dont 300 tracteurs. Ce qui représente une hausse de 66 % du nombre de vols depuis 5 ans (1). Les exploitants peuvent également subir des actes de malveillance, sous la forme de vandalisme, de dégradations volontaires ou même de pollution criminelle. Les installations agricoles, situées sur des étendues à la fois vastes et dispersées, facilitent d'autant ces actes organisés.

Les exploitants ne sont plus les seuls à être pénalisés par ces vols, qui peuvent avoir de réelles conséquences financières dans la gestion de leur outil de travail.

En effet, les concessionnaires d'engins agricoles, particulièrement dans le domaine des tracteurs neufs, sont également concernés par des vols méthodiquement organisés. Par ailleurs, le GPS, technologie sophistiquée et onéreuse, embarqué dans les tracteurs ainsi que l'antenne sur le toit, peu sécurisée, sont aussi ciblés par les voleurs. Ainsi, en France pour 2017, 190 vols ont été recensés, contre 46 l'année précédente.

Comment se préserver des vols dans les exploitations agricoles ?

Pour contrer ces actes, de simples mesures de bon sens s'avèrent efficaces : fermer à clé les portes des tracteurs, démonter les GPS embarqués, ne pas laisser de matériel dans les champs… Dans l'exploitation, faire pousser des haies, installer une clôture ou/et des projecteurs avec détection de mouvement, une caméra ou un enrochement pour dissimuler les véhicules du regard, sont des dispositifs qui ont fait leurs preuves. Des techniques plus élaborées sont également proposées par les constructeurs d'engins agricoles.

En particulier, la clé universelle, existant jusqu'à présent pour les tracteurs, sera remplacée par une clé de démarrage codée afin de compliquer les intentions des voleurs.

Par ailleurs, grâce à l'efficacité des équipements de télémétrie, l'antenne GPS combinée à la téléphonie GSM permet de définir un secteur dans lequel le tracteur est censé se trouver : s'il sort du périmètre, son propriétaire reçoit automatiquement un message qui l'en informe pour intervenir.
D'autres systèmes de traçage des véhicules existent, plus compacts et plus discrets. Malheureusement, les voleurs sont à la pointe des technologies et parviennent souvent à désactiver ces systèmes.

Venant de Grande-Bretagne, une autre technique s'ajoute à cet arsenal de dissuasion. Une étiquette est collée à l'avant et à l'arrière des véhicules neufs, les plus onéreux. En cas de décollage de l'étiquette, des traces restent néanmoins visibles, semant le doute sur l'origine du véhicule. De plus, des puces électroniques sont intégrées dans les vitres et dans la transmission du tracteur permettant ainsi d'identifier le véhicule neuf.

La solidarité agricole efficace contre les vols

Dans certains départements, particulièrement ciblés par les voleurs, un système d'alerte a en effet été déployé avec succès. La Loire-Atlantique figure parmi les pionniers avec une convention signée entre des acteurs du monde agricole et la gendarmerie : Alertes Agri 44 permet d'informer les agriculteurs par SMS de tout vol de machines agricoles commis sur le département avec des précisions sur le véhicule dérobé (marque, modèle, immatriculation).
Un dispositif très efficace puisque des tracteurs volés ont été retrouvés par ce biais et les auteurs arrêtés. Ce dispositif, basé sur la solidarité agricole, a été repris dans d'autres départements.

Enfin, la gendarmerie rappelle de ne pas intervenir si vous êtes victime ou si vous constatez un vol et d'appeler le 17 ou le 112. Elle conseille également de contacter les référents de sûreté départementaux pour bénéficier gratuitement d'une consultation réalisée sur l'exploitation et obtenir des conseils d'amélioration.

Retrouvez les coordonnées de votre référent de sûreté sur www.referentsurete.fr/localisez-votre-referent-surete.html

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE GROUPAMA GRAND EST

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
MAGASIN LIBRE SERVICE
BOVIN - OVIN - ÉQUIN
Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
PETIT MATÉRIEL D'ÉLEVAGE
BRISE VENT AMBIANCE BÂTIMENT
Delphine Buisson 06 84 63 92 41
CLÔTURE ÉLECTRIQUE
L'ÉLEVEUR BOURGUIGNON
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

SV Pro

Un nouveau responsable commercial sur la Nièvre



Depuis début novembre, Alban Melloux a rejoint l'équipe d'encadrement de la concession John Deere basée à Monéteau (89). Originaire d'une famille d'agriculteurs de l'Allier, le jeune homme de 30 ans prend en charge la partie commerciale sur le secteur Nièvre, secteur ex-Axe Equipement dont la fusion avec SV PRO est désormais effective depuis début novembre. Titulaire d'un BTS négociation relation client, Alban Melloux a commencé ses armes en concession quad puis agricole aux Ets Dachard avant de prendre un poste d'inspecteur commercial chez les bennes Rolland puis les chargeurs Quicke Alo sur le sud-est de la France. Aspirant à revenir sur un secteur plus petit pour améliorer sa vie familiale, Alban Melloux a tout de suite été attiré par le poste proposé par SV PRO et les marques John Deere, Kramer, Amazone et Pottinger. Il aura en charge un secteur de vente sur le département et encadrera les deux vendeurs actuellement sur la Nièvre, Jean-Gael Gitenait et Antonin Gallon. Avec ce recrutement, le directeur général de la concession Michael Badault, souhaite renforcer la proximité de l'entreprise avec les agriculteurs.

ALBAN MELLOUX

Tombola Terres de Bourgogne

Votre journal était présent lors des portes ouvertes de la Saint Martin chez les Ets Giacomel à Auxonne. Le GAEC PINEL de Cessey sur Tille remporte le panier de produits du terroir. Toutes nos félicitations.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 20/11/2018	Bourg-en-Bresse 20/11/2018	St-Christophe-en B. 14/11/2018	National 14/11 au 20/11/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,35 € →	3,88 € ↘	3,81 € ↘
	R	3,20 € ↘	2,90 € →	3,60 € ↘	3,44 € ↘
	O		-	-	3,13 € ↘
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	3,60 € →	-	3,25 € →
	O	3,10 € →		-	2,95 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,80 € →	-	-	2,61 € ↘
	P	2,55 € →	2,60 € ↘	-	2,34 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,35 € →	4,07 € →
	R	3,25 € →	3,70 € →	3,86 € →	3,52 € ↘
	O	3,20 € →	2,80 € →		3,02 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,45 € →	3,05 € →	2,77 € ↗

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/11/2018**

Effectif total:681 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS : Les tarifs se maintiennent facilement, avec une recherche accrue dans les lots vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours. LAITONNES : Décalage important entre une offre insuffisante et des besoins quasiment illimités. Ce qui provoque des transactions rapides avec aucun invendu.	M	U	200-250	3,00 €	3,27 €	3,14 €	-
			250-300	2,80 €	2,92 €	2,88 €	-
			300-350	2,79 €	2,99 €	2,86 €	-
			350-400	2,58 €	2,82 €	2,73 €	-
			400-450	2,60 €	2,81 €	2,71 €	-
			450-500	2,56 €	2,63 €	2,60 €	-
	F	R	<200	-	-	-	-
			200-250	2,77 €	2,96 €	2,85 €	-
			250-300	2,78 €	2,98 €	2,88 €	-
			300-350	2,65 €	2,71 €	2,68 €	-
			350-400	2,55 €	2,69 €	2,63 €	-
			400-450	2,44 €	2,58 €	2,55 €	-
		U	200-250	2,59 €	2,98 €	2,65 €	-
			250-300	2,74 €	2,84 €	2,78 €	-
			300-350	2,72 €	2,79 €	2,76 €	-
		R	200-250	2,55 €	2,64 €	2,59 €	-
			300-350	2,61 €	2,71 €	2,67 €	-

Effectif total: 101 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
GENISSES 18 MOIS : Le déficit d'offre en laitonnes sert à commercialiser les génisses plus facilement.	M	U	300 - 350	2,50 €	2,86 €	2,57 €	-
			350-400	2,57 €	2,59 €	2,58 €	-
			400-450	1,82 €	2,41 €	2,20 €	-
			400 et +	2,04 €	2,29 €	2,21 €	-
	F	R	300-350	2,10 €	2,18 €	2,12 €	-
			350-400	2,12 €	2,12 €	2,12 €	-

Effectif total: 310 - Taux de vente: 83%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX							
VACHES / GENISSES 30 MOIS : Apports satisfaisants cette semaine. La marchandise est moyenne en générale dans les jeunes sujets ce qui explique la baisse des cours cette semaine dans cette catégorie. Les sujets plus vieux, qui sont préparés correctement se commercialisent rapidement. La demande est très présente dans des vaches prêtes. Les sujets très maigres s'échangent difficilement. TAUREAUX : Cours reconduits.	F	E	- 5 ans	2,15 €	2,43 €	2,25 €	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,80 €	2,08 €	1,89 €	-
			5 à 10 ans	1,72 €	2,05 €	1,84 €	-
			+ 10 ans	1,66 €	1,80 €	1,74 €	-
		R	- 5 ans	1,65 €	1,81 €	1,74 €	-
			5 à 10 ans	1,59 €	1,74 €	1,67 €	-
			+ 10 ans	1,60 €	1,72 €	1,63 €	-
		O	- 5 ans	1,42 €	1,63 €	1,55 €	-
			5 à 10 ans	1,22 €	1,59 €	1,50 €	-
			+ 10 ans	0,85 €	1,46 €	1,31 €	
	F	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	1,97 €	2,18 €	2,05 €	-
		R	24 à 36 mois	1,74 €	1,90 €	1,85 €	-
	M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,58 €	1,61 €	1,60 €	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 19/11/2018

Bovins (190)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
235 à 430 kg	680 - 1120	2,60 - 2,92
410 à 455 kg	-	-
Laitonnes		
250 à 325 kg	730 - 910	2,72 - 2,91
330 à 360 kg	-	-
Génisses		
350 à 390 kg (16-24mois)	-	-
490 à 755 kg (24-36mois)	960 - 1670	1,94 - 2,21
Taureaux		
850 à 1200 kg	1320 - 2020	1,56 - 1,68
Vaches légères	600 - 880	
Vaches entre deux	930 - 1070	
Vaches lourdes	1080 - 1500	

Apports restreints en broutards cette semaine, les animaux légers valablement vaccinés FCO 4 et 8 se placent rapidement à des tarifs plus fermes. Tarifs stables dans le reste de la catégorie.
Vente suivie en femelles à des tarifs toujours attractifs. Vente quasi-totale.
En vaches, la présentation est essentiellement constituée d'animaux légers qui se négocient difficilement en cette période. Peu de relève.

Bovins gras : 13
Vaches de viande : 3,38 à 3,60 Đ kg de viande. Cours inchangés.

Prochain marché le lundi 26 novembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 14/10/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 172 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

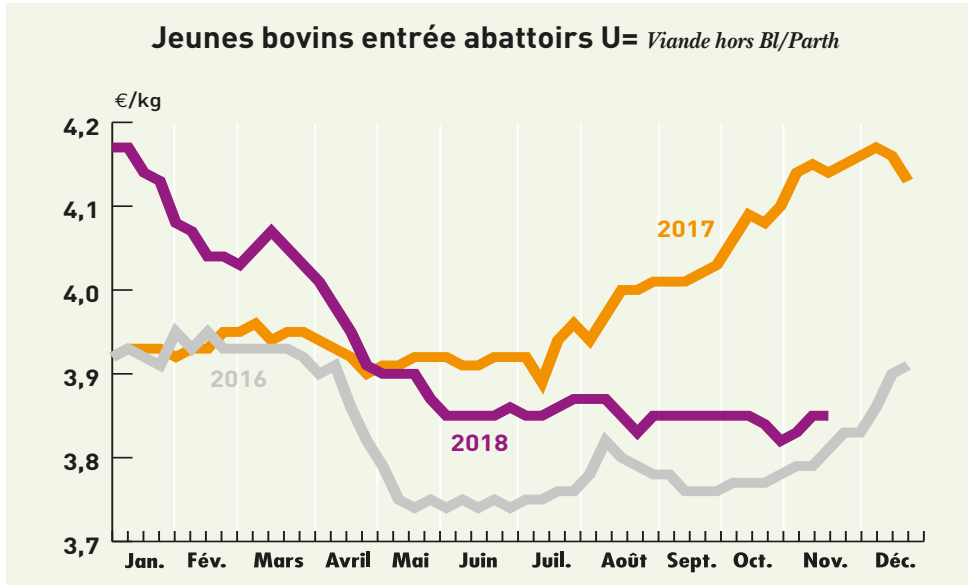
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Cours reconduits dans les animaux vaccinés FCO sérotype 4 et 8 + de 60 jours, nous constatons un écart préjudiciable aux animaux non vaccinés. **Laitonnes :** La demande est toujours présente et les cours sont reconduits dans toutes les catégories. La vaccination reste aujourd'hui un levier primordiale afin de garder des cours valable jusqu'à la fin de l'année.	M	U	200 - 250	2,62 €	3,04 €	2,88 €	-0,02
			250 - 300	2,87 €	3,00 €	2,95 €	=
			300 - 350	2,66 €	2,87 €	2,81 €	+0,01
			350 - 400	2,66 €	2,82€	2,76 €	-0,02
			400 - 450	2,47 €	2,62€	2,55 €	-
		R	200 - 250	2,56 €	2,84 €	2,78 €	=
			300 - 350	2,45 €	2,71 €	2,66 €	=
			350 - 400	2,55 €	2,72 €	2,66 €	=
			400 - 450	2,44 €	2,56€	2,48 €	-0,02
	F	U	250 - 300	2,64 €	2,84 €	2,78 €	+0,02
			300 - 350	2,62 €	2,80 €	2,76 €	=
		R	250 - 300	2,52 €	2,72 €	2,62 €	+0,01
			300 - 350	2,36 €	2,55 €	2,644 €	+0,02

Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 12/11 au 18/11/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,65 €	-			
Races mixte		-	3,39 €	3,37 €	3,35 €	-	
Races lait					-	3,23 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,83 €	3,74 €	3,49 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,99 €	3,80 €	3,73 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,00 €	3,84 €				
Races mixte				3,10 €	3,05 €		
Races lait					2,76 €	2,70 €	2,64 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,46 €	4,21 €	3,91 €	3,77 €			

Tendance : Marché plus ferme en jeunes bovins. Offre importante en vaches.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 12/11 au 18/11/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,89 €	3,85 €	3,83 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,66 €	4,52 €	4,03 €	3,82 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,86 €	3,72 €				
Races mixte					3,13 €	3,15 €		
Races lait						-	2,72 €	2,68 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,58 €	4,45 €	4,05 €	4,93 €				

Tendances SEM. 47/2018

Bovins de boucherie

Le blocage de nombreux centres commerciaux par les gilets jaunes et les manifestations qui continuent de perturber les transports dans les villes sont des éléments très préjudiciables à la filière viande, à une période de l'année déjà très peu favorable. De nombreux ménages ont ou vont entamer les achats de Noël avec le Black Friday, mais de nombreuses enseignes sont inquiètes. Sur les marchés, avec une fin novembre souvent peu active, la demande pâtit également de l'absence de client dans les boucheries ou les GMS par peur d'être bloqués sur les routes. Les transactions sont plus calmes dans les génisses et jeunes vaches Charolaises viandées. La tendance est lourde dans le domaine des génisses et des réformes allaitantes de choix secondaire avec un tri marqué sur la finition et le poids des animaux. En réformes laitières, la qualité de l'offre est déplorable dans les abattoirs avec beaucoup d'animaux en manque de finition. Le commerce reste difficile avec des tarifs très peu rémunérateurs. En jeunes bovins, malgré une tendance positive en Italie et en Allemagne, les abatteurs français ne semblent pas décidé à accorder la moindre plus-value, malgré une offre qui s'amenuise.

Broutards

Le recul global de l'offre et surtout de la proportion de mâles éligibles à l'export, permet de tenir les prix à des niveaux convenables dans les bons taurillons Charolais ou Limousins en règle avec la vaccination. Dans les plus légers de qualité, si la vaccination permet un écoulement vers l'Espagne, on note également une demande intérieure plus régulière pour la repousse. Les expéditions dans les non-vaccinés avec PCR posent toujours des soucis avec de nombreux animaux positifs qu'il faut replacer sur la France. Dans les femelles, la situation est similaire avec une valorisation convenable dans les bonnes Charolaises vaccinées et des tarifs peu soutenus dans les ordinaires vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs restent prudents dans leurs mises en place pour des sorties post vacances de Pâques. Les achats restent contingentés auprès des fournisseurs. Le marché espagnol tient les prix dans les gros veaux Holsteins ou Montbéliards. Les tarifs sont stables dans les fariniers, même s'ils sont trop peu rémunérateurs pour les éleveurs. Les difficultés perdurent dans les croisés de moindre conformation. Pas de changement pour les bons croisés Montbéliards U de conformation. ■

Laurent Chupin

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 14/11/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 113 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise Vaches Génisses : La présence de bête maigres ne permet pas de pouvoir prétendre a une hausse a cette période de l'année. La demande en animaux démarrés et fleuris se fait ressentir.	F	U	- 5 ans	1,77 €	1,94 €	1,87 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,70 €	1,96 €	1,79 €	+0,01
			+ 10 ans	-	-	-	-
		R	- 5 ans	1,62 €	1,85 €	1,69 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,51 €	1,77€	1,60 €	=
			+ 10 ans	1,29 €	1,68€	1,52 €	+0,02
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,91 €	2,26 €	2,02 €	-0,04
		R	24 à 36 mois	-	-	1,83 €	+0,01

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **19/11/2018**

Effectif total: 730 - Taux de vente: 95%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports de saison. 96 % de vendus. **Agneaux :** Ambiance morose. Les cours perdent à nouveau les quelques centimes repris lors du dernier marché.		U	de 32 à 38 kg	2,65 €	2,85 €	2,74 €	-
			de 38 à 44 kg	2,33€	3,10 €	2,68 €	-
			de 44 à 50 kg	2,31 €	2,87 €	2,58 €	-
			> 50 kg	1,95 €	2,43 €	2,33 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,54 €	2,91 €	2,566 €	-
			de 38 à 44 kg	2,00€	2,69 €	2,45 €	-
			de 44 à 50 kg	1,88 €	2,42 €	2,13 €	-

Effectif total: 146 - Taux de vente : 100%

			OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)				
Brebis : L'offre est en retrait. La demande reste bonne et les cours sont facilement reconduits. **Béliers, Caprins :** demande suivie. Peu de changement	M		M	0,99 €	1,26 €	1,12 €	
	F	U	> 60 kg (F)	0,98 €	1,25 €	1,18 €	
			< 60 kg (F)	-	-	-	
		R	< 60 kg (F)	1,11 €	1,11 €	1,11 €	
			> 60 kg (F)	0,96 €	0,98 €	0,97 €	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,693 €	0,679 €	
			> 60 kg (F)	-	-	-	

Effectif total: 33 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Demande de suivie. Peu de changement.	O		28 €	79 €	54 €	

Effectif total: 87 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	129€	269 €	217 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 19/11/2018*

Ovins : 290	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	92 - 105	2,76 - 2,94
Agneaux gras	110 - 130	2,20 - 3,10
Brebis	52 - 94	0,44 - 1,16
Béliers	-	-

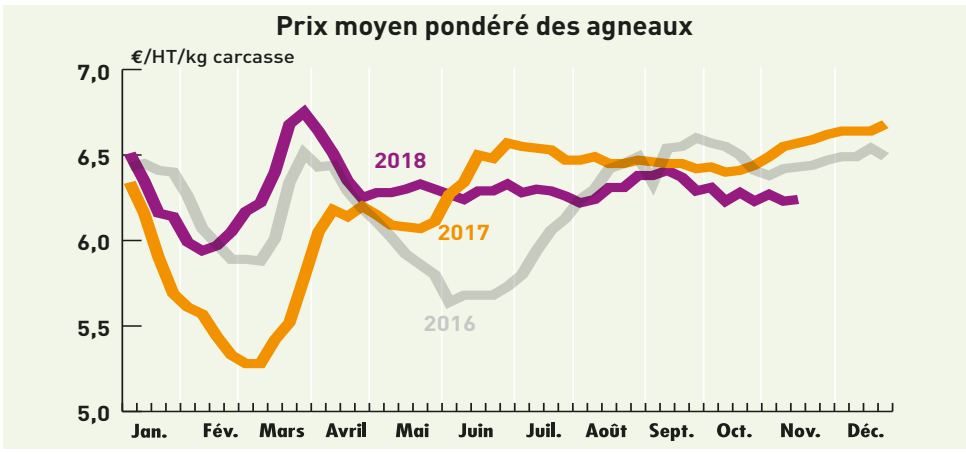
Vente plus rapide en agneaux à des tarifs qui progressent et particulièrement sur les sujets de 40 à 42 kg.
Cours fermes en brebis. Vente globale..
Prochain marchés ovins le lundi 26 novembre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 12/11 au 18/11/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,76 €	6,28 €
Couvert	16 -19 kg	6,99 €	6,72 €	6,16 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,84 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 12/11 au 18/11/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,24 €	6,11 €	2,48 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 05/11/2018 au 11/11 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraisse-ment	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,53 =	6,38 -0,016	5,59 0,04	-	-	-	-
	R Var.	6,09 0,06	6,19 0,04	6,12 0,01	-	6,67 -0,07	6,76 0,04	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,12 0,02	6,06 0,12	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,62 0,07	6,47 -0,01	5,38 0,02	-	7,05 0,10	6,74 -0,03	5,73 -0,08
	R Var.	6,23 0,05	6,30 0,06	6,16 -0,05	5,09 -0,10	6,82 -0,04	6,75 -0,04	6,44 -0,09	5,65 -0,10
	O Var.	-	5,55	-	-	6,33 0,01	6,24 0,02	6,06 0,04	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	4,70	-	-	5,81 -0,05	5,49 -0,05	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Marché inchangé. Cours globalement stable. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

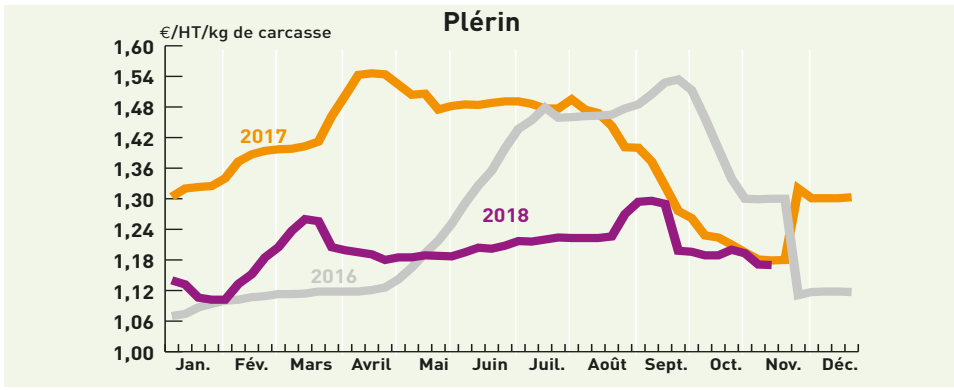
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 19 novembre 2018) : « Cours reconduits, avec une dynamique favorable sur les femelles . »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 301 porcs présentés) *Cotations du lundi 19 novembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1 170 €**



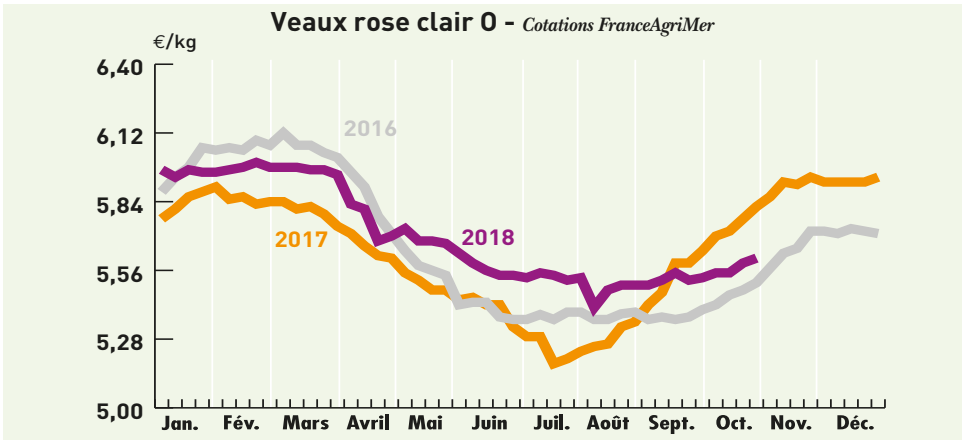
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 9/11 au 15/11/2018*

1,42 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 12/11 au 18/11/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,82 €	-	-
U	-	7,52 €	5,86 €	-
R	-	6,26 €	4,69 €	3,93 €
O	-	5,61 €	4,62 €	3,74 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 12/11 au 18/11/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	803	La reprise de l'export vers l'Espagne permet aux veaux mixtes lourds de se vendre en progression. Vente difficile.
La Talaudière	671	Reprise de l'export,vente tres difficile.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	154	7
Femelles	77	36
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	77	2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) 12/11 au 18/11/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,03	0,03	0,99 %

Céréales

Marché du 8 novembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	190	V	C
	fourrager	nov.-déc.	188	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	190	V	C
	fourrager	nov.-déc.	188	V	C
Aube/Yonne	meunier	nov.-déc.	189,50	N	C
	fourrager	nov.-déc.	185,50	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	nov.-déc.	180,5	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	190	V	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	190	V	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	nov.-déc.	161	N	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	nov.-déc.	160	T	C

SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or			inc.	C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		nov.-juin	170	N	C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		janv.-juin	167,50	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		nov.-déc.	170	N	C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	nov.-déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	nov.-déc.	202	N	C
Aube	fourrager	nov.-déc.	206	N	C

Luzerne déshydratée — RÉCOLTE 2018				
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	18% 1ère main		inc.	- -

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur MF 5460 Dyna 4, 125 cv, 2013, 1900 H équip. très complet - distrib. engrais Amazone ZAM 1800 disc 10 18 20 28 fraise rota Kun 3m
✆ **06 78 86 97 39**

26 - Vds tracteur Case IH CS 68 4 pneus neufs 7300 H état exceptionnel très propre
✆ **06 60 56 67 40**

38 - Pneus tracteur avec jantes Deutz ou Same Lamborghini 340-85-24, 10% usure et 420-85-34, 20% usure : 1000 euros HT
✆ **06 12 15 35 90**

42 - Vds tracteur Cergos 350 Très bon état, 6980 h, pneus 10% usure, cause cessation.
✆ **04 77 64 10 25**

88 - Vds tracteurs : Ares 616 RZ 110 Ch. 4700 H., Deutz 4.51 7000 H. 4 RM, Deutz 3.50 2 RM 4800 H. les 3 en bon état.
✆ **06 07 61 82 64**

89 - Vends tracteur Same Jaguar-100, 4 X 4, très bon état, 9 000 euros, - tracteur MF 135, bon état, 1 500 euros (réf. 460A)
✆ **06 68 80 51 67**

Travail sol

26 - Vends semoir engrais Vicon - Semoir à blé désherbeuse 400 L - Botteleuse 850 John Deere
✆ **04 75 58 73 07**

26 - Vds combiné semis sulky avec rlx et herse vibrante 20rgs 3M.TBE 9800 euros + grpe électrogène sur prise de force 220/380 7.5kw. 980 euros
✆ **06 61 76 10 17**

Traitement

21 - Vends Berthoud trainé 2 200 litres, 21 m. sans contrôle, 1 200 euros, - Karcher eau chaude, 180 bar, 380 w., état neuf, 1 300 euros (réf. 450C)
✆ **06 63 41 19 75**

Epandage

69 - AV tonne à lisier Pichon 5000 l. bon état. 2 roues complètes contact Alpin 195/65 R15.
✆ **06 66 74 42 86**

Irrigation

18 - Vends, 1.100 m de tuyaux irrigation diam. 125 + accessoires, Bancilhon, manivelles, + compteur mécanique neuf. Le tout pour 2.000 euros.
✆ **06 80 63 04 94**

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Agri. divers

01 - Vds cornadis 5m : 2 de 10 pl - 4 de 8 pl - 1 de 7 places - + 25 glissières autoroute.
✆ **06 72 41 94 95**

01 - Vds 1 mélang. Keenan MF320, 14m3, couteaux fond cuve neuve 1 tract. Valtra T120, 9300h, 1 tract. Claas Arion 520 avec chargeur Quicke 8500 h, 1 tract. Case IH845XL avec chargeur Mailleux MX100 - 1 charrue Huard 4 socs - 1 pailleuse Kuhn Primor - 1 distributeur engrais Kuhn 1200 kg - 1 faucheuse Kuhn GMD800G - 1 pince balle enrubannage - St Didier d'Aussiat.
✆ **06 22 48 68 03**

18 - Vends, semoir Gaspardo, année 2002, 3 m, 21 rangs, mono disque, rehausse de trémie, très bon état, 3.500 euros - pulvé Caruel trainé, 1.500 l, bon état, 100 euros.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 470B)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Cse cessation vds JD6210 6900h 19500E H.T B.E SOMECA850 équipé forestier B.E 10000E H.T Bineuse 4-5rangs maïs 3500E H.T tous les prix sont à débattre
✆ **06 74 91 48 54**

38 - Vends vibreur noyers type Barnay double renvoi à angle, bon état.
✆ **06 03 99 53 61 + message**

38 - Vds remroque freiné L2,90 L1,35 H 0,40, plancher alu : 500 euros + transfo 220 v pour 380 : 350 euros Isère.
✆ **06 37 64 38 13**

58 - Vends divers matériels : - brabant 6 et 4 fers, - déchaumeur 4 m., - mélangeuse, - pailleuse, - épandeur fumier, - semoir 4 m. (réf. 4401)
✆ **06 15 01 71 67**

58 - VENDS Deutz 6090 MB, 800 h, coupe 6,30 m., - combiné Kuhn, - venta. 4 m., - rouleau Eva 6 m. repliable 4 m., - rouleau Spire AV. + canadien, - rotative 4 m. Kuhn 4002, - charrue Naud 5 corps, - croop repliable 30 disques (réf. 47VB1)
✆ **06 77 81 48 20**

63 - AV char à bois 300 euros, faucheuse Kuhn GMD 600 GII 1800 euros.
✆ **06 32 93 18 63**

69 - Vds cause retraite centrifuge rotative pirouette bon état 4 toupies pliage hydraulique.
✆ **04 74 89 35 86**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe retournt neuf, versoirs neufs, BE, 2.500 Đ, vibrocult. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 Đ.
✆ **06 09 44 66 09**

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

26 - Vds salle de traite 8 postes de traite Gascogne + tank à lait année 2003 - 2400 litres
✆ **06 84 40 50 75**

42 - Vds ratelier b. carré 3x2 4B, 460 Đ. Cornadis vache panneau 5-6 m, 100Đ + veau - porte saut 2p, BE.
✆ **04 77 54 85 69**

88 - Vds dérouleuse pailleuse Emily Delta 2014 Tourelle 180 Đ cause passage vrac TBE 6000 Đ.
✆ **06 33 43 16 41**

Véhicule

Utilitaire

69 - Mercedes Vito Frigo 2014 32000 kms route et 220 v. révisé, TBE. Appeler Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

69 - Vends bétaillère en bois 2 places.
✆ **04 74 70 94 03**

89 - Vends Berlingo fourgon citroën, diesel, mise en circulation 12.02.99, 192 200 kms, contrôle technique OK, 2 000 euros (réf. 4701)
✆ **06 17 24 83 35**

Tourisme

10 - Vends Citroën BX D 91, échap., embr., alter, PPE, inj. distri. roullts, bras ar. récents, - hydro sfères, révis. prof - bat, pneus neufs, factures, CT OK, 314 000 km, 600 euros à débattre (réf. 430B)
✆ **03 25 70 01 68 après 20 h**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

Fourrage

69 - Vend 25 T. FOIN D'AVOINE en 120x90, très bonne qualité. Départ ou livré par 10 ou 12 T. Faire offre par appel ou SMS.
✆ **06 89 25 98 44**

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

Bât. Pro.

42 - Loue bâtiment pour vente directe avec parking fruits, légumes, charcuterie, oeufs, secteur Rive-de-Gier.
✆ **06 78 34 31 37**

Propriété

18 - Recherche, ferme céréalière sur Région Cnetre, 220 à 280 ha, avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42**

21 - Agriculteur RECHERCHE pour son fils à vendre ou à louer ferme de préférence céréalière (réf. 4702)
✆ **07 89 20 34 21**

42 - Recherche location ferme, maison campagne avec terrain et dépendance si possible.
✆ **06 27 38 34 31**

Terrain

26 - Vds terre sur Chavanne 62904 m2 , terre sur Marsaz 31120 m2 - 15000 m2 de vigne sur Marsaz
✆ **06 84 40 50 75**

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

38 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ **06 83 87 26 71**

38 - Vends couteau coupe balle sur chargeur.
✆ **06 77 99 16 99**

M. DABO VOYANT MEDIUM
Dons héréditaires de père en fils, vous aide à résoudre vos problèmes, retour immédiat de l'être aimé, désenvoutement et protection définitive. Travail sérieux et efficace, et par correspondance
06 75 69 36 09

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Offre

Emploi

18 - Recherche personne sérieuse et motivée pour travaux broyeur de haies, nacelle, manuel pour tronçonneuse, offre à pourvoir de suite, contrat CDD puis CDI.
✆ **02 48 56 21 97**
ou 06 15 73 26 07

39 - Exploitation laitière et avicole Jura Suisse cherche un employé qualifié, responsable, possibilité d'évoluer, connaissances en mécanique souhaitées. Envoyer CV à :
info@fermedestourbieres.ch

UNISYLVA recherche un technicien forestier (H/F) exploitation forestière / vente de bois Yonne (89)

Vous aurez pour missions :
- Prospection par des visites conseils d'un portefeuille d'adhérents sylviculteurs ;
- Choix techniques (marquages, cloisonnements...) prévisionnel d'exploitation, estimation financière et contractualisation achat de bois ;
- Planification et suivi des chantiers d'exploitation par sous-traitants ETF (organisation, tri des bois et cubage bord de route, qualité, sécurité, environnement) ;
- Réception des bois, organisation et contrôle les livraisons vers les scieries, papeteries, chaufferies clientes ;
- Gestion des stocks de bois bord de route, Gestion de chantiers Bois-énergie ;
- Gestion administrative et quantitative des chantiers, contrôle des prix de revient.

Profil recherché : *BTS, orientation Gestion Forestière ou Technico-Commercial bois. 1re expérience souhaitée en exploitation forestière. Vous aimez le contact humain, vous êtes réactif, volontaire et faites preuve d'autonomie et d'organisation dans le travail.*

Conditions proposées : CDI. Poste rattaché à l'agence UNISYLVA d'Auxerre. Voiture de service. Salaire à définir selon profil. Grille de salaire évolutive. Encadrement technique et parcours de formation interne.
Envoyer CV + photo + lettre motivation + prétentions à :
alexandre.fabioux@unisylva.com
Référence offre : 89-11-2018. Date limite de candidature au 31/12/2018

89 - Elev. porc CHERCHE ouvrier pour lavage NHP, 21 h/semaine, CDD puis CDI, poste disponible. Envoyer CV.
contact@gdvdb.com

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

84 - ETA proposte taille (et ramassage) fruitiers, y compris oliviers. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

Mariage

Rencontre

71 - H. Agriculteur célibataire recherche femme pour relation sérieuse, appel ou SMS.
✆ **07 81 54 12 92**

Animaux

Bovin

01 - Vds génisses prêtes PH terme 15 nov et 18 janvier cause cessation.
✆ **06 84 45 96 41**

01 - Vds taureaux de 15 mois de très bonne qualité dresser au licol, présenter et primer à Beaucroissant
✆ **06 83 37 16 62**

01 - Vds taureaux PH prêt à saillir inscrit schéma sélection gène diffusion niveau génétique élevé
✆ **06 26 72 64 19**

01 - Vds 7 VL Jersey et 8 génisses tout âge.
✆ **06 48 26 71 31**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vds 2 velles 8 mois, 8 vaches pleines salers, 1 taureau 3 ans, le tout HBS, IBR A, ind. BVD.
✆ **06 43 22 56 17**

19 - AV cause retraite troupeau vaches LIM + taureau + foin 2018.
✆ **06 98 84 34 44**
ou 05 55 73 99 01

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ **06 21 88 22 77**

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services











21 - Vends vaches Montbéliardes en lactation, bon niveau génétique, IND IBR. (réf. 440B)
✆ 06 77 96 42 98

21 - Elevage HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année dont certains sans corne Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 450B)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent)
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4501)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 470C)
✆ 06 07 75 59 74 (Jean-Luc)
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

25 - Race MONTBELIARDE Vend ou Echange vaches laitières, génisses pleines. Livraison assurée (réf. 470A)
✆ 03 81 50 46 81
06 82 66 55 60

26 - Vds 10 génisses Salers 9 à 12 mois Indem IBR BUD 10 broutards Salers
✆ 06 08 42 53 90

38 - Vds génisses prêtes Montbéliarde, élevage Bio, bonnes origines, bon niveau d'élevage sanitaire.
✆ 06 74 28 91 18

38 - Vds génisses PrimHolstein prêtes ou en lactation origines us et Cadana.
✆ 06 85 22 49 36

42 - Vds 3 velles Salers 10 mois, élevage VA4 B. Org TPX, calme, docile.
✆ 06 89 89 56 97

42 - Elevage bio vds génisses 38 vêlées IA et 1 taureau SC 3 ans, TGS.
✆ 06 74 69 05 18

42 - Vds troupeau AUBRAC. 10 Vaches pleines, 9 Génisses pleines, 6 Génisses à saillir.
✆ 06 33 25 57 02

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ 06 70 34 71 84

58 - Vends taureaux Charolais, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ 06 37 90 51 67
ou 03 86 22 70 48

58 - Vends cause cessation reproducteurs Charolais, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ 06 74 69 21 83
03 86 58 35 52

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, VEND 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon vend 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 470D)
✆ 06 83 68 07 96

63 - AV vaches et génisses salers pleines cheptel trait.
✆ 06 74 24 56 42

69 - Vds 2 génisses MO terme 5-12.
✆ 06 08 41 10 81

69 - Vds vaches Prim Holstein en lait au choix et génisses de 1 a 12 mois au choix sanitaire OK à Pomeys.
✆ 06 18 09 01 12

69 - Vds génisses Red Holstein tout âge CL VPRA garanties sanitaire cause changement de production.
✆ 06 59 64 66 74

69 - Race Montbéliardes génisses de 3 mois à 2 ans + vaches.
✆ 06 30 21 56 74

71 - Vends taureaux charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, TGS, liv. possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vds cse cess, vaches et génisses char., garant. pleines échographiées, vaches et génisses lim. garant. pleines échographiées, le tout indemne IBR, génisses lim. 18 mois pour repro.
✆ 06 20 71 54 47

71 - Vds TB taureaux repro., HBC, sans corne, IBR A, bio au pré, hétéro et homozigote, vaches pleines terme déc., et suitées de veaux 2 mois, livr. poss. EARL Boiret, 71430 Palinges.
✆ 06 08 84 26 46

Caprin

07 - Vds cause retraite chèvres Saanen 90 adultes 35 chevrettes 7 boucs issus IA CL adhérent Capgenes mises bas début janvier
✆ 06 50 20 82 97

38 - Vends chèvre chamoisée cornue
✆ 04 76 71 26 64

38 - Vends chevrettes et boucs issus d'insémination, bonnes réfrences, controle laitier.
✆ 06 62 19 95 28

Ovin

71 - Cause cessation vends 20 brebis char. inscrites et 50 non inscrites et agneaux - agnelles n-inscrites.
✆ 06 81 90 01 12





Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 27 novembre au 8 décembre le matin de 10 h à 12 h - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 450A)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

42 - Vds 7 chiots type Berger d'Auvergne 8 sem. vacc. pucés, non Lof, Mère 250-269-606-951-730 SIREN 843-349-051-00014 Dif. couleurs, Idéal à la ferme.
✆ 07 71 21 62 47

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ROSLYJ

Société civile immobilière
au capital de 52.720 euros
Siège social : Rue de Romelet
21600 LONGVIC
320 304 975 RCS DIJON

Par un procès-verbal du 9 septembre 2015, l'assemblée générale ordinaire a pris acte du décès de Monsieur Borice Victor ROSLYJ, demeurant 2 place de la Fontaine d'Ouche – 21000 DIJON. Il a été décidé de ne pas le remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL214722585

VILLE DE DIJON

Objet de la mise en concurrence : Occupation privative et temporaire d'un snack-bar situé dans l'enceinte de la patinoire municipale

La présente mise en concurrence a pour objet d'autoriser un opérateur économique à occuper, à titre personnel, exclusif, précaire et révocable, un snack-bar, faisant partie du domaine public de la Ville de Dijon, situé dans l'enceinte de la patinoire municipale de Dijon au 1 boulevard Trimolet à Dijon, afin d'y exercer une activité de débit de boissons et de restauration légère.

Date limite de remise des propositions : mercredi 05 décembre 2018 – 17H00.

Conditions de la mise en concurrence : 1er alinéa de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Durée de l'autorisation d'occupation du snack-bar : L'autorisation d'occupation du domaine public est consentie pour une période de trois ans à compter de la notification de celle-ci à l'occupant, renouvelable une fois de manière expresse, pour une période de trois ans, soit une durée maximale de six ans.

Dossier de consultation : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement par voie électronique sur le profil acheteur achatpublic.com à l'adresse suivante : www.achatpublic.com - référence de l'avis «snackbarpatinoireVD18SD ».
Visite obligatoire : La remise des propositions est subordonnée à une visite obligatoire de la patinoire. Les candidats prendront contact de préférence par mail auprès du Service des sports afin d'obtenir un rendez-vous : oclemence@ville-dijon.fr ou gdecailloz 06 82 82 46 35). L'attestation de visite délivrée au candidat par le représentant du pouvoir adjudicateur lors de la visite des lieux devra être remise par le candidat au titre de l'offre. Il est formellement interdit de se rendre sur les lieux à l'improviste. En cas d'absence de visite d'un candidat, la proposition de ce dernier sera écartée.
Présentation des propositions :
Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes signées par un représentant dûment habilité du candidat :
1 – un dossier de candidature présentant le candidat (nom ou dénomination, adresse du siège social, date de création, liste des principaux actionnaires, identité du représentant habilité, montant du capital, adresse électronique via laquelle se fera tous les échanges avec la Ville de Dijon) et sa motivation ;
2 – Les comptes annuels de sa dernière activité sur les 3 derniers exercices s'il y a eu une activité similaire les années précédentes ;
3 - Des références acquises dans un domaine comparable à celui du projet, ou toutes références pertinentes ;
4 - Un justificatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) ou de l'inscription au registre des métiers (RM), ou copie recto-verso de la carte d'identité pour un particulier ;
5 - Les Attestions à jour de régularité fiscales (Impôts, TVA, …) et sociales (URSSAF, …) du candidat ;
6 - L'Attestation de visite signée ;
7- Le projet technique signé devant comprendre a minima :
– Description précise des Moyens humains affectés au projet ;
– Description précise des Moyens matériels du candidat affectés au projet ;
– Présentation de l'organisation, des modalités d'intervention et de préparation des « plats » que le candidat s'engage à mettre en œuvre quant à l'occupation du snak-bar de la patinoire :
– Nombre de jour d'ouverture et de fermeture du snack-bar et horaires d'ouverture ;
– Carte des boissons et « plats ou préparations » proposées à la clientèle et les prix de vente, ingrédients utilisés et provenance des ingrédients (identités des fournisseurs)
- Présentation des activités/animations/aménagements qu'il envisage de développer sur le site ;
- Actions et moyens envisagés pour promouvoir son activité ;
- Respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- Explication de la Politique tarifaire envisagée des prestations ;
- Budget prévisionnel, détails des investissements envisagés et garanties financières apportées ; les investissements demandés seront directement liés à l'activité professionnelle de l'occupant : équipements techniques, mobilier, éléments de décoration, matériel professionnel dédié à l'activité, … ;
8 - une proposition argumentée et signée de redevance annuelle optimisée due à la collectivité composée d'une part fixe d'un minimum de 3.000 € hors taxe (montant occupation locative) et d'une part variable, d'une valeur de 1% du chiffre d'affaires ;
9 - une proposition chiffrée et signée de partenariat financier lors des matches et galas organisées par les clubs sportifs résidents ;
10 - le projet de convention d'autorisation temporaire du domaine public amendé et optimisé le cas échéant dans la limite du respect de l'esprit général de celui-ci. Un document contractuel sera finalisé avec le candidat retenu. L'attention du candidat est attirée sur le fait que la convention définit les conditions générales dans lesquelles l'occupation est autorisée, à des fins privatives, sur le domaine public communal. Ce projet de convention ne sera définitif qu'après le choix de l'occupant par la Ville de Dijon.
Critères de jugement :
Offre la mieux-disante jugée en fonction des critères pondérés d'attribution énoncés à l'article 11 du règlement de mise en concurrence.
Conditions de remise des propositions :
Remise par voie postale : Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :« Snack bar patinoire ville de Dijon – NE PAS OUVRIR ». L'enveloppe contient les justificatifs de la candidature et les justificatifs de l'offre visés au présent avis d'appel à la concurrence.
Les plis devront être remis contre récépissé ou reçus par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, avant le mercredi 05 décembre 2018 – 17h00 à l'adresse suivante : Ville de DIJON Direction de la Commande Publique 11bis, rue Victor Dumay CS 73310 21033 Dijon cedex
Remise par voie électronique : En cas de remise par voie électronique, les différents documents énumérés à l'article 10 du présent avis et demandés au titre de la candidature et de l'offre sont envoyées à l'adresse internet suivante : www.achatpublic.com sous la référence : «snackbarpatinoireVD18SD ».
Date d'envoi à publication du présent avis : vendredi 16/11/2018

AL214722703

TRANSFERT DE SIÈGE

PIERRE BORTOLUSSI EST

SARL au capital social de 5 500 euros
Siège social : 9 rue Lombard 52200 LANGRES 789 316 635 RCS Chaumont
L'AGE du 10/10/18 décide de transférer le siège social au Terrasses de l'Europe Bâtiment A 27 rue Elsa Triolet 21000 Dijon à compter du 29 août 2018. Les articles 4 et 7 des statuts ont été modifiés. La société sera immatriculée au RCS de Dijon et sera radiée du RCS de Chaumont. Pour avis

AL214722678

MODIFICATION DE CAPITAL

AUDIT ET CONTROLE LEGAL – ACL

Société par actions simplifiée
au capital de 330 000 €
siège social : 4 rue René Char
21000 Dijon
351 746 045 RCS Dijon

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération du 2 juillet 2018, il a été décidé la réduction du capital social de la société de 330 000 euros à 288 744 euros par rachat par la société de ses propres actions. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention Nouvelle mention Capital social : 330 000 € Capital social : 288 744 € Pour avis,

AL214722690

LACRUCHE FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
porté à 100 050 euros
Siège social : 16 Rue Saulx Tavannes,
21120 LUX
443 737 911 RCS DIJON

Avis

L'AGE du 16/10/2018 a décidé d'augmenter le capital social de 92 550 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7 500 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent mille cinquante euros (100 050 euros). Pour avis.
La Gérance

AL214722708

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 19/10/2018, concernant la société H&A FOOD SAS. Il y a lieu de lire : Le siège de liquidation est le siège social de la société …, et non pas : l'adresse du liquidateur.

RCS de Dijon.

AL214722691

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

-Appel à Candidatures du 19/11/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXONNE: Terre - Objectif : Maintien de(s) l'exploitant(s) sur les parcelles occupées.

2 ha 18 a 18 ca - Au grand poirier: ZC-21 - Champ parnais: ZW-12(J)-12(K) - Le chene vairain: ZL-2 - Le lorrey: YC-10(J)-10(K) - Sur le chemin de chardenot: ZX-139-140

LABERGEMENT-LES-AUXONNE: Terre - Objectif : Maintien de(s) l'exploitant(s) sur les parcelles occupées.

1 ha 31 a 10 ca - Clos de rosiere: ZA-20

PRENOIS : Fonds occupé sur une partie de la surface

Terre - Bois

37 a 34 ca - Champs longes : ZL-50[18] - Le bois des pres: AE-295 - Les chenevieres: ZB-90-92

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/12/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214722710

APPEL D'OFFRES

SCCV PATRIARCHE
Création d'Issues de Secours pour les caves du bâtiment Patriarche à BEAUNE

MARCHE PRIVE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SCCV PATRIARCHE.

Correspondant : Monsieur Jacques Loubet, 4B, Rue des Prévoles 21200

Beaune - Tél. : 0607518703, Courriel : atical@orange.fr.

Objet du marché : Création d'Issues de Secours pour les caves du bâtiment

Patriarche à BEAUNE.

Type de marché : Travaux.

Site ou lieu d'exécution principal : 5,7 rue du collège 21200 BEAUNE .

Autres informations : Une visite du site est obligatoire pour les lots :

- 02 démolition - gros oeuvre
- 17 électricité

Elle est organisée les mercredis 21 et 28 novembre de 09h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00.

Il est demandé de prévenir de sa venue par téléphone MR Didier DURAND

D'AUSAY au

06.37.32.19.56 pour fixer une heure de visite.

Un certificat de visite sera délivré à l'issue de la visite.

Présentation des lots :

Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots.

Lot 2 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
Lot 7 - MENUISERIES INTERIEURES
Lot 11 - SERRURERIE METALLERIE
Lot 14 - ASCENSEUR
Lot 15 - PEINTURE
Lot 17 - ELECTRICITE

Durée du marché : 3 mois à compter de la notification du marché. Date

prévisionnelle de commencement des travaux : 1 janvier 2019

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Se référer au RC fourni dans le DCE

Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

Date limite de réception des offres : 03 décembre 2018 à 17 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date

limite de réception des offres.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents

contractuels et additionnels : disponible gratuitement sur

www.lacentraledesmarches.com

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Remise papier uniquement à l'adresse suivante:

Bureau d'études BSP

27 promenade de grésifaing 88200 SAINT NABORD.

Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de

participation doivent être envoyées : BSP. Correspondant : M PHILIPPE ,

27 promenade de grésifaing, 88200 SAINT NABORD, Tel : 0329624811

- Courriel : contact@bsp-ingenierie.fr.

Date d'envoi du présent avis : 14 novembre 2018.

AL214722684

SCCV PATRIARCHE
Reconversion du bâtiment Patriarche en logements à BEAUNE

MARCHE PRIVE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SCCV PATRIARCHE.

Correspondant : Monsieur Jacques Loubet, 4B, Rue des Prévoles 21200

Beaune - Tél. : 0607518703, Courriel : atical@orange.fr.

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : http://demat.centraledesmarches.com/43180

Objet du marché : Reconversion du bâtiment Patriarche en logements

à BEAUNE.

Type de marché : Travaux.

Site ou lieu d'exécution principal : 16 rue Sainte Marguerite 21200

BEAUNE .

Autres informations : VISITE OBLIGATOIRE pour les lots

01 désamiantage, 02 démolition - gros oeuvre, 04 étanchéité, 13 revêtements

de façades, 17 électricité

Elle est organisée les mercredis 21 et 28 novembre de 09h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h00.

Il est demandé de prévenir de sa venue par téléphone MR Didier DURAND

D'AUSAY au

06.37.32.19.56 pour fixer une heure de visite.

Un certificat de visite sera délivré à l'issue de la visite.

Caractéristiques principales :

Restructuration du bâtiment..

Présentation des lots :

Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots.

Lot 1 - DESAMIANTAGE
Lot 2 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
Lot 03 - CHARPENTE COUVETURE
Lot 04 - ETANCHEITE
Lot 05 - CLOISONS - DOUBLAGES
Lot 06 - MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 07 - MENUISERIE INTERIEURE BOIS
Lot 08 - CHAPES
Lot 09 - CARRELAGE FAIENCE
Lot 10 - PARQUETS
Lot 11 - SERRURERIE METALLERIE
Lot 12 - PORTES DE GARAGE
Lot 13 - REVETEMENT DE FACADES
Lot 14 - ASCENSEURS
Lot 15 - PEINTURE INTERIEURE
Lot 16 - REVETEMENT DE SOLS SOUPLES
Lot 17 - ELECTRICITE
Lot 18 - PLOMBERIE
Lot 19 - CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT
Lot 20 - PROJECTION THERMIQUE
lot 21 - RESINE DE SOL
Lot 22 - ESPACES VERTS

Durée du marché : 16 mois à compter de la notification du marché. Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1 janvier 2019

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- Se référer au RC (règlement de consultation) fourni dans le DCE

Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

Date limite de réception des offres : 03 décembre 2018 à 17 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date

limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Transmission papier uniquement à l'adresse suivante:

Bureau d'études BSP

27 promenade de grésifaing 88200 SAINT NABORD.

Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de

participation doivent être envoyées : BSP. Correspondant : M PHILIPPE ,

27 promenade de grésifaing, 88200 SAINT NABORD, Tel : 0329624811

- Courriel : contact@bsp-ingenierie.fr.

Date d'envoi du présent avis : 14 novembre 2018

AL214722685

MODIFICATION DE STATUTS

CABINET MEDICAL DES DOCTEURS MENY ET VIONNET

Société civile de moyens
au capital de 152,45 euros
Siège social
2 rue Pierre Palliot 21000 Dijon
344 058 920 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2018, Madame Marjorie LAMOTTE ROGER, 16 Rue des Chevrières – 21380 SAVIGNY-LE-SEC a été nommée co-Gérante à compter du 1er octobre 2018 en remplacement de Madame Isabelle VIONNET, 4 Rue du Bois des Prés – 21370 PRENOIS, démissionnaire. Et la dénomination sociale CABINET MEDICAL DES DOCTEURS MENY ET VIONNET a été modifiée et devient « CABINET MEDICAL DES DOCTEURS LAMOTTE ET MAGDELENAT», à compter du 1er octobre 2018. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Mention au RCS de DIJON.

AL214722422

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

ANGIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 45 Rue des Godrans
21000 DIJON
534 177 696 RCS DIJON

Sur décision de l'AGE des associés du 26/10/2018, il résulte que :

- L'objet social a été modifié comme suit : «La société a pour objet en France et à l'étranger :

I - le commerce de détail de viandes et produits à base de viande (y compris la volaille) en magasin spécialisé, en sédentaire ou non sédentaire, auprès de particuliers et de professionnels, ainsi que le commerce de produits traiteurs et d'épicerie.

- la vente ambulante des mêmes biens tant en France qu'à l'étranger.

II - l'activité de café, bar, snack.»

- Le siège social est transféré de DIJON (21000) - 45 Rue des Godrans, ancienne adresse, à SAINT JULIEN (21490) - 3 Rue du Centre nouvelle adresse à compter du 26/10/2018;

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis la gérance

AL214722607

EARL LA FACONNIERE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.
Au capital de 107 490 Euros
Siège social : 21700 MAGNY LES VILLERS
RCS DIJON 383 014 107

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2018, la collectivité des associés a décidé :

- d'augmenter le capital social d'une somme de 293 806 euros pour être porté à 401 296 euros, par voie de capitalisation du poste « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale de la part de 15 euros à 56 euros.

- de préciser l'adresse du siège social qui est désormais fixé : « 18 rue du Meix Grenot - 21700 MAGNY LES VILLERS ».

Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Capital social : Ancienne mention : 107 490 euros / Nouvelle mention : 401 296 euros

Pour avis - La Gérance.

AL214722680

AVIS D'EXTENSION D'ACTIVITE

SAINT GERMAIN
SAS au capital de 20.000 euros
Siège social : 12 rue Victor Hugo
21150 VENAREY-LES-LAUMES
399 814 094 RCS DIJON

Aux termes d'une d'AGE en date du 31/10/18, les actionnaires ont décidé l'extension de l'objet social et de modifier en conséquence l'art. 2 des statuts comme suit :

« Article 2 - Objet

La société poursuit son objet à savoir :

- transport de personnes (taxi), transport d'enfants, transport médical, transport de marchandises, livraison de courses et repas, transport d'animaux, convoyage de véhicules et/ou de matériels,

- location de tous véhicules et de matériels, lavage véhicules, station de lavage, achat et/ou vente de tous véhicules neufs et/ou occasion, vente de produits voiture,

- vente d'objets neufs et/ou occasion,

- alimentation, dépôt de pain,

- vente de boissons non alcoolisées,

- organisation d'évènements ».

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis, Le Président

AL214722688

S.A.R.L. PAUL CHOLLET

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 Euros
Siège social : rue Général Leclerc et Goby
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
399 343 946 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1er Novembre 2018, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée, son capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mr Gilles REMY, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

Président : Mr Gilles REMY demeurant à MARSANNAY-LA-COTE (21160) 16, allée de Champy

Directeur Général : Mr Joël REMY demeurant à SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE (21200) 4, rue du Paradis.

AL214722702

GAEC BOURGOGNE PLANTES

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN
Société civile au capital de 135 008,85 euros
Siège social : Rue de Chevigny
CRIMOLOIS - 21800 QUETIGNY
378 907 679 RCS DIJON

AVIS

L'AGE du 2-11-2018 a décidé de préciser l'adresse du siège social à compter de ce jour au 15 B Rue de Chevigny 21800 CRIMOLOIS et à modifier l'article 3 des statuts.
POUR AVIS.

La gérance

AL214722709

CESSION

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000), 16 Avenue Victor Hugo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte reçu par Me Romain BRUCHON, le 31 octobre 2018, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 08 novembre 2018, Dossier 2018 00056357, référence 2014P01 2018N 02028, Enregistrement : 2 910 €,00, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par :

Monsieur José MARTINEZ FERNANDEZ, carrossier peintre, époux de Madame Sylvie, Béatrice Janine LALUC, demeurant à DRAMBON (21270), Ferme du Bois.

Né à NIJAR (ESPAGNE), le 27 septembre 1957.

De nationalité Espagnole.

Au profit de :

La société dénommée AUTO PROGRES, société par actions simplifiée, au capital de 5 000,00 EUR, dont le siège social est à DIJON (21000), 1, rue Edmond Voisenet, identifiée sous le numéro SIREN 842806648 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

D'un fonds de commerce de carrosserie, peinture autos, vente de pièces détachées, mécanique autos et loueur de voitures, sis et exploité à DIJON (21000), 1, Rue Edmond Voisenet, pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 339 888 679 et immatriculé au RCS de DIJON (21000).

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET : 339 888 679 00026.

Moyennant le prix de CENT VINGT MILLE EUROS (120000,00 EUR.), s'appliquant savoir :

- aux éléments incorporels pour 65 000,00 €

- au matériel, mobilier et outillage pour : 55 000,00 €

Total égal : 120 000,00 €

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Romain BRUCHON, à DIJON (21000), 16, avenue Victor Hugo, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL214722696

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LABELLEHISTOIRE

SC au capital de 1000 € .Siège social Les plantes folies, 21140 Semur-en-Auxois.811 180 322 RCS de Dijon.L'AGE du 17/10/2018 a nommé en qualité de gérant M. HAUVUY Jean-pierre, demeurant Les plantes folies, 21140 Semur-en-Auxois en remplacement de M. DIDIER Yves, à compter du 17/10/2018.Modification au RCS de Dijon

AL214722567

ATK SERVICES

SARL au capital de 7 500 ? Siège social : 10 rue du Pré Closeau 21310 BELLENEUVE 804 849 305 RCS DIJON Par décision du 25/10/2018, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur Luc KASSAPOLOU de ses fonctions de cogérant à compter du 25 octobre 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL214722683

DISSOLUTION LIQUIDATION

CARFI SA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 3.202.000 euros
Siège social
10, rue du Docteur Quignard
21000 Dijon
380 810 382 RCS Dijon

Par décision du 31 octobre 2018, l'associé unique personne morale de la société CARFI SA a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil,

la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de CARFI. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SA CARFI au profit de la SA ROGER MARTIN, associée unique personne morale de CARFI SA, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL214722574

TECHNI DECO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social et Siège de liquidation :
17 RUE DES CLEMATITES
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
483 149 027 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 15/10/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe MERLE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du

Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL214722606

EFG

SAS au capital de 7 500 euros
Siège social : 77, rue Jean-Jacques Rousseau
21000 DIJON
RCS DIJON 753 196 500

Par décision du 30/07/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe GUICHOT, demeurant 7 rue Vaillant 21000 Dijon, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et

parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Vaillant 21000 Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Le Liquidateur

AL214722631

LA BARCA

SARL au capital de 22.867,35 €
Siège social : 9 rue des Artisans
21800 Quétigny
349 339 044 RCS Dijon

Les associés ont décidé aux termes d'une AGE en date du 31/10/2018 la dissolution anticipée de la SARL LA BARCA avec arrêt d'activité et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Martine JACQUIN dmt 2 rue de l'Enclume – 21800 QUETIGNY.

La gérance assumée par elle-même a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis et mention. Le liquidateur

AL214722632

SRP2B

Société à responsabilité limitée
au capital de 126 000 euros
Siège social : 16 rue Musette
21000 DIJON
818 090 979 RCS DIJON

Par décision de dissolution en date du 14/11/2018, la société R3G, société à responsabilité limité au capital de 50 490 euros, dont le siège social est situé à 13 - 15 rue Musette 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 431 946 292, a, en sa qualité d'associée unique de la société SRP2B, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SRP2B peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

AL214722686

SCCV 4 ET 6 RUE JOSEPH BELLESOEUR

en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue d'Alise - 21000 Dijon
524 204 377 RCS Dijon

L'A.G.O. du 30/10/2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM, représentée par M. Cyrille de CREPY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/10/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL214722692

AVIS DE LIQUIDATION

Suivant délibération du 31.01.18, l'AGO des associés de la société « Les Editions Mon Doigt m'a dit !,» SAS au capital de 1 050 ?, ayant son siège 6, Rue Gérard Philipe 21240 TALANT, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 793 524 018, a approuvé les compte définitifs de la liquidation, donné quitus de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture définitive de la liquidation à compter du 31.08.2017. Dépôt légal au Greffe du T.C. de DIJON.

AL214722693

GAEC DES CERVIDES DE LA VINGEANNE

Reconnu le 01/06/1989 sous le numéro 753
Société civile en liquidation
Siège social
Le Village – 21610 Licey sur Vingeanne
351 648 639 RCS Dijon

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 10/10/2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Les Liquidateurs.

AL214722695

KG CREDIT BRA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège Social : 37 Route d'Ahuy
21121 FONTAINE LES DIJON
831 195 854

Dissolution

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 8 Octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 8 Octobre 2018.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Pierre JOLY, demeurant à FONTAINE LES DIJON. Le siège de la liquidation est fixé à FONTAINE LES DIJON 21121– 37 Route d'Ahuy

Pour avis, le liquidateur.

AL214722700

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

SARMENERGIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 80 RD 74
21700 Vosne Romanée

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRETENIERE du 10 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : SARMENERGIE ; Siège : 80 RD 74 - 21700 Vosne Romanée ; Durée : 99ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : La mise en réseau auprès de différentes filières de valorisation des déchets viti-vinicoles et la création de structures de valorisation en énergie brute (réseau de chaleur et hydrogène) implantées sur des groupements de communes viticoles. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Kathleen FANTATO, Demeurant 80 RD 74 - 21700 VOSNE ROMANEE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.POUR AVIS-Le Président

AL214722596

LEGIS CONSEILS
Cabinet d'Avocats
Barreau
de BOULOGNE-SUR-MER (62)

AURIFABER

Société civile immobilière au capital de 2 000 euros - Siège : 45 rue des Vergelesses, 21420 PERNAND VERGELESSES - AVIS DE CONSTITUTION - Acte ssp en date à PERNAND VERGELESSES du 4 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme: SCI - Dénomination: AURIFABER - Siège: 45 rue des Vergelesses, 21420 PERNAND VERGELESSES - Objet social : acquisition, administration, gestion de biens immobiliers - Durée: 99 ans - Capital: 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Claire BELLEGO, Annick THOMAS et Thierry THOMAS demeurant tous Pré à Jeanne 14,

CH1475 MONTBRELLOZ (SUISSE) - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - RCS DIJON. Pour avis, la Gérance

AL214722677

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 13/11/2018, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale :

CAPELLIA Siège social : 1, rue Alexandre Nicolas, 21000 DIJON. Objet social : la création et l'exploitation, directement ou indirectement, de tous fonds de commerce de coiffure mixte et d'esthétique, ainsi que l'achat et la vente de tous produits se rapportant directement ou indirectement à la coiffure, aux soins du corps et du visage et à la beauté en général ; toutes activités connexes ou complémentaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 10 000 euros. Gérance : Madame Annick LACOUR demeurant 16,

rue Charles Suisse, 21000 DIJON. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

AL214722679

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) du 13 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : REMY-DUMEY

Siège social : 18 rue Général Leclerc à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420)

Objet social :

- acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières
- prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises
- exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en ½uvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe
- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers
- octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital
- gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital
- acquisition, cession, construction et propriété de tous immeubles et droits immobiliers
- mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 Euros

Gérance : Mme Manon REMY, demeurant 16 chemin des Landes à SAINT LOUP GEANGES (71350)

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL214722687

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société : HOLDING BONNAND

- Forme : Société Civile

- Siège : 43 Rue des Viaux 21200 RUFFEY LES BEAUNE

- Objet : l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, l'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, et, généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

- Capital : 1.000.000 euros

- Durée : 99 années

- Apports en nature : apport de 69 parts sociales de la société AROLA, SCI au capital de 1.400 euros, dont le siège social est à RUFFEY LES BEAUNE (21200) 43 Rue des Viaux, immatriculée sous le n° 813.241.148 RCS DIJON, évalué à la somme de 690 euros ; apport de 500 parts sociales de la société CITEL, SARL au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à CHALON SUR SAONE (71100) 7Bis rue Pierre Cot, immatriculée sous le n° 808.485.932 RCS CHALON SUR SAONE, évalué à la somme de 848.610 euros ; apport de 3.125 parts sociales de la société CIREM, SARL au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à CHALON SUR SAONE 7 Bis rue Pierre Cot, immatriculée sous le n° 392.650.438 RCS CHALON SUR SAONE, évalué à la somme de 150.000 euros ; apport de 70 parts sociales de la société AROLA, SCI au capital de 1.400 euros, dont le siège est à RUFFEY LES BEAUNE (21200) 43 Rue des Viaux, immatriculée sous le n° 813.241.148 RCS DIJON, évalué à la somme de 700 euros.

- Gérance : M. Christophe BONNAND demeurant 43 Rue des Viaux 21200 RUFFEY LES BEAUNE.

- Cession de parts : Elles ne peuvent être cédées même au profit d'un ascendant ou d'un descendant qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

RCS DIJON

AL214722698

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT (21190) du 14/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : HOTEL LE GLOBE

- Siège social : 15 et 17 rue de Lattre de Tassigny - 21190 MEURSAULT

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 10 000 Euros

- Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtellerie, restaurant, bar, activité de traiteur, fabrication, transformation et confection de tous produits touchant à ces activités, l'achat et la vente de vins et spiritueux, de produits régionaux, ainsi que la vente à emporter, la création, le négoce de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, le négoce de tous produits d'épicerie fine, la création, le négoce de tous articles ou objets relatifs à lart de la table ou à l'art de la maison.

- Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre

- Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associé

- Président : Monsieur Gaspard FAUCHER demeurant à MEURSAULT (21190) 5 route de Volnay. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Société de DIJON.

Pour avis. Le Président

AL214722699

BY GEORGETTE - NUITS

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 150 000 ? Siège social : 7 Rue Saint-Joseph - Rond-point de l'Europe 21700 - NUITS-SAINT-GEORGES AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/11/2018 à NUITS-SAINT-GEORGES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : BY GEORGETTE - NUITS Siège social : 7 Rue Saint-Joseph - Rond-point de l'Europe - 21700 - NUITS-SAINT-GEORGES Objet social : Hôtel - restaurant. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés Capital social : 150 000 ? divisé en 1 000 parts sociales de 150 ? chacune Gérance : - Madame Gaëlle KRUGER demeurant 5 Rue des Héros de la Résistance - 10300 - SAINTE-SAVINE - Monsieur Nicolas CHAMBON demeurant Route Nationale 74 - 21200 - CHOREY-LES-BEAUNE. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214722705

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE du 19/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : TRANSPORT BAULARD. Siège social : 4 Rue du Châtel, 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE. Objet social : Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 9 000 euros. Gérance : Pierre BAULARD, demeurant 4 Rue du Châtel 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL214722707

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

SUCCESSION

Par testament olographe du 11 mai 2015, Melle LURIER Odette Julitte, dt à VARZY (Nièvre) «Fly», née à VARZY (Nièvre) le 28/1/1925, décédée à SAIZY (58190) le 2/9/2018, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, suivant procès-verbal en date du 27 octobre 2018, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 12 novembre 2018.

Les oppositions, sont à former à la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58) 14 rue du Maréchal Leclerc, Notaire chargé du règlement de la succession.

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL584722850

➜ NOMINATION

MICHEL REDDE ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Les Berthiers
58150 SAINT ANDELAIN
329 779 284 R.C.S. NEVERS

Aux termes de décisions des associés constatées dans un acte du 31 octobre 2018, il résulte que :

- M. Thierry REDDE, demeurant les Chaudoux - 58150 SAINT ANDELAIN, a été nommé en qualité de Président à compter du 1er novembre 2018 et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Sébastien REDDE, démissionnaire,

- M. Sébastien REDDE, demeurant 3 rue du Château - 58150 TRACY-SUR-LOIRE a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, à compter du 1er novembre 2018, en adjonction du mandat de M. Romain REDDE qui se poursuit.

POUR AVIS

Le Président

AL584722848

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

KEVADEL

Société par actions simplifiée au capital de 480.000 Euros

Siège social : 1, rue Guy de Jean

58220 DONZY

818 467 771 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2018 a décidé de transférer le siège social et de modifier l'article 4 des Statuts comme suit :

Ancienne mention : DONZY (58220) - Rue du Quarré Courcy

Nouvelle mention : DONZY (58220) - 1, rue Guy de Jean

Dépôt au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention

Le Président

AL584722839

POPIANE

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège social : 1, rue Guy de Jean

58220 DONZY

401 453 188 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2018 a décidé de transférer le siège social et de modifier l'article 4 des Statuts comme suit :

Ancienne mention : DONZY (58220) - Rue du Quarré Courcy

Nouvelle mention : DONZY (58220) - 1, rue Guy de Jean

Dépôt au RCS de NEVERS.

Pour avis et mention

Le Président

AL584722840

SEFLODI

SAS au capital de 181.344 €
12 rue Georges Tardy
58000 Nevers
442 587 341 RCS Nevers

L'AGM du 29/06/2018 a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : Arles (13200) 4 chemin du Mas Paget.

Il peur être transféré en tout autre endroit situé en France sur décision extraordinaire des associés.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

AL584722841

F K 8

SASU au capital de 1.000€
Siège social
41 rue Saint Jacques
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
834 471 872 RCS de Nevers

Le 09/11/2018, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 16 rue de la Grange Batelière, 75009 PARIS Radiation au RCS de NEVERS et réimmatriculation au RCS de PARIS.

AL584722852

ARAGO

Société civile immobilière
au capital de 45 734,70 ?
Siège social : 14 rue François Arago
76600 LE HAVRE
419132048 RCS LE HAVRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 août 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 14 rue François Arago, 76600 LE HAVRE au 17T route des Sajots - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE HAVRE sous le numéro 419132048 RCS LE HAVRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 16 juin 1998, a pour objet social la propriété, la gestion, la disposition, l'entretien et la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis et un capital de 45 734,70 ? Pour avis La Gérance

AL584722863

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

CLINIQUE VETERINAIRE RAMJA JAHJA, SELARL VETERINAIRES

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 1 000.00 euros

Siège social : 221 route de Nevers 58450 NEUVY SUR LOIRE

RCS NEVERS N° 841 202 864

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2018, le capital social a été augmenter d'une somme de 93 700 euros, par apport d'une entreprise

individuelle de clinique vétérinaire par Monsieur RAMJA Jahja, pour le porter de 1 000 euros à 94 700 euros, et ce à compter rétroactivement du 1er août 2018.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL584722838

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

SCI BRUYERES DE MARGES

539 225 714 RCS Nevers
Société civile immobilière
au capital de 110 000 euros
Siège social
41 Route de Moulins 58390 Dornes

Aux termes d'une délibération en date du 1er/09/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire le capital d'une somme de 109 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent dix mille (110 000 €).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille (1 000,00 €)

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,La Gérance.

AL584722851

➜ MODIFICATION DE STATUTS

NIEVRE EXPLOITATION FORESTIERE

SARL au capital de 20 000 euros.
44 rue du Bourg
58640 VARENNES VAUZELLES,
522 578 210 0018 RCS Nevers

Par décision de l'associé unique en date du 15 novembre 2018, il a été pris acte :

- de transférer le siège social de la société, à compter du 1er décembre 2018 au 75 rue du Docteur Faucher, 58320

POUGUES-LES-EAUX ;

- d'élargir l'objet social de la société à compter du 1er décembre 2018. Nouvelles mentions : Commercialisation de

grumes, de bois de chauffage, de piquets, de combustibles et de tout autre bois issu de scierie et forêt. Achat et

vente de biens immobiliers forestiers.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL584722856

MYBEBOODA

SARL AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE MOLLARD
73300 ALBIEZ-MONTROND
SIREN 822 778 676 RCS CHAMBERY

L'AGE du 23/10/2018 a modifié la dénomination en BEBOODA, et a transféré le siège à 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN - Pierre Ecrite. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, la Gérance

AL584722861

Changement de dénomination - Transfert de siège social Changement de cogérant

TECHNIGROUPE

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : Les Champs Bourdiaux
rue des Vergers
58330 SAXI BOURDON
534 964 895 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 03.10.2018, l'AGE a décidé :

- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «TECHNIFACADES» par «TECHNIGROUPE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social de « Cognan - Ourouer 58130 VAUX D'AMOGNES », à « Les Champs Bourdiaux - rue des Vergers

- 58330 SAXI BOURDON » à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article?4 des statuts.

Aux termes de cette même délibération la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Virgilio DE OLIVEIRA SILVA demeurant Cognan - Ourouer 58130 VAUX D'AMOGNES de ses fonctions de cogérant à compter du 3 octobre 2018 et a décider de nommer en remplacement Monsieur Thibaut NICARD demeurant Les Ponts de Beaumont 58700 BEAUMONT LA FERRIERE à partir du même jour.

Pour avis La Gérance

AL584722862

➜ CESSION

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Par acte SSP en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 08/11/2018 enregistré au SIE NEVERS 1 le 13/11/2018 Dossier 2018 00023866 Réf.5804P012018 A01360 Mr Patrick KOUYOUMDJIAN et Mme Marie-Noëlle GIBOIN son épouse demeurant ensemble à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) – 20 rue de Bourgogne ont vendu à la SNC OVIDE dont le siège est à LA CHARITE

SUR LOIRE (58400) 67 rue Camille Barrère (RCS NEVERS 842408320) représentée par Mr Denis BOULEAU, Gérant un fonds de commerce de BIMBELOTERIE CONFISERIE ARTICLES FUMEURS CADEAUX FRANCAISE DES JEUX connu sous l'enseigne « LE ROYAL CLUB » auquel est adjointe la gérance d'un débit de tabacs, sis à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 67 rue Camille Barrère au prix de 380.000€ avec prise de possession au 12/11/2018. Les Oppositions seront reçues entre les mains des Acquéreurs, au fonds vendu, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales et la correspondance sera adressée au Cabinet HCR AVOCATS 23 rue d'Antin à PARIS (2ème)

Séquestre des fonds.

AL584722854

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

THEVENIN & DUCROT AUTOROUTES

LOCATION-GERANCE

Par acte sous-seings privés en date à MAGNY COURS (58470) du 14 Novembre 2018, la société THEVENIN & DUCROT AUTOROUTES – SAS au capital de 25 000 020 euros dont le siège est à PONTARLIER (25300), 67 rue de BESANCON, RCS BESANCON 433.887.759 – a donné en gérance libre, pour une durée de trois ans à compter du 6 Décembre 2018, à la SARL B4C – SARL au capital de 10 000 € dont le siège est à MAGNY-COURS (58470) – RN 7, Pré de la Fontaine, Aire de MAGNY COURS, immatriculation en cours au RCS de NEVERS, le fonds de commerce de la station-service autoroutière sis et exploité à MAGNY COURS (58470) – RN 7 – Pré de la Fontaine – Aire de MAGNY COURS , à l'exclusion de la vente de carburants confiée à la SARL en gérance mandat.

Le gérant libre exploitera la partie du fonds donnée en location-gérance sous sa seule et entière responsabilité, sous réserve de l'article 8 de la loi du 20/03/1956.

Pour insertion unique.

RESILIATION CONVENTIONNELLE DE LOCATION-GERANCE

En date du 25 Octobre 2018 à MAGNY COURS (58470) avec effet au 5 Décembre 2018, il a été convenu de la fin du contrat de location-gérance consenti aux termes d'un acte sous seings privés en date à MAGNY COURS (58470) du 27 Novembre 2017 par la SAS THEVENIN & DUCROT AUTOROUTES – SAS au capital de 25 000 020 euros dont le siège est à PONTARLIER (25300), 67 rue de BESANCON, RCS BESANCON 433.887.759 – au profit de la SARL SO'GERSUD – SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est à : BRON (69500) – 6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, RCS de LYON sous le numéro : 819 808 452, pour une durée déterminée à compter du 8 Décembre 2017, et portant sur le fonds de commerce de station-service autoroutière sis à :

MAGNY COURS (58470) – RN 7 – Pré de la Fontaine – Aire de MAGNY COURS.

Pour avis,

AL584722828

NON DISSOLUTION

AVIS DE NON DISSOLUTION

SARL SOC.BOURGNEUF, au capital de 13 000 euros, CHATEAU DE COUERON, 58250 THAIX, RCS NEVERS 824.963.334. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du

08/10/2018, les associés statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société. Pour avis, la gérance.

AL584722847

AXETIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : Le Petit Moulin
58160 IMPHY
820 625 101 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL584722867

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE DU TREMBLAT

Société civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 22 867,35 €
Siège social : Zone Industrielle "Le Tremblat"
58200 COSNE SUR LOIRE
377 793 666 RCS NEVERS

Suivant Assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Jean-Pierre ALLIMANN demeurant 2 rue Pouillyzot, 58150 POUILLY-SUR-LOIRE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation» et le siège de la liquidation est fixé à 2 rue Pouillyzot, 58150 POUILLY-SUR-LOIRE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur,

AL584722568

CHENILLE ANGELIQUE

SARL au capital de 500 euros
Siège social
Le moulin chazeau
chez sarl cid gestion 58110 Rouy
810726679 RCS Nevers

Le 30/04/18, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Radiation au RCS de nevers.

AL584722723

SCI MAISON BAILLY

Société civile Immobilière
Société en liquidation
au capital de 1 500 €
Siège social : CHÂTEAU DE DOMPIERRE
58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE
451 275 226 RCS NEVERS

Suivant Assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Jean-François BAILLY demeurant 58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La dénomination sociale sera suivie de la mention «société en liquidation» et le siège de la liquidation est fixé à CHÂTEAU DE DOMPIERRE, 58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur,

AL584722772

SCI SPLM

SCI au capital de 1000 ? Siège social :La Fontaine Saint-Joseph - DHERE, 58240 Langeron 503 593 311 RCS de Nevers L'AGE du 28/09/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2018, nommé en qualité de liquidateur M. MECHIN Philippe, demeurant La Fontaine Saint-Joseph - DHERE, 58240 Langeron, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

AL584722831

SCI ORLI

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège Social : 4, rue du Champ du Bois
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
499 700 946 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 30/10/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/10/2018 et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Mme CHAUSSAT Anne-Marie dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) - 4, rue du Champ du Bois a été nommée liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584722843

SCI CHRACOVY

SCI au capital de 91 469,41 euros Siège social : Zone Artisanale - Route de Toulon sur Arroux 58170 LUZY 351618137 RCS NEVERS L'assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2018 a décidé la dissolution de la société et a nommé Madame Marguerite BERNADAT demeurant L'Haut de Lee - 58370 LAROCHEMILLAY en qualité de liquidateur. Le siège de la dissolution a été fixé au siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS. POUR AVIS

AL584722844

COMPTOIR INTERNATIONAL DES LUBRIFIANTS

SAS au capital de 20 000 €
Siège social : MEZAUGUEUX
58230 DUN LES PLACES
799 607 742 RCS NEVERS

Par AGE du 15/10/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société COMPTOIR INTERNATIONAL DES LUBRIFIANTS à compter du 15/10/2018. M. AMIEL Jean-Pierre demeurant MEZAUGUEUX - 58230 DUN LES PLACES a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de NEVERS

AL584722845

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SCI CHARCOL

SCI en liquidation amiable
au capital de 304,90 euros
Siège Social : 58230 DUN LES PLACES
Siège de la liquidation : Lieudit Bornoux
58230 DUN LES PLACES
R.C.S. NEVERS 348 033 663

Selon décisions de l'AGE du 30/06/2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Elle a nommé comme liquidateur M. Roman CHARLES, dmt à DUN LES PLACES (58230), Lieudit Bornoux, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à DUN LES PLACES (58230), Lieudit Bornoux. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL584722849

MONTANIE PERRIGROSSE ET LOPEZ

SNC en liquidation
au capital de 4 573.47 €
Siège social : La Seigne
58120 CHATEAU CHINON
621 880 483 RCS Nevers

L'A.G.O du 31 octobre 2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Grégoire LOPEZ, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Comptes de liquidation déposés au RCS Nevers.

AL584722855

SCEA DOMAINE DES HAUTES MARNES

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 40 000 euros
Siège social : les Chaudoux
58150 SAINT-ANDELAIN
453 498 040 RCS NEVERS

Aux termes de décisions du 16 novembre 2018, la société MICHEL REDDE ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros dont le siège social est fixé les Berthiers à SAINT ANDELAIN (58150) et qui est immatriculée sous le n°329 779 284 RCS NEVERS, a, en sa qualité d'associée unique de la SCEA DOMAINE DES HAUTES MARNES, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SCEA DOMAINE DES HAUTES MARNES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL584722865

SCEA R CARRE

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 20 960 euros
Siège social : 4 les Chétives Maisons
58150 SAINT-ANDELAIN
809 949 555 RCS NEVERS

Aux termes de décisions du 16 novembre 2018, la société MICHEL REDDE ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros dont le siège social est fixé les Berthiers à SAINT ANDELAIN (58150) et qui est immatriculée sous le n°329 779 284 RCS NEVERS, a, en sa qualité d'associée unique de la SCEA R CARRE, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SCEA R CARRE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL584722866

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Thibaut MARIE,
Notaire associé
à NEVERS (58000),
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 2 novembre 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : ATL.

Le siège social est fixé à : POUGUES-LES-EAUX (58320), avenue de Paris.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR).

Les apports sont : SIX CENTS EUROS (600,00 EUR) en numéraire toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Jinxiang Julien LIN, demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), avenue de Paris.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis. Le notaire.

AL584722837

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 novembre 2018, à GACOGNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MORVAN SERVICES

Siège social : LES GRANGES, 58140 GACOGNE

Objet social : Entretien d'espaces verts, création, construction paysagères sous toutes ses formes petits travaux de maçonnerie

Activités secondaires : Location de matériel, achat, vente de tous matériels et matériaux se rattachant au bâtiment, vente de pièces automobiles, vente de pièces agricoles.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Sébastien DAT, demeurant PARJOT 58140 GACOGNE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

La Gérance

AL584722842

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Maître Julien BOISBEAUX
42, Grande Rue, 18140 Sancergues

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Julien BOISBEAUX notaire associé le 8 novembre 2018 enregistré au SPFE BOURGES 1 le 12 novembre 2018 réf. 1804P01 2018N905 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location, vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : SCI L'ATELIER

Siège social : 16 rue des Filloirs 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital social fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont uniquement en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Gérance : Madame Emmanuelle NICOLAS demeurant à DONZY (58220) 3 Grande Rue a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire

AL584722853

Notaire

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9, rue René Couard

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me JUILLET, Notaire à POUILLY S/LOIRE, le 08/11/18, enregistré aux impôts de NEVERS, le 12/11/18 réf. 2018N617, a été constituée la SCI «ASSELINEAU-PAPAYA»,

Siège social : 18 route du Vivier, 18240 LERE

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par beil, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement

Durée : 99 ans à compter immatriculation au R.C.S. NEVERS

Capital : 1.000,00 € divisé en 100 parts de 10,00 €

Apports numéraire : 1.000,00 €

Gérance : M Julien ASSELINEAU, demeurant 18 route du Vivier, 18240 LERE

Cession de parts : Soumise à l'agrément des associés, sauf cessions entre associés et leurs descendants, et conjoint d'un associé

Pour avis.

AL584722857

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 15/11/2018:

Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES VIGNOBLES D'ANTAN

Siège : 2 Bis Rue Faidherbe 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : Principalement en France mais aussi en Europe et à l'Etranger: Exercice de la profession civile d'agent commercial qui a pour objectif de négocier, conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels ou de commerçants français ou étrangers et ce, conformément aux dispositions légales relatives aux rapports entre les agents commerciaux et leurs mandants; Négoce de tous types de produits principalement de boissons alcoolisées ou non ; Création, achat, vente de sites Internet et logiciels; Elaboration d'outils de communication, d'information et de développement commercial; Production, fabrication artisanale et vente de boissons alcoolisées ou non de manière sédentaire et non sédentaire et par tous moyens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Renée DUMONT dt 2 Bis Rue Faidherbe 58000 NEVERS

La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

POUR AVIS Le Président

AL584722859

YONNE

DIVERS

CABLERIE SAB

Société Anonyme
Au capital de 1.455.000 euros
Siège social : rue des Caillottes
ZI la Plaine des Isles
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 339 444 184

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2018, il a été pris acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Michel HUE.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE

AL894722914

NOMINATION

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

ASSENI Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 6 Rue Robert Petit 89300 JOIGNY 825.108.764 RCS SENS Le 13 Novembre 2018, les associés ont décidé, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, de nommer aux fonctions de Président, en remplacement de Monsieur Nicolas QUEUDOT, démissionnaire, Monsieur Hervé SAGET demeurant à CHAMPVALLON (89710) – 22 Rue de l'Eglise, né à AUXERRE (89) le 25 Août 1977.

AL894722912

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MOCEVIA

Le 29.09.2018, l'age de la sci mocevia, capital 100euros, 7 rte de dixmont 89500 les bordes, rcs sens 830443909, tranfère le siège social au domicile du gérant jean-claude lecomble sis 22 r de bois le roi 89100 nailly. rcs sens.

AL894722759

ADDITIF

Notaires

ADDITIF

ADDITIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 28/09/2018, concernant la société Lendais & Associés, demeurant 8 quai du commerce, 89500 Villeneuve sur Yonne RCS SENS 341286847. Il y a lieu d'ajouter que l'assemblée générale des associés entérinant la transformation de la société de la forme de Société civile professionnelle à société d'exercice libéral par actions simplifiée date du 13 juin 2018.

AL894722883

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 09/11/2018 concernant la société HOWARD STUDIO , il fallait lire: Par acte SSP du 17/10/2018.

AL894722899

APPEL D'OFFRES

Etude de Maître Rémy
BOURTOURAULT
Administrateur Judiciaire
Docteur en Droit
12 boulevard Thiers
21000 DIJON
tél. 03 80 74 01 76/
fax 03 80 74 81 63
mail :
etude.bourtourault@wanadoo.fr

APPEL D'OFFRES DE REPRISE

Entreprise agricole en redressement judiciaire : aviculture et élevage d'ovins
Saint-Privé (89)

Activité :

- en jachère totale depuis 2018,
- auparavant : aviculture (8 poulaillers de 400 m² chacun) et élevage d'ovins (bergerie de 3 500 m²) ; production céréalière marginale.

Effectif : néant

Produits d'exploitation : 149 246 € au 31/03/2016 (arrêt d'activité engagé)

518 713 € au 31/03/2015

583 578 € au 31/03/2014

Principaux actifs : 100 hectares de terres, bâtiments d'exploitation d'élevage et de stockage (8 poulaillers, 1 bergerie, hangars / granges), outre une maison d'habitation de 300 m² habitables.

Baux à ferme : 34 ha (sous réserve pour ces derniers d'un accord exprès des bailleurs)

Date limite de dépôt des offres : 17 janvier 2019 à 12 heures, à l'adresse de l'administrateur judiciaire.

Les candidats acquéreurs se conformeront strictement aux dispositions des articles L 642-2 et suivants et R 642-1 et suivants du Code de Commerce.

Le dossier est disponible à l'adresse ci-dessus, sur demande écrite, après engagement de confidentialité.

Pour avis.

AL894722906

MODIFICATION DE STATUTS

ZAIDENNE

Société par actions simplifiée
au capital de 124.576 €
Siège social : Route des Bedets
89690 CHEROY
529 129 330 R.C.S. Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2018, les Associés ont décidé, à compter du même jour, d'étendre l'objet social à l'acquisition, la gestion de toutes participations dans toutes sociétés, à la vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et titres de toutes sortes et à l'exercice de toute activité immobilière sous de multiples formes.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié corrélativement et l'objet social est désormais :

La société a pour objet :

- d'acquérir, de recevoir, de détenir, de gérer, d'administrer, de céder, tous titres de participation, toutes valeurs mobilières, par souscription ou autrement, tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et titres de toutes sortes ;
- dans ce cadre, de gérer et développer la stratégie politique desdites participations, le contrôle des participations, des finances et placements financiers issus des produits des participations, du référencement des fournisseurs et de la centralisation des achats destinés aux sociétés contrôlées, et centralisation des paiements ;

Pour avis

Le Président

AL894722882

CESSION

Notaire

Maître Fabienne Race
Notaire à Auxerre (Yonne)
22, rue du Puits des Dames

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 6 novembre 2018 enregistré le 7 novembre 2018 au service des impôts des entreprises d'Auxerre dossier 2018 00032019 référence 8904P01 2018 N 01209

la SARL GOURDIN, SARL au capital de 7 622,45 € dont le siège est à AUXERRE (89000) 2-4 rue du Pont, identifiée au RCS d'AUXERRE sous le n° 421 707 55500015, au profit de la SAS H.B.R.S. SAS au capital de 1 000 € dont le siège est à AUXERRE (89000) 2 rue du Pont, identifiée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 842 688 681 00019

Son fonds de commerce de HOTEL RESTAURANT BAR PLATS à EMPORTER exploité

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique MATRIOCHKA 89** 48 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 824483861. CIP 4044

AL894722893

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique STEF MODE** 2 rue Rougemont 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 817950579. CIP 4045

AL894722894

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL MUSTANG** Les Champs des Pierres 89520 Treigny. RCS Auxerre 498601194. CIP 3886.

AL894722895

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL DUPUIS** 6 rue d'Auxerre 89480 COULANGES SUR YONNE. RCS Auxerre 804898377. CIP 3895.

AL894722896

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/11/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl GRAVATS YONNE RECYCLAGE** ZI les Galettes 7 rue Jean Bertin 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 518496898. CIP 3894.

AL894722919

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl REFLEX SECURITE 89** 88, Rue du Pont 89000 AUXERRE (activité de sécurité gardiennage). RCS Auxerre 539281048. CIP 4103. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722885

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **CARROSSERIE 89** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE (réparation de véhicules automobiles). RCS Auxerre 832681456. CIP 4104. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722886

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la Sàrl à associé unique **CATALIZ INTERNATIONAL** 5 rue de la Vachère 89200 Avallon (Prise de participations). RCS Auxerre 533059614. CIP 4105. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL894722887

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **EURL DANIEL GOYER** 3 rue Marc Hénard 89630 Saint-Léger-Vauban (Maçonnerie). RCS Auxerre 504198219. CIP 4106. Administrateur : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722888

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **MALEZIA** Centre Commercial Auchan, route de Dijon 89700 Tonnerre (Cafétéria). RCS Auxerre 815023148. CIP 4107. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722889

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **GPCAR** 2 Rue de Londres 89470 Monéteau (commerce de voitures). RCS Auxerre 828323824. CIP 4108. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722890

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **LE SMART** 8 place des Cordeliers 89000 Auxerre (Café). RCS Auxerre 810119396. CIP 4109. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722891

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Frédéric HUBERT** 8 place de Verdun 89560 Taingy (Épicerie). RCS Auxerre 330244443. CIP 4110. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722892

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique M.S.C.L.** 8, Rue des Ballets 89000 AUXERRE (Carrelage, faïence, chappe traditionnelle, parquet en sous traitance donneur d'ordre). RCS Auxerre 799118229. CIP 4084. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL894722897

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/11/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl E.M.B.P.** S.A.R.L. ZA des Champs Casselins 5 rue Arnold Marti 89000 Saint Georges sur Baulche (Pose de menuiserie et montage de bâtiments préfabriqués, peinture industrielle, installation de charpentes métalliques). RCS Auxerre 753709096. CIP 4060. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL894722898

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/11/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Monsieur Jérôme Alain BAURY** chemin du Vieux Château Chemin des Romains 89700 TONNERRE (production vente d'œufs bio). RCS Auxerre 531899227. CIP 4111. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894722920

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/11/2018 arrêtant le plan de cession totale de la **Sàrl à associé unique DomiFamille** 55 Ter avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (services à la personne). RCS AUXERRE 751550799. CIP 4011. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE

AL894722921

dans un immeuble sis à AUXERRE (89000) 2-6 rue du Pont connu sous le nom commercial «LE SEIGNELAY», et pour lequel il est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro 421 707 555, ledit fonds comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le site internet, le droit au bal, la licence de IVème catégorie, le mobilier commercial et les agencements.

Cette vente a été consentie moyennant le prix principal de 92 000 euros payé comptant, avec entrée en jouissance rétroactive au 22 octobre 2018 au soir.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par Me Fabienne RACE, notaire à AUXERRE (89000) 22 rue du Puits des Dames.

AL894722916

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LES TREMBLATS II

Société Civile d'Exploitation Agricole
89310 ANNAY-SUR-SEREIN
RCS AUXERRE n° 443 691 142

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 novembre 2018, les associés de la société LES TREMBLATS II, société civile d'exploitation agricole au capital de 243.920,00 €, ayant son siège social à ANNAY-SUR-SEREIN (89310), immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 443 691 142, en remplacement de M. André Daniel Joseph PROVENT, demeurant alors à BASSENS (73000), 481 route de Saint-Saturnin, décédé le 28 août 2017, alors gérant de la société, ont nommé comme nouveau gérant, la société PROVENT-SDPR, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 150.009,00 €, ayant son siège social à CHAMBERY (73000), Avenue des Landiers, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le n° 383 546 892, représentée par son directeur général, Monsieur Frédéric PROVENT, demeurant à LE BOURGET-DU-LAC (73370), 1594 route du Tunnel, pour une durée illimitée, et ce à compter du 28 août 2017.

Les formalités seront effectuées au RCS du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis

Le notaire.

AL894722877

CHANGEMENT DE GERANT

MOULIN DU PRESIDENT
Société Civile Immobilière
au capital de 45 734,70 euros
Siège social : Rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
344 110 416 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 octobre 2018, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Alain REGNIER et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Madame Hélène REGNIER, demeurant 148 Impasse du Lavoir - Hameau Les Farjons - 84100 UCHAUX, pour une durée illimitée, à compter du 3 octobre 2018.

L'article XV des statuts a été modifié en conséquence.

AL894722879

CHANGEMENT DE GERANT

SCI CADET ROUSSELLE
Société civile immobilière
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : 42 Avenue d'Auxerre
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
397 969 007 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 OCTOBRE 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Hélène REGNIER, demeurant 148 Impasse du Lavoir - Hameau Les Farjons - 84100 UCHAUX, en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 3 OCTOBRE 2018, en remplacement de Monsieur Alain REGNIER, décédé.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL894722880

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

REGNIER et Cie
Société Civile Immobilière
au capital de 6 097,96 euros
Siège social : Rue du Colonel Rozanof
Z.A. des Pieds de Rat
89000 AUXERRE
383 637 972 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 3 octobre 2018, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Alain REGNIER et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Madame Hélène REGNIER, demeurant 148 Impasse du Lavoir - Hameau Les Farjons - 84100 UCHAUX, pour une durée illimitée, à compter du 3 octobre 2018.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

AL894722881

➜ NON DISSOLUTION

A CHACUN SON STYLE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 15 Avenue Lucien Cornet,
89100 SENS - 812 785 103 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 24/02/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS - La Présidente

AL894722915

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SAADA

EURL au capital de 500€ Siège social : 50 RUE CEZANNE, 89000 AUXERRE 532 780 392 RCS d'AUXERRE Le 20/09/2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/09/2018. Radiation au RCS d'AUXERRE

AL894722874

PAG

SARL au capital de 20.000 €
Siège social : 18 rue de la Grande Jolivotte
89100 Sens
RCS Sens 499.162.980

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15 novembre 2018, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. ALVES GONCALVES Philippe, demeurant 18 RUE DE LA GRANDE JOLIVOTTE, 89100 Sens, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 18 RUE DE LA GRANDE JOLIVOTTE, 89100 Sens, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL894722903

DISSOLUTION

POMAR
Société Civile au capital de 10.000 €
Siège social :
1 Route des Rajeuses Villefroide
89320 Coulours
452 051 675 RCS Sens

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018, il a pris acte de la clôture des opérations de liquidation. Quitus a été donné au liquidateur de sa gestion et de son mandat.

La société sera radiée du RCS de Sens.

AL894722907

DISSOLUTION

POMAR
Société Civile au capital de 10.000 €
Siège social :
1 Route des Rajeuses Villefroide
89320 Coulours
452 051 675 RCS Sens

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société. Mme Michelle MARTINEZ épouse POT, demeurant 1 Route des Rajeuses Villefroide 89320 Coulours, a été désigné en qualité de Liquidateur, mettant fin à ses fonctions de gérante. Le siège de la liquidation est fixé au 1 Route des Rajeuses Villefroide 89320 Coulours.

AL894722908

LIQUIDATION

CLIM ET GEOTHERMIE CONFORT Société à responsabilité limitée en cours de liquidation Au capital de 8 000,00 € Siège social : 3 rue des Closeaux - 89100 NAILLY Siège de liquidation : 3 rue des Closeaux - 89100 NAILLY 483 287 660 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2018, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS (Yonne). Le liquidateur.

AL894722911

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : MY SARL

SIEGE SOCIAL : 89000 AUXERRE – 4 Rue de la Fontaine

OBJET :

- L'exploitation de tous commerces restaurant et produits accessoires, plats à emporter ;

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros

GERANCE : Monsieur Yilmaz YILDIRIM, demeurant 4 Rue Serge Gainsbourg – 89000 AUXERRE

CESSION DE PARTS

Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.

IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre

Pour avis,

AL894722764

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 8 novembre 2018, il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale : SCI OPUS

Forme : SCI

Siège social : 147 avenue de la Liberté - 89100 PARON

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital social : 1.000 Euros

Gérante : Mme Tatiana PROCOPENCO, 147 avenue de la Liberté – 89100 PARON

Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément obtenu trois quarts des parts sociales

Immatriculation au RCS de SENS

AL894722853

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

A&V JEUX SAS

Par ASSP en date du 13/11/2018, est constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : « A&V JEUX SAS » SIEGE SOCIAL : 8, rue du Docteur Marie – 89000 AUXERRE OBJET : L'exploitation d'un centre de loisirs, notamment de type « Escape Game » (code APE : 9329 Z) ; La fourniture de prestations de service liées à la conception et à l'élaboration des aires de jeux et centres de loisirs visés ci-dessus, ou à l'organisation de manifestations hors site, et à tous services accessoires. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE CAPITAL : 10.000 € CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENT : Monsieur Vincent BRISON - 4, Impasse Feu au Clair - 89490 CRAVANT DIRECTEUR GENERAL : M. Alexandre CHEMIN PERRAUDIN - 5, rue du Fays – 89460 ACCOLAY.

AL894722876

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date à SENS du 13/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : SHORE

Siège : 7 Rue Paul Blanche, 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 euros

Objet : L'exploitation d'un restaurant, restauration traditionnel, pizzeria, grill, brasserie, restauration sur place et à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Dino IANNELLI, demeurant 7 Rue Paul Blanche, 89100 SENS

La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL894722884

H AUTO PNEUS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
8 avenue Pasteur
89330 Saint Julien du Sault

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à SAINT JULIEN DU SAULT en date du 8 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : H AUTO PNEUS,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 8 Avenue Pasteur 89330 SAINT JULIEN DU SAULT,

Objet social : Achat et vente de pièces détachées automobiles neuves et d'occasions, achat et vente de véhicules automobiles et motorisés neufs et d'occasions ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2 000 euros,

Président : Monsieur GRIGORIAN Haroutiun, demeurant 8 avenue Pasteur 89330 SAINT JULIEN DU SAULT,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL894722902

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 9 novembre 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement AUXERRE 1 le 13/11/2018 dossier 2018 00032730, référence 8904P01 2018 N 01241, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI 99 RUE DU PONT

Capital social : NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960 EUR) par apport en numéraire **libéré**

Siège social : GURGY (89250) 20 Rue des Trois Cailloux

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Premier Co-Gérant : Monsieur Jean-Rémi VERNAGALLO, demeurant à MONETEAU (89470)2 rue de la Résistance et **Madame Maud DERIAZ**, demeurant à GURGY (89250) 20 rue des Trois Cailloux . Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis et mention

Le notaire.

AL894722913

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 19 Novembre 2018, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée DENOMINATION : « ATELIER 2F – Génie Civil & Ouvrages d'art» SIEGE SOCIAL : 22 Rue Alphonse Darlot – 89250 SEIGNELAY OBJET : Toutes prestations de services auprès de toutes entreprises et collectivités dans le domaine de l'économie de la construction et notamment : Réalisation d'études, de métrés, vérifications tous corps d'état relatifs à des projets de constructions ; Maîtrise des coûts des projets de constructions ; assistance à la mise au point des projets, descriptions techniques des ouvrages ; établissement et contrôle des estimations prévisionnelles ; cahier des charges, gestion de projet d'ingénierie, planification ; suivi administratif des marchés ; coordination et arrêté des comptes chantiers ; Conseils et assistances techniques en marchés publics (études, devis, offres par voie dématérialisée, rédaction mémoires techniques et administratifs ..) ;Visites et inspections détaillées ; diagnostic de réparation des ouvrages d'art ; Diagnostics et contrôles non destructifs ;Assistance technique à l'expertise DUREE : 99 années CAPITAL : CINQ MILLE EUROS (5.000 €) libéré à hauteur de la moitié APPORTS EN NUMERAIRE : DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500 €) PRESIDENCE : Monsieur Fabrice, Sébastien FOUCHARD demeurant à VINCELLES (89290) – 11 Rue du Saule IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE.

AL894722917

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2018 à CRY, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SARL PRESTENERGIE Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles, et accessoirement la production et la vente d'électricité photovoltaïque. Capital social : 10 000 euros. Siège social : 19 Grande rue 89390 CRY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Jean-Philippe MARCOUX, demeurant 19 Grande rue 89390 CRY. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant

AL894722918

Terres de Bourgogne

Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1503
VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

Il crée sa savonnerie artisanale de fabrication à froid

Franck Peiffer, 54 ans, a lancé son activité de saponification à froid *«La grande Vague»* à Montélier, dans la Drôme. Il veut faire de son savon un vrai produit de soins en le commercialisant dans les pharmacies, notamment.



Crédit : DR

Franck Peiffer, savonnier à Montélier, dans la Drôme.

Il rêvait depuis sa plus tendre enfance de fabriquer du savon. Plus tard, Franck Peiffer s'installe dans la région lyonnaise. Il exerce comme graphiste, designer en mobilier, de bijoux, professionnel de la communication. Il rencontre sa femme, originaire de la Drôme, et décident tous deux d'acheter un corps de ferme dans la région de Chabeuil (Drôme) afin d'y développer ses activités de savonnier. *«Je voulais fabriquer un savon naturel, sans ingrédient chimique. Je désirais sortir du cadre conventionnel et industriel pour me rapprocher de l'artisanat. Je veux alerter les gens sur les méfaits d'une cosmétique trop pétrochimique. Les savons industriels sont détergents pour le corps et la peau car ils contiennent des ingrédients contestables, notamment des conservateurs»* explique le savonnier. En 2009, il crée son entreprise, *«La grande vague»*, et la marque Gaiia. Il reçoit le soutien de l'Adie, l'association pour le droit à l'initiative économique, ce qui relance son activité. Après une période expérimentale dans un premier atelier, il ouvre en novembre 2017 un atelier de saponification par méthode à froid de 200 m². *«Ici, j'utilise uniquement des huiles végétales biologiques : coco, ricin, olive, son de riz. Mes savons sont destinés au visage et au corps. Ils contiennent de la glycérine végétale biologique, du surgras (huile non transformée en savon) qui donnent un aspect très doux au lavage et hydratent le corps. Ce savon permet un véritable soin cosmétique lavant»* précise-t-il. Dans son nouvel atelier, il aime créer des recettes, ses propres moules, ses parfums à partir des huiles essentielles qu'il se procure en Drôme provençale et dans le sud de la France. Il propose une gamme de 8 savons parfumés (menthe, lavande, agrumes) et des savons neutres. Il ajoute des poudres naturelles comme colorants.

Les différentes étapes de la saponification par méthode à froid

« J'ai repris la méthode d'un savonnier à froid de Marseille, Louis Favre, de 1824, qui l'appelait « savon sans fer ». Au XVIIIe et XIXe siècle, il existait deux types de fabrication à Marseille : des savonniers à froid et à chaud. « À Marseille, on utilisait l'huile de chanvre pour le savon, entre le XVIIe et XVIIIe siècle. Au XVIIIe et XIXe siècle, la saponification disparaît car elle n'était pas industrialisable. Le fils de Colbert réglemente la fabrication du savon » explique



DR

Le savon ne contient aucune substance synthétique ou issue de l'industrie pétrochimique.

Franck Peiffer qui s'est adjoint un maître savonnier pour la fabrication : Philippe Maradan. Ce dernier a dirigé pendant huit ans une fabrique de parfum en Inde, à Jaipur, dans le Rajasthan. Il avait sous sa responsabilité une dizaine d'ouvriers. Il s'est vite rallié au projet de Franck Peiffer, convaincu que cette méthode est la plus saine pour le corps. Dans la première étape, il prépare les huiles végétales pour fabriquer un savon de Marseille d'huile d'olive et d'huile de noix de coco à froid. Il verse la soude dans les huiles d'olive et de coco. Il bat ensuite le mélange pour obtenir une saponification à froid. Il n'utilise aucun système de chauffe. Le liquide par réaction exothermique va se chauffer et se durcir lentement.

La soude disparaît. Dans la seconde étape, après 48 heures, il obtient un bloc de savon de 30 kg avec 6,5 % de surgras, 8,5% de glycérine et 14 % d'agents hydratants. Le bloc est découpé en barres et en savons qui sont placés dans une salle de séchage entre 4 et 6 semaines avec une hygrométrie constante, entre 40 et 50 %. *«Dans cette technique, on valorise à 100 % les déchets. On réutilise les copeaux et les chutes qui sont revendus aux clients. Les petites chutes sont transformées en liquide vaisselle»* conclut Philippe Maradan, maître savonnier.

PIERRE-LOUIS BERGER



P.L. Berger

Le savon est ici ébavuré. Les copeaux et chutes sont transformés en liquide vaisselle



DR

Tous les savons surgras sont réalisés avec la méthode dite de Saponification à Froid.

300 savonniers à froid

Il existe 300 savonniers à froid en France pour lesquels c'est une activité professionnelle. «*La grande vague*» à Montélier fabrique 10 000 savons/mois de 100 grammes. L'entreprise artisanale emploie trois personnes à temps plein et réalise un chiffre d'affaires annuel de 400 000 euros. La commercialisation se réalise dans la boutique de l'atelier, dans les boutiques biologiques, les épiceries de vente en vrac, les pharmacies en France : Valence, Toulouse, Alès… Franck Peiffer et Philippe Maradan font de la pédagogie autour du savon à froid par le biais de visites de l'atelier de fabrication.